

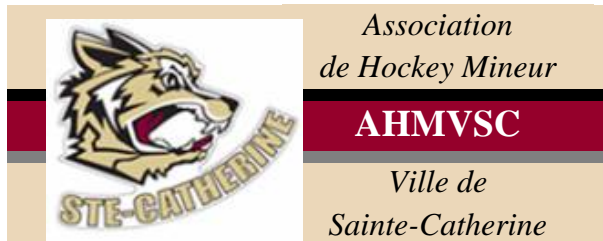
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

04 mai 2016
19h00

Centre municipal Aimé-Guérin
Salle des Amarres

Sujets à l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2015
4. Rapport du Conseil d'administration
 - a) Dépôt des rapports des directeurs pour consultation
 - b) Présentation du rapport annuel
5. Recommandations du Conseil d'administration pour 2015-2016:
 - a) Projet de fusion avec Candiac
 - b) Directives émises par Hockey Richelieu Vs Félines
6. États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
7. Exercice terminé le 31 mars 2016
 - a) Nomination d'un vérificateur
 - b) Tarification 2016-2017
 - c) Budget 2016-2017
8. Période de questions
 - a)
 - b)
 - c)
9. Varia
 - a) Nouveaux postes dont la nomination relève du C.A. (Féminin et Gladiateurs)
 - b)
 - c)
10. Élections
 - a) Termes échus: Président, Secrétaire, Équipement, Pré-novice, Atome, Bantam, Junior
 - b) Postes vacants: Trésorier, Novice et Pee-wee
11. Présentation du conseil d'administration 2015-2016 et signature des formulaires
12. Levée de l'assemblée



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès verbal
de l'assemblée du 29 avril 2015

(Centre municipale Aimé-Guérin)

1. Ouverture de l'assemblée à 19h00 et présences

Proposée par Patrick Grenon et secondée par Sébastien Bruyère.

Liste des présences annexée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture faite par le président et aucun élément n'est soulevé par l'assemblée.

Le président maintient la rubrique varia ouverte aux participants en cours d'assemblée.

Adoption proposée par René Martella et secondé par Annick Travers.

3. Lecture et adoption du procès verbal de l'assemblée du 30 avril 2014

Lecture faite par le président et aucun élément n'est soulevé par l'assemblée.

Adoption proposée par Stéphane Duhamel et secondée par J-François Tessier.

4. Rapport du Conseil d'administration

A) Dépôt des rapports par les directeurs pour consultation

Secrétaire	Caroline Létourneau	Rapport déposé
VP Administratif	Gilbert Beaudin	Rapport déposé
Dir. Glaces	René Martella	Rapport déposé
Dir. Équipements	Jean-Pierre Houle	Rapport non- déposé
VP technique	Patrice Morin	Rapport déposé
Directeur Junior	Michel Gauvreau	Rapport déposé
Directeur Midget	Andrew Parsons	Rapport non-déposé
Directeur Bantam	Éric Jérôme	Rapport déposé
Directeur Pee-wee	Patrice Morin	Rapport déposé
Directeur Atome	Patrick Grenon	Rapport déposé
Directeur Novice	Jean-François Tessier	Rapport déposé
Directeur Pré novice	Sébastien Bruyère	Rapport déposé

B) Présentation du rapport annuel par Michel Gauvreau

Complément d'information soumis par les membres du conseil

Adoption du rapport annuel proposée par Éric Jérôme et secondée par Patrice Morin.

C) Modifications apportés aux protocoles sen 2014-2015

R2-07 Remboursement pré novice R2-13 Joueurs occasionnels Junior

R4-02 Confidentialité des données R4-03 Publication AHMVSC

R4-04 Commandite d'association R4-05 Activités au Sportium

R4-07 & R04-08 Compte rendu publié par les fonds d'équipe & exemple

R4-09 Rapports de directeurs

5. Recommandations du Conseil d'administration pour 2015-2016

- A) Abolition des frais de camps en intégrant les sélections BB-CC-A-B-C à l'intérieur d'un même camp permettant la sélection des équipes de classe A selon les évaluations au CC.
- B) Coûts supplémentaires applicables (Camps et saison) absorbés par la majoration de la cotisation de base à l'association pour l'ensemble des joueurs de la division.
Atome CC et Pee-wee CC: Abolir les cotisations supplémentaires
- Répartir entre association les frais de ligue et d'arbitres
- Nivelier les services CC (pratiques demi-place) avec ceux offerts aux A-B-C
Bantam CC et Midget BB: Limiter cotisation supplémentaire à un maximum (85-100\$)
- Répartir entre association les frais de ligue et d'arbitres
- Maintien des pratiques pleine-glace (limitée à une heure par semaine)
- C) Atome BB, pee-wee BB, bantam BB et Midget AA: Maintien des cotisations actuelles Gladiateurs et des glaces offertes par les associations.
- D) Former un regroupement à 5 associations avec Candiac, Delson, St-Constant et St-Rémi, en partageant le territoire en deux sous regroupements afin de maximiser les heures de glace dans le centre sportif d'origine des jeunes sélectionnés.
- St-Constant (Isatis) et St-Rémi (Jardins du Québec)
- Candiac (2 Glaces), Delson et Ste-Catherine (Sportium)
- E) Conditions pour accueillir Napierville comme 6ième association si St-Jean refuse d'inclure le bassin à son territoire BB-CC.
- Permission régionale de ne pas modifier les équipes BB-CC alignées
- Sur classer une équipe A-Napierville si la situation le justifie (Ligue St-Laurent)
- Mise en place de mesure visant à aider les territoires en difficultés (SCA et NAP)
- F) Demande à la Région Richelieu pour rencontrer les villes de Ste-Catherine, Delson et St-Philippe dans la préparation d'un plan d'action reposant sur la collaboration pour fusionner progressivement les divisions.
- Unification des bassins pour la classification HQ (nombre d'équipe par classe)
- Équipes A et B réparties entre les deux associations lorsque le volume le permet
- Dans le cas contraire, équipe commune pour les classes B et C.

Complément d'information soumis par les membres du conseil

Période de questions: Aucun élément n'a été soulevé par l'assemblée

Adoption des recommandations en bloc proposée par Mélanie Daigle et secondée par Olivier Tousignant.

Aucune opposition n'ayant été soulevée, adoption à l'unanimité

6. États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

Déficit réel 5 208 \$ Vs 5 212 \$ budgété pour redistribution des surplus au 31 mars 2014

Actif net total 63503 \$

23 524 \$ Immobilisé (Frais reportés / chandails achetés)

28 696 \$ Affecté (Placements renouvellement chandails)

11 283 \$ Non affecté

5 000 \$ Fonds roulement pour la saison suivante

4 128 \$ Fonds roulement Gala bénévole (Provenance fête familiale 2013)

2 155 \$ Balance (Maximum autorisé \$ 5 000)

Période de questions: Aucun élément n'a été soulevé par l'assemblée

Adoption des états financiers proposée par Jean-Marc Beaudoin et secondée par Jean-François Tessier.

7. Exercice terminé le 31 mars 2016

A) Nomination d'un vérificateur: Considérant les frais afférents (2000-5000\$) ainsi que les modalités adoptées au conseil d'administration pour la diffusion des registres comptables aux membres du Conseil d'administration, lesquels sont également disponible sur demande pour les autres membres de notre association, le comité exécutif n'a aucune recommandation à l'égard de la nomination du vérificateur.

Nomination de 2 personnes non membres du CA pour vérifier les livres comptables, soit Monsieur Jocelyn Héon présent et Madame Sylvie Roy proposée par Stéphane Duhamel ayant manifesté leur intérêt à cet égard.

Proposé par René Martella et secondée par J-François Tessier
Aucune opposition n'ayant été soulevée, adoption à l'unanimité.

B) Cotisations 2015-2016

Crédit bas appliqué en diminution de la cotisation (Éviter confusion Vs prix payé)

Nouvelles mesures pour supervision de l'arbitrage (+ 5\$ cotisations)

Écart cible 70\$ pour les officiels et chronos

Cotisations pré-novice 220 – 10 + 0 = 210\$

Cotisations novice, atome et pee-wee 300 – 10 + 5 = 295\$

Cotisations bantam, midget et junior 360 – 10 + 5 = 365\$

Maintien de la tarification unique (20\$) pour frais administratifs (Annulation saison, chèque NSF, frais de retard, etc. ...)

Ajout d'un frais administratifs 20\$ à l'inscription 2016-2017 pour chandails non remis à l'assemblée générale 2016

Adoption des cotisations et autres tarifications proposée par René Martella et secondée par Annick Travers.
Aucune opposition n'ayant été soulevée, adoption à l'unanimité.

C) Budget Saison 2015-2016

Diminution des achats de glace (8,5 à 7,0 hres semaine) en excédent des gratuités (27.0)

Quote part AHMVSC des frais de camps BB-CC (Incluant Midget AA) 508\$

Quote part AHMVSC des frais de saison CC (Incluant Midget BB) 3 068\$

Programme local AHMVSC de supervision des arbitres (Novice-Atome) 1 250\$

Achat de bas pour nouveau Junior provenant du Juvénile ou du regroupement Midget 300\$

Placement renouvellement chandails passe de 7 000\$ à 3 500\$ (Baisse des inscrits au local)

Adoption du budget 2015-2016 proposée par René Martella et secondée par Annick Travers.

8. Période de questions

Aucun n'élément n'a été soulevé par l'assemblée

9. Varia:

- A) Avis de convocation:** L'article 6.4 des Statuts et règlements administratifs stipulant que Toute assemblée générale est convoquée par avis écrit, avec parution dans un journal local au moins sept (7) jours avant la date fixée pour sa tenue. les nouvelles possibilités de communications développées depuis plusieurs années (Site Web, Info lettre électronique et médias sociaux) permettent de rejoindre plus rapidement la totalité de nos membres.

Proposé par Andrew Parsons et secondé par Olivier Tousignant que l'article 6.4 soit modifiée par: Toute assemblée générale est convoquée par avis écrit, avec parution sur le site web de l'association, tout en faisant l'objet d'une infolettre électronique adressée à tous les membres et autres personnes s'étant inscrites au répertoire.

Aucune opposition n'ayant été soulevée, résolution adoptée à l'unanimité.

- B) Extension des fonds d'équipes perçus à l'inscription à l'ensemble des divisions:**

L'association perçoit à l'inscription un paiement de 80\$ pré novice et de 120\$ novice-atome afin de réserver deux tournois par équipe au début de septembre avant la formation des équipes.

Proposé par Jocelyn Héon et secondé par Martin Delorme de généraliser cette pratique au pee-wee, bantam et midget selon un référence de \$150.00 pour 2 tournois.

Proposition rejetée selon vote à main levée (7 pour, 10 contre)

- C) Encadrement des fonds d'équipes :**

Gérants (es) doivent déposer un budget aux parents en début de saison et un compte rendu à la fin de saison sur les revenus et utilisations, selon un encadrement défini pour la prise de décision et les autorisations requises préalablement à la mise en œuvre des activités organisées et leur financement.

Proposé par Jocelyn Héon et secondé par Patrice Morin

Aucune opposition n'ayant été soulevée, résolution adoptée à l'unanimité.

10. Procédure des élections

- A) Nominations pour la procédure d'élection (7.03)**

Président d'élection: Jean François Martel

Secrétaire d'élection: Michel Gauvreau

Scrutateurs: Caroline Létourneau et Éric Jérôme

- B) Dissolution du conseil d'administration 2014-2015**

Sébastien Bruyères démissionne du poste de Directeur Pré novice

Aucune lettre d'attestation de membres absents n'a été remise par membres présents (7.02)

Le président d'élection explique la procédure

- Lecture de la procédure d'élection (7.04)
- Présentation du code d'éthique et des modalités de filtrage des antécédents applicables
- Le candidat (e) qui accepte sa mise en candidature
 - reconnaît avoir la disponibilité, la motivation et les qualifications requises
 - renonce à occuper un poste d'entraîneur chef d'une équipe reliée à son poste (à moins de circonstances particulières approuvées par le comité exécutif).

C) Tableau des élections

Échus	Proposé par	Candidature	Décision	Élu par
VP Adm	Andrew Parsons	Gilbert Beaudin	Accepte	Acclamation
VP Tech	Patrick Grenon	Patrice Morin	Accepte	Acclamation
Trésorier	Patrice Morin	Jocelyn Héon	Refuse	
Glaces	Annick Travers	René Martella	-	Acclamation
Novice	Patrice Morin	Annick Travers	Refuse	
	Annick Travers	Jean-François Tessier	Refuse	
Pee-wee	Éric Jérôme	Jean-Marc Beaudin	Accepte	Acclamation
	Annick Travers	Mélanie Daigle	Refuse	
Dir. Midget	Jean-Marc Beaudin	Andrew Parsons	Accepte	Acclamation
Vacants	Proposé par	Candidature	Décision	Élu par
Pré novice	Sébastien Bruyère	Marie-Eve Tremblay	Accepte	Acclamation
Atome	Sébastien Bruyère	Jean-François Tessier	Accepte	Acclamation
Junior	Éric Jérôme	Patrick Grenon	Refuse	
	Patrice Morin	Martin Dufresne	Refuse	
2 ^e tour	Proposé par	Candidature	Décision	Élu par
Trésorier	-	-	-	-
Dir. Novice	-	-	-	-
Dir. Junior	-	-	-	-
3 ^e tour	Proposé par	Candidature	Décision	Élu par
Trésorier	-	-	-	-
Dir. Novice	-	-	-	-
Dir. Junior	-	-	-	-

Fermeture de la procédure d'élection

Proposée par Olivier Tousignant et secondée par Sébastien Bruyère.

11. Conseil d'administration 2015-2016

A) Présentation des membres qui siégeront au Conseil d'administration et signature des formulaires applicables: Consentement à des vérifications par le service de police (filtrage des antécédents) et Code d'éthique administrateur Hockey Québec

B) Résolution bancaire: Signataires autorisés au folio 4907 de la Caisse populaire Des Berges de Roussillon pour les transactions de retraits s'effectuant à deux signatures:

Nomination des trois(3) signataires proposée par Annick Travers et secondé par Olivier Tousignant

Michel Gauvreau, président (signataire déjà inscrit)

Domicilié au 1060, rue des Érables, Ste-Catherine, QC, J5C 1L6

Gilbert Beaudin, vice-président administratif (signataire déjà inscrit)

Domicilié au 1520, Place Alfred-Desrochers, QC, J5C 1E3

Caroline Létourneau, secrétaire (signataire à ajouter)

Domicilié au 4525, Boulevard St-Laurent, Ste-Catherine, QC, J5C 1S4

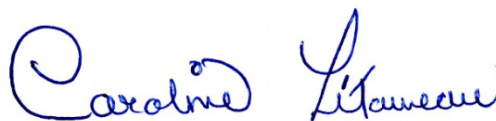
Aucune opposition n'ayant été soulevée, résolution adoptée à l'unanimité révoquant toute autre résolution adoptée antérieurement.

12. Levée de l'assemblée à 21h00

L'ordre du jour ayant été épuisé, la fermeture de l'assemblée est proposée par Annick Travers et secondée par Martin Dufresne.



Michel Gauvreau
Président AHMVSC



Caroline Létourneau
Secrétaire AHMVSC

BASSINS & HEURES DE GLACES

Seuil fonctionnel permettant d'offrir un service dans toutes les classes (AAA-C)

44 participants par classe (33 Local + 11 AAA-BB) ou 22 participants par année civile

Seuil opérationnel permettant d'avoir une marge de manœuvre

60 participants par classe (45 + 15 AAA-BB) ou 30 participants par année civile

Bassins 2015-16	CAN			SCA			Fusion		DEL			GLAD										
	Dyn	Glad	Loc	Mas	Fem	Dyn	Glad	Loc	Mas	Fem	Mas	Fem	Dyn	Glad	Loc	Mas	Fem					
JR 94			5	5	0			1	1	1	6	1				8	8	1				
95			5	5	0			13	13	0	18	0				22	22	1				
96			11	11	0			8	8	1	19	1				24	24	2				
97			18	18	2			7	7	0	25	2				30	30	3				
MD 98	0	6	17	23	4	0	9	8	17	2	40	6	0	0	6	6	0	0	15	31	46	6
99	1	2	32	35	4	1	6	16	23	5	58	9	0	1	14	15	4	2	9	62	73	13
00	4	7	40	51	3	2	3	19	24	4	75	7	0	0	18	18	0	6	10	77	93	7
BT 01	5	9	18	32	3	5	8	14	27	1	59	4	1	1	14	16	2	11	18	46	75	6
02	6	5	38	49	3	2	4	21	27	3	76	6	0	7	15	22	1	8	16	74	98	7
PW 03	4	6	42	52	3	0	6	9	15	4	67	7	3	7	18	28	3	7	19	69	95	10
04	5	5	42	52	7	1	4	20	25	3	77	10	0	6	24	30	1	6	15	86	107	11
AT 05		23	50	73	4		3	17	20	1	93	5		11	15	26	3		37	82	119	8
06		5	48	53	3		3	15	18	3	71	6		6	22	28	4		14	85	99	10
NO 07			48	48	8			25	25	1	73	9			26	26	4			99	99	13
08			56	56	5			18	18	4	74	9			23	23	1			97	97	10
M2 09			32	32	1			24	24	1	56	2			24	24	1			80	80	3
M1 10			41	41	2			9	9	0	50	2			18	18	1			68	68	3
11			19	19	1			8	8	1	27	2			5	5	2			32	32	4
TL	25	68	562	655	53	11	46	252	309	35	964	88	4	39	258	301	30	40	153	1072	1265	118

Dispo	2 Glaces				Sportium			Centre sportif			Notes	
	Hres	Candiac			Ste-Catherine			Delson				
LUN	1	17:45	21:45	4,0	Lap	18:00	21:00				Can 1 Sans estrades Can 2 Estrades de coté	
	2	17:30	21:30	4,0		21:00	22:00	1,0	18:00	22:00		4,0
MAR	1	17:30	21:30	4,0		17:30	19:30	2,0			Bassins AHM CAN SCA DEL Mas 655 311 301 Fem 53 33 30 TL 708 344 331	
						19:30	22:30	3,0	18:00	22:00		4,0
MER	1	17:15	22:15	5,0		18:00	22:00	4,0			Politiques Municipales Hres 47,0 27,0 27,0 x/15 1,00 1,18 1,22 x/13 0,86 1,02 1,06	
	2	20:00	22:30	2,5					17:30	21:30		4,0
JEU	1	17:30	21:30	4,0	Fel	18:00	19:00	1,0			Total des heures Hres 52,0 31,5 33,0 x/15 1,10 1,37 1,50 x/13 0,95 1,19 1,30	
					SRE	19:00	20:00		17:00	21:00		4,0
VEN	1	18:00	20:00	2,0	Riv	18:00	19:00	1,0				
						19:00	22:00		17:30	21:30	4,0	
SAM	1	08:00	18:00	10,0		07:30	12:30	5,0				
	2	12:15	15:15	3,0		15:30	21:30	6,0				
	2	15:15	16:45	1,5					12:30	17:30	5,0	
DIM	2	08:00	18:00	10,0		13:30	17:30	4,0			0,0	
	2	18:00	20:00	2,0		17:30	22:00	4,5	08:00	16:00	8,0	
Site	Total	52,0			Total	31,5			33,0			
Ville	Tarif réduit	47,0			Gratuité municipale	27,0			27,0			
Achat	Plein tarif	5,0			Plein tarif	4,5			6,0			

PROJET DE FUSION CANDIAC / STE-CATHERINE

- 1- Chaque association nomme ses directeurs et administrateurs dans le cadre de son assemblée générale 2016, lesquels doivent maintenir les modalités d'inscriptions de ses membres et redistribuer l'aide municipale déjà allouée par les services de loisirs.
- 2- Les camps de début de saison regrouperont les participants des deux associations, alors que les bassins de joueurs des deux associations seront fusionnés pour la composition des équipes locales. Dans le respect des règles d'équilibrage, les directeurs en poste établiront la pertinence de maintenir ou non des équipes propres à Ste-Catherine selon les particularités de chaque division.
- 3- L'association de Ste-Catherine versera à l'association de Candiac sa quote-part des frais pour les équipes alignées en commun au prorata des inscrits, en tenant compte des ajustements de la saison courante relatifs aux glaces et aides municipales s'y rattachant.
- 4- Aucun investissement significatif ne sera engagé à l'intérieur de la période de transition. Pour les équipes en commun, les chandails des Jaguars seront utilisés en priorité et ceux des coyotes viendront compléter le nombre d'équipes locales à aligner. Ste-Catherine doit toutefois prévoir dans le calcul des cotisations de ses membres que les coûts inhérents à la fourniture des bas seront assumés par l'association.
- 5- Les représentations devant les ligues, régions et autres instances relèvent du Président de Candiac. Les différentes fonctions seront partagées entre les directeurs des deux associations et des mesures seront prises pour que les membres des deux conseils siègent ensemble aux mêmes rencontres afin de coordonner les activités.
- 6- En cours de saison, les statuts et règlements administratifs, protocoles internes et autres modalités seront étudiés afin de présenter les versions finales pour l'assemblée générale 2017. Dans l'interim, les modalités de Candiac s'appliquent à moins que ses administrateurs adoptent des modalités pratiquées par Ste-Catherine.
- 7- Aux termes de la saison 2016-2017, les membres des deux associations seront convoqués à une assemblée générale constituante. Le projet de fusion sera déposé et soumis au vote des membres présents. Les préparatifs de cette assemblée doit prévoir la comptabilisation de votes distincts selon l'association d'origine.

Advenant un vote favorable au projet de fusion, l'assemblée constituante se poursuivra pour l'adoption des statuts et règlements administratifs, protocoles et/ou modalités internes ainsi que les élections des postes siégeant au Conseil d'administration de la nouvelle entité.

Advenant un désistement des parties confirmé lors de leur assemblée générale respective pour 2016 ou un vote défavorable à la fusion lors de l'assemblée constituante en 2017:

- Le Conseil d'administration de Ste-Catherine sera dissout
- L'adhésion de Ste-Catherine au Regroupement Gladiateurs sera suspendue
- Les membres Comité exécutif de Ste-Catherine formeront le Comité de transition
- La gestion du territoire de Ste-Catherine sera confiée à Hockey Richelieu
- Le Comité de transition appliquera les directives émises par Hockey Richelieu

DIRECTIVES HOCKEY RICHELIEU – HOCKEY FÉMININ

L'association de hockey mineur de ville Ste-Catherine (AHMVSC) fait une lecture différente de celle présentée par Hockey Richelieu concernant les problèmes liés au hockey féminin et des solutions à apporter. L'AHMVSC soulève que:

- Les associations n'ont pas bénéficié du droit de se faire entendre.
- L'AHMFSL compose avec le choix des participantes d'aligner une équipe masculine.
- Aucun développement n'est rapporté concernant une ligue féminine Atome et Pee-wee.
- Les Gladiateurs étaient ingérables à 5 associations, l'AHMFSL en compte 8.
- Sous les 300 membres Ste-Catherine soit fusionner, l'AHMFSL en comptera 150.

Toutefois l'AHMVSC applique le principe de non ingérence, considérant l'implication des résidents de Ste-Catherine au sien de l'AHMFSL, le projet de fusion avec Candiac et les arrangements des glaces déjà négociés bien avant le communiqué du 23 février.

Afin d'éviter les dérapages l'AHMVSC adopte les modalités suivantes

- 1- Abrogation du protocole T02-08 (Mesure particulières pour le hockey Féminin) en accueillant les participantes désirant aligner une équipe locale masculine en conformité des directives régionales.
- 2- Les 2 heures de pratiques par semaine pour le bassin des Gladiateurs ainsi que l'heure partagée avec St-Rémi sont maintenues comme heures de départ suffisantes et adéquates sans égard au pourcentage et dates établis par Hockey Richelieu.

Lundi 21h00-22h00 (30 semaines) et Jeudi 18h00-20h00 (30 semaines)

- 3- Aucune autre heure supplémentaire ne sera cédée dans l'attente de la confirmation du nombre d'équipes et de la provenance des participantes préalablement à l'établissement des cédules pour le calendrier de la saison régulière. Le solde résiduel des heures à céder pour l'AHMFSL sera mis à leur disposition sur le bloc du samedi soir 18h30-21h30
- 4- Sans égard aux directives régionales, l'AHMVSC considère son implication à titre de mesure transitoire de redistribution de l'aide municipale déjà accordée pour 2016-2017. Sous réserve d'une prise de position différente par Candiac pour la saison 2017-2018, l'AHMVSC:

Confirmera à Ville Ste-Catherine ses membres selon les modalités de rapport HCR, reposant sur la déclaration de résidence du membre et les paiements émis, sans y apporter quelques modifications que se soit.

Assurera l'équilibre entre la défense de l'intérêt de ses membres et la collaboration habituelle pour les attributions des heures au Sportium avec CPA, Ringuette et maintenant l'AHMFSL.



Boucherville, 23 février 2016

La situation du hockey féminin au niveau provincial est des plus précaire et chaque région doit revoir ses façons de faire afin de rendre le hockey féminin plus accessible et encourager autant que faire se peut l'intégration des filles au hockey féminin.

Bien encadrer les organisations féminines, en assurer la viabilité, telle est notre mandat.

À cet égard, différentes actions ont été prises au cours des dernières années.

À plusieurs reprises, nous avons été interpellés par le fonctionnement administratif des associations féminines et plus précisément par celle des Félines du Saint-Laurent.

L'organisation des Félines du St-Laurent existe depuis environ 15 ans.

Au fil des ans, il y a eu fusion avec Les Prédateurs féminin du Saint-Laurent.

De notre opinion, en aucun temps cette association a été reconnue à sa juste valeur. Elle a survécu en marge des organisations masculines de son territoire, à la merci et à la bonne volonté de chacune d'elles sans avoir la plupart du temps droit de parole, et ce, pendant de nombreuses années. Par contre, nous ne pouvons passer sous silence que des efforts ont été faits du côté masculin dans le but d'améliorer le dialogue.

Malgré tout, notre réflexion à son sujet nous a menés à prendre certaines décisions qui vont modifier pour les années à venir le modèle de gestion des Félines du Saint-Laurent.

Nous allons regrouper dans une même association toutes les joueuses évoluant tant au masculin qu'au féminin en provenance des municipalités de Brossard, La Prairie, Candiac, Sainte-Catherine, Delson, Saint-Constant, Saint-Rémi et Napierville.

Pour atteindre cet objectif, le conseil d'administration de Hockey Richelieu a adopté la position suivante : à compter de la saison 2016-2017 les Félines du St-Laurent seront reconnues à part entière comme association autonome apte à gérer la destinée du hockey féminin sur son territoire.

La nouvelle entité évoluera sous l'appellation Association du hockey mineur féminin du St-Laurent (AHMFSL) et sera appuyée étroitement par Hockey Richelieu.

Un membre du conseil d'administration d'Hockey Richelieu guidera cette dernière pour sa mise en place et s'assurera que toutes les conditions décrites ci-après soient respectées.



De façon concrète, nous inversons le processus administratif actuel en redirigeant vers l'AHMFSL toutes les filles d'âge Atome à Junior évoluant tant au secteur masculin que féminin.

Dès la mi-avril 2016, Hockey Richelieu procédera à la migration dans le HCR de toutes les joueuses Atome à Junior de leur association locale vers la nouvelle association des Félines.

Le même exercice s'effectuera à chaque année pour les filles graduant de la division novice à la division atome.

Les joueuses du secteur Initiation, Pré-novice et Novice continueront de s'inscrire directement à l'association locale masculine.

Toute nouvelle joueuse d'âge atome à junior peu importe son intérêt pour évoluer au hockey masculin ou féminin devra être dirigée systématiquement vers l'AHMFSL.

Les associations du territoire ci-haut mentionné ne pourront accepter de nouvelles inscriptions. Hockey Richelieu en assurera le respect.

Sans se soustraire à la réglementation de Hockey Québec, toute joueuse qui manifestera son désintérêt pour le hockey féminin sera partagée pour la saison en cours avec l'association masculine de son territoire.

Il n'y aura aucune obligation pour ces dernières d'évoluer au secteur féminin, seulement un encouragement.

Dans le cas où la fille va jouer au secteur masculin, le montant de son inscription à l'AHMFSL sera remboursé à son association locale, moins les frais encourus servant à payer les redevances à Hockey Canada, Hockey Québec et Hockey Richelieu. (Environ 50.\$)

La joueuse partagée pour la saison devra se réinscrire à l'AHMFSL la saison suivante, et la demande pour évoluer au masculin devra être renouvelée.

La demande de partage sera faite par le registraire de l'organisation masculine pour laquelle la joueuse évoluera.

Le coût à l'inscription exigé aux joueuses par l'association l'AHMFSL sera le même que le coût que la joueuse aurait dû assumer si elle s'était inscrite dans son association locale.

L'association de l'AHMFSL s'engage pour chaque début de saison à fournir dans les plus brefs délais et à intervalles réguliers, aux associations locales, un état de toutes les joueuses inscrites dans son association.

En ce qui a trait à la répartition des heures de glace, nous avons convenu qu'il était plus avantageux pour les deux parties que le processus actuel de répartition demeure le même.



L'organisation locale masculine pourra inclure toutes les joueuses de sa municipalité, inscrites pour la saison en cours afin de négocier annuellement l'ensemble des heures de glace tant pour le masculin que pour le féminin.

Les associations locales devront fournir à l'AHMFSL, et ce, dès le début du mois d'août un minimum de 60% des heures de glace requises selon le nombre de filles de leur association inscrites à l'AHMFSL la saison précédente en prévision des camps de sélection et de la préparation des horaires pour l'ensemble de la saison.

Le nombre d'inscriptions à l'AHMFSL pour l'année en cours déterminera le total d'heures de glace à combler pour atteindre 100% des heures de glace requises pour les activités de l'AHMFSL.

En fonction des différentes modalités d'attribution des heures de glace par les municipalités, les heures de glace payantes remises aux Félines seront remboursées à même les revenus générés par les frais d'inscription des joueuses qui ont pris la décision d'évoluer au secteur féminin.

Il est aussi entendu que les heures de glace fournies à l'AHMFSL devront être des heures de qualité en fonction du niveau d'âge des joueuses au même titre que celles offertes au hockey masculin.

De par son autonomie, en plus de défrayer le coût des heures de glace, l'AHMFSL devra rembourser à qui de droit, tous les frais inhérents reliés aux différentes activités de ses équipes féminines. (Frais d'arbitrage, frais de chronos, etc.)

Il en sera de même pour toutes les dépenses engendrées pour assurer la bonne marche des activités de l'AHMFSL.

Nous espérons que cette façon de faire redonnera une toute nouvelle énergie à cette association qui a su au fil des ans poursuivre sa mission, celle de favoriser l'accès des filles à la pratique du hockey avec les filles.

Nous comptons sur la collaboration de tous pour nous soutenir dans cette démarche.

Un communiqué suivra prochainement afin de bien informer toutes les joueuses de la nouvelle procédure à suivre.

Il me fera plaisir de vous rencontrer afin de compléter ce bref communiqué et de répondre à toutes questions pouvant vous interpeller sur le sujet.

Salutations distinguées

Jacques Hébert
Président Hockey Richelieu

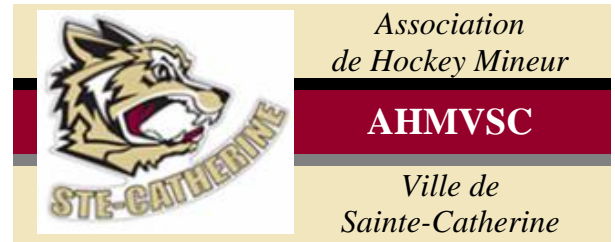
Assemblée Générale Annuelle

04 mai 2016

Rapport annuel

Conseil d'administration (CA)

Saison 2015-2016



La saison 2015-2016 a débuté avec le nouveau Regroupement Gladiateurs avec Delson et Candiac. En cours de saison, les limitations rencontrées par notre association dans la gestion des affaires courantes indiquent que la situation 2015-2016 est insoutenable. Avec la baisse prévue des inscriptions pour 2016-2017, nous ne serons plus en mesure de rendre ses services convenables dans les divisions Pré novice, Atome, Pee-wee, Bantam et Junior.

Bilan de la dernière saison

Inscriptions: Le nombre d'inscrits continue de diminuer chaque saison. Toutefois la saison 2015-2016 constitue le point de non retour car Ste-Catherine doit inévitablement être fusionnée.

Lors de la saison 2011-2012 nous avons alerté Hockey Richelieu ainsi que nos voisins concernant la nécessité de fusionner à moyen terme compte tenu des bassins novice de l'époque (moins de 20 joueurs par année civile pour les 2003 et suivants).

En 2015-2016, nous avons bénéficié de l'aide de Candiac pour un Pee-wee C conjoint, alors qu'avec une coupure de moins aux Gladiateurs, nous étions la seule association à ne pas aligner un Atome C dans la Ligue St-Laurent.

En 2016-2017, nos joueurs nés en 2003 évolueront au Bantam alors que notre MAHG 2 devrait aligner une dizaine de joueurs nés en 2010.

LHEQ (Espoir-AAA-Relève): Avec l'arrivée de Jacques Paquin dans la structure, Gilbert Beaudin demeurant au poste de Gouverneur ainsi que mon implication pour représenter les associations, le comité de coordination a été instauré avec le CCL et la structure intégrée.

Gladiateurs (AA-BB): Dans l'ensemble la saison des Gladiateurs s'est bien déroulée. Problématique au Bantam CC pour le remplacement des abandons (Équipe non compétitive) se traduira par des camps communs BB-A-B tel que demandé l'an passé par Ste-Catherine.

Regroupements Féminins: Les Remparts transférés à St-Hubert et la nouvelle association des Félines vont contribuer au déclin des inscriptions de Ste-Catherine. Toutefois la directive émise par Hockey Richelieu invalide le règlement adopté par Ste-Catherine, faisant en sorte que les filles qui le désirent pourront aligner des équipes évoluant au hockey masculin. Pour l'instant les **Félines Pee-wee et atome** continueront d'évoluer dans la Ligue St-Laurent contre les garçons.

Équipes locales: Saison très difficile au niveau du suivi des équipes. Les sélections pour les T112, l'ajout des affiliés, les formations d'entraîneur, les avis de participation aux tournois, les calendriers pour les remises, les formulaires de retour de tournoi, les budgets d'équipes et autres, nécessitent des suivis et des rappels.

Directeurs: Trop de plaintes peuvent être évitées concernant le temps de glace et diverses mesures prises par les entraîneurs. Les énergies doivent être déployées pour la formation du personnel de banc, les rencontres de parents et le suivi des équipes. Tout ce qui peut être évité par des mesures préventives doit l'être.

Évènements

Séries St-Laurent: Atome A et novice C au Sportium sans incident avec la présence d'un gouverneur AHMVSC lors des matchs avec le superviseur des officiels.

Série 3 de 5 (AAA-AA): Les qualifications se sont entièrement déroulées au Sportium, le tout étant rendu possible par la Coupe des champions décalée d'une semaine.

Festival Pré novice: Atteinte des objectifs pour l'inscription du nombre d'équipes. Toutefois la perte de la commandite CCL rend l'évènement moins rentable. La tenue de la 30^{ème} édition en mars 2017 est assurée mais aucune relève ne se manifeste pour l'instant. Donc la dernière édition du festival sera présentée en 2017.

Gala fin de saison: En l'absence d'un comité organisateur, l'évènement a été annulé. Toutefois la journée de jeux vidéo pour nos atomes et novices a eu lieu le 24 avril dernier.

Fêtes familiales (11 et 12 juin): Le hockey mineur opère le kiosque alimentaire. Possibilité d'impliquer la Ligue Junior de Balle Lente pour compenser le manque de mobilisation.

Statistiques saison 2015-2016

Séries			Saison												Joueurs			Entraîneurs		
Division	Équipe	-	Rang	PJ	V	D	N	PTS	BP	BC	FJ	Avr	+/-	FJ	#	Mat	CD	#	Mat	CD
Junior A	Coyotes	-	10 / 12	26	8	15	3	19	112	120	18	365	(0,3)	(8)	6	11		2	5	
Junior B	Coyotes	-	6 / 13	26	11	14	1	23	94	101	24	442	(0,3)	(2)	2	12	2			
Midget A	Coyotes	-	2 / 14	24	17	5	2	36	125	54	22	750	3,0	(2)	4	6		1	2	
Midget B	Coyotes	-	6 / 11	24	10	11	3	23	91	89	22	479	0,1	(2)	3	8	1			
Midge B	Chacals	C	4 / 11	24	12	8	4	28	104	77	21	583	1,1	(3)	1	4				
Bantam A	Coyotes	-	9 / 9	24	1	22	1	3	43	147	13	063	(4,3)	(11)	4	5		1	2	
Bantam B	Chacals	-	12 / 12	24	3	18	3	9	63	142	16	188	(3,3)	(8)	2	15	1	1	1	
Pee-wee A	Coyotes	-	10 / 11	24	5	17	2	12	48	88	24	250	(1,7)	0	1	4				
Pee-wee B	Coyotes	-	3 / 10	24	14	4	6	34	83	55	24	708	1,2	0	0	0				
Pee-wee C	Jaguars	-	4 / 7	24	11	12	1	23	67	62	22	479	0,2	(2)	0	0				
Atome A	Coyotes	DF	3 / 10	20	11	6	3	25	67	49	18	625	0,9	(2)	1	1				
Atome B	Coyotes	-	2 / 13	20	17	3	0	34	83	26	20	850	2,9	0	0	0				
Atome C	Coyotes	-	1 / 9	20	17	1	2	36	118	24	20	900	4,7	0	0	0				
Novice A	Coyotes	-	11 / 11	16	0	16	0	0	23	111	15	000	(5,5)	(1)	0	0				
Novice B	Coyotes	-	14 / 16	16	2	11	3	7	9	63	16	219	(3,4)	0	0	0				
Novice B	Chacals	-	5 / 16	16	8	6	2	18	40	43	16	563	(0,2)	0	0	0				
Novice C	Coyotes	-	11 / 11	16	1	12	3	5	33	82	16	156	(3,1)	0	0	0				

Qualifié aux régionaux

Suspensions émises (Matches)

66

10

(Junior) Saison moyenne et manque de joueur au Junior A.

(Midget) Bonne saison au A et année moyenne des deux équipes B

(Bantam) Saison difficile pour les 2 équipes

(Pee-wee) Saison difficile au A et bonne saison au B (Champion dans les 3 tournois)

(Atome) Bonne saison pour les 3 équipes

(Novice) Saison difficile pour 3 équipes, Déséquilibre Chacals B Vs Coyote B

(Suspensions) Augmentation significative des suspensions

2015-16 24 joueurs pour 66 matchs (Incluant 4 convocations)

4 entraîneurs pour 10 matchs

2014-15 28 joueurs pour 76 matchs (Incluant 4 convocations)

5 entraîneurs pour 12 matchs

Autres informations

Un problème relevé au niveau du fonctionnement interne entre entraîneurs

Aucun évènement n'a été rapporté au comité de discipline AHMVSC

Conclusion

Le manque de compétitivité au novice ne semble pas se résorber malgré le power skating. Il convient donc de voir ce que nous pouvons faire au MAHG 2 afin d'améliorer la situation.

La question du comportement dans les estrades demeure préoccupante.

Merci à tous ceux et celles qui ont participé aux activités en 2015-2016: Personnel de banc, organisation d'évènements, conseil d'administration et différents comités.

Dans le contexte du projet de fusion avec Candiac, l'implication de nouveaux parents demeure pertinente. Si vous ne désirez pas déposer votre candidature pour un poste ouvert, merci de songer à offrir votre aide à une personne élue afin de la seconder.

Au nom du conseil d'administration,



Michel Gauvreau
Président AHMVSC



ASSOCIATION

DE HOCKEY MINEUR

DE

VILLE STE-CATHERINE

A.H.M.V.S.C.

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ

LE 31 MARS 2016

Résultats	P-02
Évolution des actifs nets	P-03
Bilan	P-03
Notes complémentaires	P-04
Annexes (Résultats détaillés)	P-06
Information sectorielle	P-10
Budget	P-11



**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DE VILLE STE-CATHERINE (A.H.M.V.S.C.)
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

P-02

	2016	2015
	\$	\$
Inscription partagée	0	150
Prénovice	9 030	11 000
Novice	14 160	13 200
Atome	12 390	12 000
Pee-Wee	13 865	15 000
Bantam	20 805	23 400
Midget	27 375	30 400
Junior	11 160	14 040
COTISATIONS (Annexe A)	108 785	119 190
CRÉDITS (Annexe A)	(9 055)	(15 505)
AUTRES		
Frais administratifs	310	560
Camps Regroupements	7 832	4 415
Glaces partagées	6 793	0
Commandites (Annexe B)	2 200	1 600
Festival Pré novice (Annexe B)	6 617	9 037
PRODUITS	123 482	119 297
Utilisations des glaces	258 824	256 220
Aide municipale	(205 187)	(202 499)
LOCATION DE GLACE (Annexe C)	53 637	53 721
CHARGES D'OPÉRATION (Annexe D)		
Arbitres	18 640	20 757
Frais de ligue	2 060	3 670
Chronos	9 839	10 049
Redevances	18 040	18 605
Entraîneurs	1 786	3 471
Fournitures	4 815	1 772
Frais reportés (note 07)	9 379	9 038
ADMINISTRATION		
Télécommunications	790	734
Site internet	856	667
Papeterie	778	479
Représentation	2 059	1 317
Programme d'aide	1 085	0
Soirée des bénévoles (Annexe B)	1 080	0
Mauvaises créances	1 900	870
Frais de banque	482	545
CHARGES	127 226	125 695
Exédents (Insuffisances) des produits sur les charges d'opération	(3 744)	(6 398)
Revenu de placement	238	429
Fête municipale VSC	2 834	0
Ristournes Richelieu (Midget BB, Ligue Junior et Redevances)	1 506	0
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	834	(5 969)



**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DE VILLE STE-CATHERINE (A.H.M.V.S.C.)
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

	Frais reportés	Surplus affectés	Surplus non affectés	2016 \$	2015 \$
Solde au début - Chandails	23 324	28 696			
Solde au début - Autres		8 928	10 722	71 670 \$	68 711
Excédent (insuffisance)	(10 031)	238	10 627	834	(5 969)
Investissements	0	7 000	(7 000)	0	8 928
Solde à la fin - Chandails	13 293	35 934			
Solde à la fin - Autres		8 928	14 349	72 504	71 670

Réserve pour fonds de roulement de la saison suivante	5 000
Placement à investir au 30 juin	7 000
Excédent (Maximum autorisé = 5 000\$)	2 349
Actif net non affecté	14 349



**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DE VILLE STE-CATHERINE (A.H.M.V.S.C.)
BILAN
AU 31 MARS 2016**

	2016 \$	2015 \$
Actif à court terme		
Encaisse	13 035	16 484
Comptes à recevoir (note 03)	2 747	7 453
Frais payé d'avance (note 04)	1 922	2 095
Total de l'actif à court terme	17 704	26 032
Placements (note 05)		
Épargne à terme	35 934	28 696
Regroupement Gladiateurs	8 928	8 928
Frais reportés (note 06)	13 293	23 324
ACTIFS	75 859	86 980
Passif à court terme		
Comptes à payer	1 970	12 062
Autres créditeurs	1 385	3 248
Total du passif à court terme	3 355	15 310
Investis en immobilisations	13 293	23 324
Affectés	0	0
Non affectés	59 211	48 346
Actifs nets	72 504	71 670
PASSIFS ET ACTIFS NETS	75 859	86 980



Au nom du conseil d'administration
Michel Gauvreau, président AHMVSC



01- Activités

Organisme sans but lucratif constituée conformément à partie 3 de la loi sur les companies, l'AHMVSC favorise, encourage et développe le hockey mineur à Ville de Ste-Catherine.

L'organisme est responsable d'appliquer les modalités établies par les instances nationale (Hockey Canada), provinciale (Hockey Québec), régionale (Hockey Richelieu) et locale (Hockey St-Laurent).

02- Conventions comptables

Frais reportés amortis selon la méthode linéaire: Chandails et gaines (7 saisons), équipements de gardien (5 saisons), bande centrale pré novice (5 saisons) et mascotte festival (Terme de l'engagement des responsables actuels - 3 saisons).

Fonds de roulement: Un minimum de 5 000 \$ doit être maintenu au niveau des liquidités en prévision du fonds de roulement requis pour le début des activités de la saison subséquente.

Actif net non affecté: L'excédent de 10 000\$ non affecté en fin d'année (Incluant fonds de roulement de 5 000 \$) doit servir à diminuer la hausse de cotisations pour l'année suivante.

Aide municipale: Les gratuités obtenues dans le cadre de la politique municipale adoptée par la Ville de Ste-Catherine, sont comptabilisées selon la grille tarifaire appliquées aux locations payées par l'AHMVSC.

Septembre à mars (30 sem): 211 \$ / heure + taxes, 125 \$ / heure + taxes (Semaine avant 18h00)

Locations estivales (Août): 160 \$ / heure + taxes

03- Compte à recevoir

	31 mars 2016	31 mars 2015
Opérations du Tournoi et du Festival	75 \$	1 200 \$
Opérations liées aux regroupements	0	1 990
CCL - Chronos	764	129
Glaces partagées	0	3 079
Dommages causés aux installations	575	575
Opérations liés aux inscriptions	3 233	1 350
Mauvaise créance radiées	(1 900)	(870)
	<u>2 747 \$</u>	<u>7 453 \$</u>

04- Frais payés d'avance

	31 mars 2016	31 mars 2015
Dépôt Ligue St-Laurent	1 500 \$	1 500 \$
Avance tournoi Playsation Novice-Atome	272	248
Dépôt LHJRS	0	200
Sanction Festival pré novice	150	147
	<u>1 922 \$</u>	<u>2 095 \$</u>

05- Placements

	Émission	Échéance	31 mars 2016	31 mars 2015
Certificat à terme (1,40%) / 2010-2011	02 nov 2014	02 nov 2017	7 421 \$	7 348 \$
Certificat à terme (1,05%) / 2011-2012	07 mai 2015	07 mai 2018	7 298	7 198
Certificat à terme (0,85%) / 2012-2013	19 nov 2015	19 nov 2016	7 127	7 063
Certificat à terme (1,25%) / 2013-2014	17 mars 2014	17 mars 2017	7 088	7 087
Certificat à terme (0,45%) / 2014-2015	09 dec 2015	30 juin 2016	7 000	0
Certificats d'épargne à terme (a)			<u>35 934 \$</u>	<u>28 696 \$</u>
Capital - Regroupement Gladiateurs (b)			<u>8 928</u>	<u>8 928</u>
Total des placements			<u>44 862 \$</u>	<u>37 624 \$</u>

(a) Estimé pour chandails (2018): 275 participants X 2 couleurs = 550 chandails X 75\$ = 41 250 \$

(b) Quote part lors de la liquidation (2015) suite au départ de St-Constant, Jardins du Québec et Beaujeu.

Actifs réaffectés à la capitalisation du nouveau regroupement avec Delson et Candiac



**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DE VILLE STE-CATHERINE**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

P-05

06- Frais reportés	Cout	Valeurs	31 mars	31 mars
Chandails & équipements	d'acquisition	amorties	2016	2015
634 unités (Remplacement 2010)	46 516 \$	(39 871) \$	6 645 \$	13 290 \$
66 unités (Pré novice 2011)	4 887	(3 490)	1 397	2 095
14 unités (Gardiens 2012)	1 046	(596)	450	599
46 unités (Midget 2013)	3 438	(1 473)	1 965	2 456
22 gaines (Midget 2013)	0	0	0	668
Bande centrale pre novice	3 688	(1 504)	2 184	2 912
Mascotte Festival	1 955	(1 303)	652	1 304
Total des frais reportés	61 530 \$	(48 237) \$	13 293 \$	23 324 \$

Chandails (634)	6 645	6 645
Chandails (66)	698	698
Chandails (14)	149	149
Chandails (46)	491	491
Gaines (22)	668	134
Chandails	8 651	8 117
Équipements Gardien	0	145
Bande centrale pre novice	728	776
Frais reportés opérations	9 379	9 038
Mascotte Festival	652	651
Charges relatives aux frais reportés	10 031 \$	9 689 \$



**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DE VILLE STE-CATHERINE**

ANNEXES (RÉSULTATS DÉTAILLÉS)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

**Annexe A
Cotisations & crédits**

Mas	Naissance	Fém	Secteur	NB	\$ / joueur	NB	2015-2016	\$ / joueur	NB	2013-2014
8	2011	1								
9	2010	0								
25	2009	0	Récréatif	43	210,00	43	9 030 \$	220,00	49	10 780 \$
18	2008	4								
25	2007	1	Récréatif	48	295,00	48	14 160	300,00	44	13 200
18	2006	3	Élite	6				300,00	1	220
20	2005	1	Récréatif	36	295,00	42	12 390	300,00	40	12 000
25	2004	3	Élite	13						
15	2003	4	Récréatif	34	295,00	47	13 865	300,00	50	15 000
27	2002	3	Élite	21						
27	2001	1	Récréatif	35	365,00	57	20 805	360,00	65	23 400
24	2000	4								
23	1999	5	Élite	25						
17	1998	2	Récréatif	52	365,00	75	27 375	360,00	75	27 000
2	Extérieur	0								
7	1997	0								
8	1996	1								
13	1995	0			70,00	3	210			
1	1994	1	Récréatif	33	365,00	30	10 950	360,00	39	14 040
Mas		Fem	Élite	65						
312	Total	34	Récréatif	281	Cotisations	346	108 785 \$	Cotisations	364	119 190 \$

Pré-inscription	30,00	(6 870)	30,00	(8 040)
Bas	10,00	0	10,00	(3 600)
Gardiens Junior et Mi-saison	-	(205)	-	(1 865)
Midget Espoir & Bantam AAA-AA	180,00	(1 980)	180,00	(1 800)
Tirage Pré inscription	-	0	100,00	(200)
	Crédits	(9 055) \$	Crédits	(15 505) \$

Politique Municipale
Saison 2016-17
345 Inscrits
-2 SCO (JR)
-1 CAN (BT)
-1 BRO (MD)
1 Abandon
342 Référence
13,0 Ratio
26,3 Sous-total
0,7 Ajustement
27,0 Hres / Sem

Catégorie	Inscriptions 2015-2016				Comparatif 2014-2015			
Pré Novice & Novice	M2	26	A	12	A	11	M2	21
	M1	17	B	24	B	22	M1	28
Atome			C	12	C	12		
			A	11	A	16		
	BB-CC	6	B	11	B	15	BB-CC	7
		C	10	C	0			
		Félines	4	Félines	3			
Pee-Wee			A	13	A	16		
	AAA-AA	1	B	12	B	14	AA	2
	BB-CC	10	C	4	C	0	BB-CC	12
	Rempart	2	Félines	5	Félines	4	Rempart	2
Bantam	AAA-AA	7	A	16	A	14	AAA-AA	9
	BB-CC	13	B	16	B	26	BB-CC	10
	Rempart	1	Félines	3	Félines	5	Rempart	1
Midget	ES	4	A	15	A	17	ES	1
	AA-BB	19	B	28	B	30	AA-BB	19
	Rempart	2	Félines	9	Félines	6	Rempart	4
Junior			A	14	A	16		
			B	17	B	19		
		Félines	2	Félines	4			
Masculin Féminin	Élite	60	Récréatif	258	Récréatif	277	Élite	60
	Élite	5	Récréatif	23	Récréatif	22	Élite	7



Commandites Association		Commandites Festival	
2 200	H.Richelieu (Qualification C.Dodge)	500	Solution Extrême
		1379	Yoplait
		299	Loblaws
		320	Mikes
<hr/>		<hr/>	
2 200 \$	Commandites 2015-2016	2 498 \$	

		Mai 2015		-	
Billets vendus	78	960 \$		0 \$	
Décoration salle et permis		(698)		0	
Repas		(1 251)		0	
Musique		(600)	(1 589) \$	0	0 \$
<hr/>		<hr/>		<hr/>	
Bar recettes		2 614 \$		0 \$	
Pourboire		463		0	
Achats		(1 954)	1 123	0	0
<hr/>		<hr/>		<hr/>	
Tournoi Microplay		(614)	(614)	0	0
<hr/>		<hr/>		<hr/>	
Soirée des bénévoles			(1 080) \$		0 \$

		Mars 2016		Mars 2015	
Inscription	250 44	11 000 \$		11 000 \$	
Entrées	145 44	6 380		6 380	
Commandites		2 498		3 698	
Tirage	1 410				
Achats	(617)	793	20 671 \$	1 517	22 595 \$
<hr/>		<hr/>		<hr/>	
Arbitres & chronos	(12,50) 44	(550) \$		(550) \$	
Redevances HR	(68,05) 44	(2 994)		(2 962)	
Trophées-cadeaux	(9,86) 580	(5 718)		(5 634)	
Collation	(2,80) 600	(1 678)		(1 678)	
Programme	(2,33) 300	(698)		(724)	
Repas bénévoles		(958)		(805)	
Amortissement Mascotte		(652)		(651)	
Fournitures		(806)	(14 054)	(554)	(13 558)
<hr/>		<hr/>		<hr/>	
Recettes nettes Festival Pré Novice			6 617 \$		9 037 \$
<hr/>		<hr/>		<hr/>	
Utilisation des glaces					
Samedi		(2 669)		(2 724)	
Dimanche		(1 653)	(4 322) \$	(1 653)	(4 377) \$
<hr/>		<hr/>		<hr/>	



**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DE VILLE STE-CATHERINE**

ANNEXES (RÉSULTATS DÉTAILLÉS)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

P-08

Annexe C

Location de glaces

Jr	Horaire	Sem	Heures	Tarif	VSC		AHM							
					2015-2016	2015-2016	2014-2015	2014-2015						
Politique municipale			27,0	VSC										
Contrat Sportium			7,5	AHM										
Dim	13h30-17h30	30	4,0	211	25 320	\$		24 720	\$					
Dim	17h30-22h00	30	4,5	211			28 485	\$	27 810	\$				
Lun	18h00-22h00	30	4,0	211	25 320				24 720					
Mar	18h00-22h00	30	4,0	211	25 320			3 090	21 630					
Mer	18h00-22h00	30	4,0	211	25 320				24 720					
Jeu	18h00-20h00	30	2,0	211			12 660		21 630					
Ven	18h00-19h00	30	1,0	211			6 330		3 090					
Sam	07h30-12h30	30	5,0	211	31 650				30 900					
Sam	15h30-21h30	30	6,0	211	37 980				37 080					
Engagements					1035,0		170 910	\$	47 475	\$	52 530	\$	166 860	\$
Aout Pré-Saison					65,0	125	5 312		2 813				10 160	
Aout Pré-Saison					11,0	160	1 760							
- Fériés (FT-AG)					18,0	125			2 250		1 000			
Dec Noel					(15,0)	211	(1 899)		(1 266)		(1 442)		(1 854)	
Fev Ringuette					(19,0)	211	(4 009)						(3 090)	
Mars Festival (dim)					11,5	125	1 250		188		63		1 750	
Avril Semaine 31-32					20,0	160	3 200		0		560		2 298	
Avril Semaine 31-32					19,5	125	1 938		500		187		0	
Avril Semaine 31-32					1,5	145			217					
Programme AA					(35,0)	211			(7 385)		(7 210)			
Échanges CCL					0,0	211			0		(824)			
Riverains Flottantes					12,0	155			1 860		1 860			
Taxes applicables							26 725		6 985		6 997		26 375	
Utilisations totales					1124,5		205 187	\$	53 637	\$	53 721	\$	202 499	\$
Saison							187 423	\$	50 608	\$	53 721	\$	182 640	\$
Pré-saison							7 072		2 813				11 681	
Atome 3 contre 3					5,0	211	1 055						0	
Séries 3 de 5 AAA-AA					11,0	211	2 669						2 681	
Séries 3 de 5 AAA-AA					14,0	160	2 575						1 120	
Séries 3 de 5 AAA-AA					2,0	125	287						0	
Festival (Samedi)					11,0	211	2 669						2 724	
Festival (Dimanche)					11,5	125	1 437		216				1 653	
Utilisations courantes									247 916	\$	248 042	\$		
Atome 3 contre 3									1 055		0			
Séries 3 de 5 AAA-AA									5 531		3 801			
Festival pré novice									4 322		4 377			
Utilisations totales									258 824	\$	256 220	\$		



**Annexe D
Charges d'opération**

2015-16	2014-15
\$	\$

St-Laurent	Arbitres	12 381	8 914
St-Laurent	Répartition	629	494
St-Laurent	Arbitres & répartition (Félines)	1 265	1 498
St-Laurent	Arbitre en chef et superviseur	600	600
St-Laurent	Accréditations	774	774
St-Laurent	Transport	275	275
St-Laurent	Répartition des remises	100	100
St-Laurent	Arbitres & répartition (Remparts)	0	440
St-Laurent	Sous total	16 024	13 095
LHJRS	Arbitres + Répartition	0	3 930
Elite	Arbitres + Répartition	0	1 860
Interne	Accréditations	1 285	951
Interne	Matches hors concours	1 331	921
Arbitres		18 640	20 757

St-Laurent	Administration	997	725
St-Laurent	Cédules & statistiques	712	543
St-Laurent	Sous total	1 709	1 268
Junior	Ligue des Rives du Richelieu	180	820
Félines	Ligue Interfonale Féminine (LIF)	171	649
Elite	Ligue Elite du Richelieu	0	933
Frais de ligue		2 060	3 670

Chronos		7 794	8 073
Formation		525	245
Supervision		1 000	1 000
Match hors concours		520	731
Chronos		9 839	10 049

Junior	50,71	33	1 674	2 009
Midget-Atome	50,71	221	11 207	11 701
Novice	50,13	48	2 406	2 234
Prénovices	37,05	43	1 593	1 806
Jouez pour Jouer:	5,00	232	1 160	855
Redevances Hockey Richelieu			18 040	18 605

Récréatif	03 cours X 159\$	01 PSSH X 32\$	509	1 078
Initiation	04 cours X 238\$	00 PSSH X 32\$	952	1 862
Compétition			0	162
Allocation			325	369
Entraîneurs			1 786	3 471

Location Casiers			425	425
Rondelles & bouteilles			609	782
Autres fournitures			1 023	565
Tracksuit entraîneurs			2 758	0
Équipements & fournitures			4 815	1 772



**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR
DE VILLE STE-CATHERINE**

INFORMATION SECTORIELLE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

19 258	Pré-novice		Novice		Atome		Pee-Wee		Pee-Wee		Bantam		Midget		Junior	
	3 équipes		4 équipes		3 équipes		2 équipes		Partage CAN		2 équipes		3 équipes		2 équipes	
	43 inscrits		48 inscrits		32 inscrits		25 inscrits		4 inscrits		32 inscrits		43 inscrits		31 inscrits	
Inscription	210	9030	295	14160	295	9440	295	7375	295	1180	365	11680	365	15695	365	10220
Ajust insption											Can	(365)			70	210
Pré inscription	-	(1140)	-	(1110)	-	(600)	-	(570)	-	(90)	-	(690)	-	(720)	-	(120)
Autres crédits	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	Mi-S	(205)
Autres	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	100	-	962
Produits	183	7890	272	13050	276	8840	272	6805	273	1090	365	10625	351	15075	357	11067
Parties	48	2062	202	9694	295	9453	291	7271	61	243	337	10790	381	16367	410	12705
Pratiques	298	12803	410	19692	422	13510	412	10310	398	1591	473	15139	369	15882	142	4413
(PM-VSC)	(560)	(24093)	(560)	(26894)	(560)	(17930)	(560)	(14008)	(560)	(2241)	(543)	(17369)	(547)	(23533)	(524)	(16249)
Glaces	(215)	(9228)	52	2492	157	5033	143	3573	(102)	(407)	268	8560	203	8716	28	869
Arbitres	0	0	38	1830	51	1637	63	1569	8	30	109	3497	107	4604	126	3910
Ligues	0	21	7	330	8	252	8	197	0	0	10	322	8	323	12	374
Chronos	0	0	12	576	18	561	17	437	3	12	37	1186	41	1749	42	1303
Redevances	41	1776	55	2650	56	1806	56	1390	51	203	53	1694	55	2363	55	1695
Entraîneurs	11	476	10	476	5	159	8	191	0	0	5	159	0	0	10	325
Fournitures	7	308	10	494	7	239	6	160	0	0	5	160	6	239	14	435
F.Reportés	33	1426	35	1665	35	1110	35	867	0	0	34	1075	50	2161	35	1075
Autres (Adm)	23	988	23	1103	23	735	23	574	23	92	23	735	23	988	23	712
Charges	(98)	(4233)	242	11616	360	11532	358	8958	(18)	(70)	543	17388	492	21143	345	10698
Surplus																
(Déficit)	282	12123	30	1434	(84)	(2692)	(86)	(2153)	290	1160	(211)	(6763)	(141)	(6068)	12	369

- 88	Félines		Dynamiques		Gladiateurs		Commun		Fête		Séries 3 de 5		Festival		Total	
	28 inscrits		12 inscrits		48 inscrits		346 inscrits		Municipale		AAA-AA		Pré novice		346 Inscrits	
Inscription	295	3245	295	295	295	4720								11000		108785
Inscription	365	6205	365	4015	365	11680								6380		17380
Pré inscription	-	(510)	-	(330)	-	(990)										
Autres crédits	-	0	ES-BT	(1980)	-	0										(9055)
Autres	Camp	0	Camp	4383	Camp	3449	Adm	310	VSC	2834	HR	2200	Tirage	793		
			Etoiles	6793			Int	238					Com	2498		24560
Produits	319	8940	1098	13176	392	18859		548		2834		2200		20671		141670
Parties	286	8005	384	4605	307	14717						5531		4322		105765
Pratiques	373	10444	1186	14231	650	31189	Clin	3855								153059
(PM-VSC)	(560)	(15688)	(560)	(6724)	(560)	(26894)		(3855)				(5531)		(4178)		(205187)
Glaces	99	2761	1009	12112	396	19012		0				0		144		53637
Arbitres	56	1563	0	0	0	0								440		19080
Ligues	9	241	0	0	0	0								0		2060
Chronos	32	905	96	1150	31	1480						480		110		9949
Redevances	51	1420	51	609	51	2434	Ris	(444)						2994		20590
Formation	0	0	0	0	0	0								0		1786
Fournitures	0	0	0	0	0	0			Tsuit	2780				9858		14673
F.Reportés	0	0	0	0	0	0								652		10031
Autres (Adm)	23	643	23	276	23	1104	Gala	1080						0		9030
Charges	269	7533	1179	14147	501	24030		636		2780		480		14198		140836
Surplus																
(Déficit)	50	1407	(81)	(971)	(108)	(5171)	(0)	(88)		54		1720	19	6473		834

Soumis AGA 4 mai 2016

	DEL 2016-2017			SCO 2016-2017				LAP 2015-2016			SCA 2016-2017			CAN 2016-2017				SCA	
	Base	Pre	TL	Base	Pre	FE	TL	Base	Pre	TL	Base	Pre	TL	Base	Pre	TL	80%	VAR	
04-06 Nouveau	125	0	125	300	(50)	100	350	270	0	270	210	(30)	180	235	-	235	188	8	
04-06 Pré-novice	205	(25)	180	300	(50)	100	350	280	(10)	270	210	(30)	180	235	-	235	188	8	
07-08 Novice	290	(25)	265	350	(50)	100	400	360	(65)	295	310	(30)	280	365	-	365	292	12	
09-10 Atome	300	(25)	275	350	(50)	100	400	360	(65)	295	310	(30)	280	370	-	370	296	16	
11-12 Pee-wee	310	(25)	285	350	(50)	100	400	360	(65)	295	310	(30)	280	370	-	370	296	16	
13-14 Bantam	340	(25)	315	440	(50)	100	490	400	(65)	335	380	(30)	350	430	-	430	344	(6)	
15-17 Midget	350	(25)	325	440	(50)	100	490	400	(65)	335	380	(30)	350	430	-	430	344	(6)	
18-21 Junior	380	(25)	355	440	(50)	-	390	455	(25)	430	380	(30)	350	430	-	430	344	(6)	
Félines	Idem au garçon			350	(50)	-	300	Idem au garçon			Idem au garçon								
Rabais Familles														Ct 20% sur total (2 et plus)					
2e	(25)			(15)				(20)			0			0					
3e	(50)			(115)				(200)			0			0					
4e	(75)			(115)				(200)			0			0					

70\$ appliqué au plus jeune

270 - 200 = 70\$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE VILLE STE-CATHERINE (A.H.M.V.S.C)										Réal 2016-2017 000 inscrits + 0 partage			Comparatif 2015-2016 345 inscrits + 1 partage			
BUDGET 2016-2017																
19E 308 5 (32) 281																
04-06 Pré-nov	2E	16	1	9	26	210	5 460	0	0,00	0	0,00	210	9 030			
07-08 Novice	4E	43	4	(2)	45	310	13 950	0	0,00	0	0,00	295	14 160			
09-10 Atome	3E	43	0	(2)	41	310	12 710	0	0,00	0	0,00	295	12 390			
11-12 P-wee	3E	45	0	(2)	43	310	13 330	0	0,00	0	0,00	295	13 865			
13-14 Bantam	2E	42	0	(4)	38	380	14 440	0	0,00	0	0,00	365	20 805			
15-17 Midget	3E	74	0	(14)	60	380	22 800	0	0,00	0	0,00	365	27 375			
18-21 Junior	2E	45	0	(17)	28	380	10 640	0	0,00	0	0,00	365	27 375			
							93 330				0,00	Div	11 160	108 785		
Crédit Pré Ins					281	(30)	(8 430)		0,00		0,00			(6 870)		
Crédit Mi Saison					0	(185)	0	Crédits	0,00		0,00			(205)		
Crédit AAA-Releve					10	(185)	(1 850)	(10 280)	0,00		0,00	180	(1 980)	(9 055)		
Frais adm							0		0,00		0,00			-	310	
Regroupements: HR 2200, Fel 7450, Aut 4600							14 250	Autres	0,00		0,00			-	16 825	
Festival Pre-novice							4 000	18 250	0,00		0,00			-	6 617	23 752
Produits	M	F	Ajus	TL			101 300		M	F	AA					123 482
Dim	13:30 22:00	8,5	4,0	4,5	30	216,00	29 160	0,0	30	0,00	0,00	211	28 485			
Lun	21:00 22:00	1,0	1,0	(0,0)	30	216,00	0	0,0	30	0,00	0,00	211	0			
Mar	17:30 22:30	5,0	4,0	1,0	30	216,00	6 480	0,0	30	0,00	0,00	211	0			
Mer	18:00 22:00	4,0	4,0	0,0				0,0	30	0,00	0,00	211	0			
Jeu	18:00 20:00	2,0	2,0	0,0				0,0	30	0,00	0,00	211	12 660			
Ven	18:00 19:00	1,0	1,0	(0,0)	30	216,00	0	0,0	30	0,00	0,00	211	6 330			
Sam	07:30 21:30	11,0	11,0													
Camps Aout				1,0	15	125,00	1 875	0,0	1	0,00	0,00		2 813			
Fériés AG-FT				9,0	2	125,00	2 250	0,0	1	0,00	0,00	125	2 250			
Noel				(4,0)	2	216,00	(1 728)	0,0	1	0,00	0,00	211	(1 266)			
Ajout avril				10,0	1	125,00	1 250	0,0	1	0,00	0,00	Var	905			
Commandite CCL				(1,0)	35	216,00	(7 560)	0,0	1	0,00	0,00			46 652		
Éch Rivevrais				3,0	5	155,00	2 325	0,0	1	0,00	0,00	211	(7 385)	6 986		
Autre CCL							0	0,0		0,00	0,00	155	1 860	53 638		
Ligue St-Laurent							18 400			0,00	0,00		17 913			
Inter régionale fem							0	Arbitres		0,00	0,00		171			
Accréditation 1000							750	Ligues		0,00	0,00		1 285			
Hors Concours							624	19 774		0,00	0,00		1 331	20 700		
Chronos							7 800			0,00	0,00		7 794			
Formation Chronos					8	35,00	280			0,00	0,00		525			
Supervision							1 000	Chronos		0,00	0,00		1 000			
Hors Concours							192	9 272		0,00	0,00		520	9 839		
Junior-Atome					210	51,50	10 815		0	0,00	0,00		12 881			
Novice					45	51,00	2 295		0	0,00	0,00		2 406			
Prénovice					26	38,00	988	Redevances	0	0,00	0,00		1 593			
Livrets					24	50,00	1 200	15 298		0,00	0,00		1 160	18 040		
Form Entr Recréatif					4	196,00	784			0,00	0,00		509			
Form Initiation					2	275,00	550	Entraîneurs		0,00	0,00		952			
Allocations							650	1 984		0,00	0,00		325	1 786		
Bas					300	25,00	7 500			0,00	0,00		0			
Location Casiers							426			0,00	0,00		426			
Rondelles-Boutielles							800	Fournitures		0,00	0,00		609			
Autres							1 000	9 726		0,00	0,00		3 780	4 815		
Frais reportés - Bande centrale							728	Fr Reportés		0,00	0,00		728			
Frais reportés - Chandails							7 983	8 711		0,00	0,00		8 651	9 379		
Téléphone-Web		12	70	1	720		1 560			0,00	0,00		1 646			
Papetrie & fournitures							800			0,00	0,00		778			
Représentation + Prgramme d'aide							1 000			0,00	0,00		3 144			
Gala / Tournoi Playstation							400			0,00	0,00		1 080			
Mauvaises créances							0	Adm		0,00	0,00		1 900			
Frais Banque					12	41,00	492	4 252		0,00	0,00		482	9 030		
Opérations							(6 868)				0,00			(3 745)		
Placements							240				0,00			238		
VSC (0) et Ristournes (1500 HSL)							1 500				0,00			4 341		
Surplus (Déficit)							(5 128)				0,00			834		
Frais reportés 8711 + 652 (Mascotte) - 0 (Achats)							9 363				0,00			10 031		
Placements (Provision nouveaux chandails)							(7 000)				0,00			(7 238)		
Variation liquidités							(2 765)				0,00			3 627		

NOUVEAUX POSTES

Nommé à la séance du C.A. qui suit immédiatement l'AGA, le **directeur Féminin** assure les liens entre les Félines du St-Laurent et L'AHMVSC en fournissant les informations de l'AHMVSC devant être transmises à l'AHMFL ainsi qu'en informant l'AHMVSC sur les activités les activités de l'AHMFSL. Il est notamment responsables de:

- Répondre aux questions des parents lors des journées d'inscription
- Réacheminer les dossiers d'inscription à l'AHMFSL
- Suivre avec le directeur concerné si un choix d'évoluer avec l'AHMVSC est exercé
- S'assurer de la conformité des démarches selon les directives régionales

Nommé à la séance du C.A. qui suit immédiatement l'AGA, le **directeur AA-BB** assure les liens entre les Gladiateurs du Roussillon et l'AHMVSC en secondant le Gouverneur des Gladiateurs dans le cadre de ses fonctions. Il est notamment responsable d'assurer:

- Les liens de communication entre le Gouverneur et l'AHMVSC
- La coordination de la partie des camps se déroulant au Sportium
- La gouvernance des matchs lors des programmes présentés au Sportium



Association
de hockey mineur

AHMVSC

Ville de
Ste-Catherine

Administrateurs
& composition
des comités

Élu par AGA

Nommé par CA

Désigné (AHR)

Comité exécutif	VP Administratif Gilbert Beaudin	Président 01-Sortant	VP Technique Patrice Morin	
Directeur Exécutif		Secrétaire 02-Sortant	Tésorier 08-Vacant	Directeur Exécutif
Directeur Glaces René Martella	Conseil d'administration saison 2016-2017			Directeur Pré-novice 04-Sortant
Directeur Équipement 03-Sortant	Registraire	Directeur Novice 09-Vacant	Directeur Atome 05-Sortant	
Directeur AA-BB	Directeur Féminin	Directeur Pee-Wee 10-Vacant	Directeur Bantam 06-Sortant	
	Arbitre en chef Benoit Leduc	Directeur Midget Andrew Parsons	Directeur Junior 07-Sortant	
Communications Mélanie Daigle Stéphane Duhamel Martin Lafond	Comité de vérification Jocelyn Héon - -	Comité Discipline Patrice Morin Gilbert Beaudin Caroline Létourneau	Sélection entraîneurs Patrice Morin Gilbert Beaudin Jean Francois Tessier	
Festival pré-novice Annick Travers Marie-Eve Tremblay Annie Cassivi - -	Fête Familiale Caroline Létourneau - - -	Cliniques gardiens Richard Vallée Jean-François Tessier - -	Sélection Pee-Wee - - - -	
Gouverneurs Séries Michel Gauvreau Jean Francois Tessier Marc Dupuis - -	Coordination CCL Jacques Paquin Gilbert Beaudin Michel Gauvreau	Sélection Novice - - - -	Sélection Bantam - - - -	
Gouverneurs AA-BB Michel Gauvreau - - -	Gouverneurs JR Michel Gauvreau - - -	Sélection Atome - - - -	Sélection Midget Andrew Parsons - - -	

Statuts et Règlements Administratifs

Association de Hockey Mineur de Ville Sainte-Catherine

Amendements adoptés lors de la séance du C.A. tenue le 13 avril 2015
Présentés à l'AGA du 29 avril 2015

Mise à jour des statuts & règlements administratifs
adoptés en assemblée générale le 24 avril 2013

ARTICLE 1: DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.01** La dénomination sociale de l'association est « Association de Hockey Mineur de Ville Sainte-Catherine », ci-après désignée par « *Association* », qui exerce ses activités à titre d'organisme sans but lucratif responsable de l'encadrement du hockey sur glace.
- 1.02** Le siège social de l'*Association* doit être situé à Ville Sainte-Catherine, district judiciaire de Longueuil, Province de Québec.
- 1.03** Les objectifs de l'*Association* consistent à favoriser, encourager et développer le hockey mineur à Ville Ste-Catherine.
- 1.04** Le territoire de l'*Association* est celui délimité par les limites de Ville Sainte-Catherine.
- 1.05** L'*Association* doit s'assurer de l'application de ses programmes, règlements et codes d'éthique, ainsi que ceux émanant des autorités, affiliations ou regroupements selon leur juridiction respective:
- Association canadienne, désignée par « *Hockey Canada* »
 - Fédération Québécoise, désignée par « *Hockey Québec* »
 - Région 14, désignée par « *Hockey Richelieu* »
 - Zone 05, désignée par « *Hockey St-Laurent* »
 - Regroupements propres aux secteurs compétitifs, féminins, juniors ou autres
- 1.06** L'exercice financier de l'*Association* se termine le 31 mars.
- 1.07** Dans les présents statuts et règlements administratifs, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:
- « Membres » Toute personne définie à l'article 2.
 - « C.A. » Conseil d'administration de l'*Association*.
 - « C.E. » Comité exécutif de l'*Association*.
 - « AGA » Assemblée générale annuelle de l'*Association*.
 - « MAHG » Méthode d'apprentissage de hockey sur glace.

ARTICLE 2: MEMBRES

- 2.01 Membre actif:** Personne de 18 ans et plus assumant une responsabilité au sein de l'Association ou de ses activités, respectant les règlements et codes d'éthique de l'article 1.05 du présent règlement, ayant obtenu une réponse favorable dans le cadre du processus de filtrage des antécédents judiciaires par le service de police.
- 2.02 Membre participant:** Tout participant aux matchs organisés par l'Association, résidant à Ville Sainte-Catherine ou bénéficiant de l'approbation de son association, ayant accepté les règlements et codes d'éthique de l'article 1.05 du présent règlement, et ayant été accepté par l'Association. À cet effet, il ne doit être fait aucune discrimination basée sur le sexe, la race, la couleur, le talent ou la croyance religieuse.
- 2.03 Membre soutien:** Parent ou tuteur d'un membre participant, ayant rempli les conditions d'admissibilité de l'Association et ayant signé le formulaire d'inscription avant le 1^{er} janvier de la saison en cours. (Maximum de 2 parents et/ou tuteurs par inscription).
- 2.04 Membre honoraire:** Élu par l'assemblée générale, ce membre est exempt de cotisation et ne doit avoir aucun intérêt dans les actifs de l'Association.

ARTICLE 3: CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A.)

- 3.01** Les affaires de l'Association sont administrées par un conseil d'administration composé de membres dûment élus à une AGA pour un terme de deux (2) ans, ou à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin, pour terminer le mandat de l'officier sortant.

Élections AGA année civile paire

Président
 Secrétaire
 Directeur de l'équipement
 Directeur Pré-novice
 Directeur Atome
 Directeur Bantam
 Directeur Junior

Élections AGA année civile impaire

Vice-président administratif
 Vice-président technique
 Trésorier
 Directeur des heures de glace
 Directeur Novice
 Directeur Pee-Wee
 Directeur Midget

- 3.02** La séance du C.A. précédant une AGA pourrait présenter une demande afin de jumeler deux (2) postes d'administrateurs en fonction des tâches à accomplir.
- 3.03** Lorsqu'un poste d'administrateur n'est pas comblé, la séance du C.A. suivant une AGA devra prévoir les modalités de répartition des responsabilités, incluant s'il y a lieu la nomination d'une personne assurant l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale. La personne ainsi nommée aura les mêmes droits et obligations qu'un administrateur élu.
- 3.04** Si un poste devient vacant pour raison de décès, de démission, de perte de capacité ou autre raison, les autres membres du C.A. devront combler ce poste vacant par un membre de l'Association pour terminer l'année en cours. La personne ainsi nommée aura les mêmes droits et obligations qu'un administrateur élu et il devra obligatoirement avoir élection à l'assemblée générale suivante afin de combler le poste de l'officier sortant.

ARTICLE 3: CONSEIL D'ADMINISTRATION (Suite)

- 3.05** Le C.A. peut suspendre tout administrateur au terme d'une troisième absence consécutive non justifiée aux séances du C.A. Le cas échéant, la décision adoptée doit être transmise par écrit à l'administrateur visé.
- 3.06** Sur une résolution adoptée à plus de 66% des votes, le C.A. peut expulser tout membre actif pour des gestes, actions ou accusations pouvant porter atteinte à l'image et la réputation de l'Association. Le cas échéant, la décision adoptée doit être transmise par écrit au membre visé et dans de telles circonstances, le membre aura droit d'en appeler de la décision en assemblée générale.
- 3.07** Des membres actifs peuvent être invités à participer sans droit de vote, aux séances du C.A. afin d'y présenter les éléments applicables selon leurs implications respectives.
- 3.08** Le président ou un Vice-président peut convoquer une séance du C.A.
- 3.09** Le président, ou à défaut un Vice-président, devra convoquer une séance du C.A. sur demande écrite signée par cinq (5) administrateurs stipulant les motifs et les sujets à y être débattus. Dans de telles circonstances, l'ordre du jour devra être remis avec l'avis de convocation et seuls les sujets à l'ordre du jour seront débattus à cette assemblée.
- 3.10** Le quorum des séances du C.A. est constitué de la majorité (plus de 50%) des administrateurs en fonction.
- 3.11** Le C.A. a tous les pouvoirs pour administrer et gérer les affaires de l'Association, dans les limites du présent règlement. Le C.A. doit notamment:
- A) Exécuter les décisions de l'assemblée générale.
 - B) Convoquer l'AGA ou une assemblée générale spéciale
 - C) Présenter à l'AGA les états financiers ainsi qu'un rapport complet des activités pour la dernière saison écoulée.
 - D) Se réunir aussi souvent que nécessaire pour administrer les affaires de l'Association. Toutefois, il devra se réunir au moins à tous les deux (2) mois entre le 1er septembre et le 30 avril.
 - E) Former des comités en déterminant le nombre de membres et les mandats respectifs, et recevoir leur compte rendu. À moins de spécifications contraires émanant du C.A., un comité responsable d'un évènement est minimalement composé de trois (3) personnes.
 - F) Désigner les personnes autorisées à signer les effets de l'Association.
 - G) Autoriser et approuver toutes dépenses du C.A. et de l'Association.
 - H) Désigner les personnes qui représenteront l'Association lors de congrès, colloques, assemblées de zone ou toutes autres assemblées où l'Association doit être représentée.
 - I) Décider des règlements de régie interne en conformité avec les règlements et codes d'éthique faisant l'objet de l'article 1.05 du présent règlement.

ARTICLE 4: COMITÉ EXÉCUTIF (C.E.)

- 4.01** Le C.E. est composé de 7 administrateurs: Président, Vice-président administratif, Vice-président technique, trésorier, secrétaire et deux (2) directeurs exécutifs.
- 4.02** Les directeurs exécutifs sont nommés pour une année par et parmi tous les administrateurs à la séance du C.A. qui suit immédiatement l'AGA.
- 4.03** Le C.E. exerce tous les pouvoirs du C.A. en lui faisant rapport de ses actes devant être entériner lors de la séance subséquente. Le C.E. gère notamment les cas de discipline et à cet égard, il peut par avis écrit, expulser un membre qui ne se conforme pas aux règlements et codes d'éthique faisant l'objet de l'article 1.05 du présent règlement, ou si sa conduite porte ou a porté préjudice à l'image et la réputation de l'*Association*.
- 4.04** Le Président ou un Vice-président peut convoquer une séance du C.E. aussi souvent que nécessaire, alors que le quorum pour les séances du C.E. est fixé à trois (3) membres.

ARTICLE 5: FONCTIONS

- 5.01** Le **Président** s'acquitte des devoirs de sa fonction et/ou des devoirs que les différents conseils lui attribueront. Il est d'office membre de tous les comités et il doit notamment:
- Présider les assemblées générales ainsi que les séances du C.A. et du C.E.;
 - Maintenir l'ordre et diriger les délibérations;
 - S'assurer du respect des règlements et de l'application des résolutions;
 - Exercer un contrôle et une surveillance générale sur les affaires de l'*Association*;
 - Faire convoquer les assemblées générales ainsi que les séances du C.A. et du C.E.;
 - Établir des relations avec les représentants désignés par Ville Sainte-Catherine;
 - Signer les documents officiels au nom de l'*Association*.
- 5.02** Le **Vice-président administratif** remplit les fonctions de président en l'absence de ce dernier et en aura tous les pouvoirs. Il s'acquitte des devoirs que les différents conseils lui attribueront, coordonne le travail des directeurs sous sa juridiction et doit notamment:
- Organiser et diriger l'inscription des membres (Participants, actifs et soutiens)
 - Assumer la fonction de registraire pour l'enregistrement des joueurs et des équipes;
 - S'assurer de la conformité des membres et des équipes selon les règlements applicables;
 - Être responsable du recrutement, de la formation et de l'accréditation des entraîneurs;
 - Coordonner les travaux des différents comités administratifs ou d'évènements;
 - Être signataire des chèques et effets bancaires, avec le Président ou le Trésorier.
- 5.03** Le **Vice-président technique** remplit les fonctions de président en l'absence de ce dernier et du Vice-président administratif, et en aura tous les pouvoirs. Il coordonne le travail des directeurs sous sa juridiction et doit notamment:
- Être responsable du programme de formation de chaque catégorie;
 - Élaborer programmes, activités et projets spéciaux avec les différents intervenants;
 - Voir à la bonne marche de ces programmes, activités ou projets spéciaux;
 - Contrôler et coordonner les services que l'*Association* dispense;
 - Remplir tous les devoirs qui lui seraient attribués par le C.A. ou le C.E.

ARTICLE 5: FONCTIONS (Suite)

- 5.04** Le **Trésorier** assure les contrôles budgétaires et la comptabilité. Il doit notamment:
- Élaborer un budget qu'il soumet au C.A. pour approbation;
 - Assister le Vice-président administratif pour l'inscription des membres participants;
 - Être le dépositaire des cotisations ou autres sommes dues, et effectuer les dépôts;
 - Payer les dépenses autorisées par le C.A. en étant signataire des chèques et effets bancaires, avec le Président ou le Vice-président Administratif;
 - Maintenir à jour les registres comptables;
 - Faire part de la situation budgétaire lors des séances du C.A. et du C.E.;
 - Préparer les états financiers qu'il soumet au C.E., au C.A. et à l'AGA.
- 5.05** Les **directeurs exécutifs** participent aux prises de décisions que le C.E. doit prendre dans l'exercice de ses fonctions. Ils aident les vice-présidents dans l'exercice de leurs fonctions et remplissent les responsabilités que pourrait leur confier le C.E.
- 5.06** Le **Secrétaire** voit à faire la rédaction des procès-verbaux ainsi que la tenue des livres des minutes des séances du C.E., du C.A. et des assemblées générales. Il doit également:
- Tenir un registre consignait le présent règlement et les modifications s'y rapportant;
 - Convoquer les assemblées générales ou les séances du C.A. et du C.E.;
 - Donner et signer tous les avis de convocations et les extraits de procès-verbaux;
 - Tenir à jour les dossiers et archives;
 - S'occuper de la correspondance en général.
- 5.07** Sous la responsabilité du Vice-président administratif, le **directeur de l'équipement** est responsable de l'inventaire, de la distribution et du contrôle de l'équipement de l'Association. Il doit notamment voir à l'achat de l'équipement selon les soumissions approuvées par le C.A., remplacer et/ou compléter l'équipement requis dans les limites du budget qui lui est alloué ainsi que voir à l'entretien et la réparation de l'équipement.
- 5.08** Sous la responsabilité du Vice-président administratif, le **directeur des heures de glace** est responsable de la distribution des heures d'utilisation pour les parties et les pratiques.
- 5.09** Sous la responsabilité du Vice-président technique, les **directeurs de catégorie** supervisent toutes les équipes des catégories (Pré-novice, Novice, Atome, Pee-Wee, Bantam, Midget et Junior) qui leur sont confiées. Ils sont notamment responsables de:
- L'organisation des camps d'entraînement en début de saison;
 - Superviser les entraîneurs durant la saison et faire les correctifs si nécessaire;
 - S'assurer des relations extérieures (Parents, enfants, entraîneurs et le C.A.)
- 5.10** Les **administrateurs** occupant les fonctions mentionnés aux articles 5.01 et subséquents, participent aux prises de décisions que le C.A. doit prendre dans l'exercice de ses fonctions. Ils remplissent les responsabilités que pourrait leur confier le C.A.

ARTICLE 6: ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- 6.01** Quorum: L'assemblée générale est légalement constituée des membres présents.
- 6.02** Les personnes suivantes auront droit de vote sur les affaires de l'Association: Les membres actifs régis suivant l'article 2.01, les membres participants âgés de 18 ans ou plus régis suivant l'article 2.02, les membres soutiens régis suivant l'article 2.03 ainsi que toute autre personne reconnue par l'assemblée générale.
- 6.03** L'AGA doit avoir lieu dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'exercice financier.
- 6.04** Toute assemblée générale est convoquée par avis écrit avec parution sur le site web de l'association au moins sept (7) jours avant la date fixée pour sa tenue, tout en faisant l'objet d'une infolettre électronique adressée à tous les membres et autres personnes s'étant inscrites au répertoire.
- 6.05** Le C.A. peut convoquer une assemblée générale spéciale selon les modalités prévues à l'article 6.04 du présent règlement.
- 6.06** Le C.A. doit décréter la tenue d'une assemblée générale spéciale selon les modalités prévues à l'article 6.04 du présent règlement, sur demande écrite et signée par au moins quinze (15) membres et signifiée au Vice-président administratif en indiquant le ou les sujets à y être discutés.
- 6.07** Lors des assemblées générales spéciales, il ne pourra y être délibéré que les sujets mentionnés dans la demande écrite devant être inscrits à l'avis de convocation.
- 6.08** Les pouvoirs de l'assemblée générale sont les suivants:
- A) Prendre connaissance et approuver le rapport annuel du C.A.
 - B) Délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.
 - C) Approuver les états financiers de l'année précédente présenté par le C.A.
 - D) Élire les membres du C.A. conformément à l'article 7 du présent règlement.
 - E) Modifier les Statuts et Règlements Administratifs de l'Association.

ARTICLE 7: ÉLECTIONS

- 7.01** Les membres du C.A. sont élus pour deux (2) ans. Leur mandat est renouvelable selon les modalités prévues à l'article 3.01 du présent règlement.
- 7.02** Pour être éligible à poser sa candidature à un poste d'administrateur de l'Association, il faut être membre en règle de l'Association et selon cas, être présent ou avoir remis une lettre à un membre présent attestant de son intention de briguer les suffrages.
- 7.03** L'assemblée nomme un président d'élection, un secrétaire d'élection ainsi que deux scrutateurs.

ARTICLE 7: ÉLECTIONS (Suite)

7.04 Le président d'élection explique la procédure comme suit:

- A) Le président ouvre les candidatures poste par poste en suivant l'ordre à l'article 3.01.
- B) Le président reçoit toutes les candidatures à un poste; il n'est pas nécessaire d'avoir un secondaire pour proposer quelqu'un. Lorsqu'il s'aperçoit qu'il n'y a plus de proposition, il annonce la fermeture des mises en candidature.
- C) S'il y a plus d'une candidature, il demande à chacun des candidats s'il accepte d'être mis en candidature, en commençant par le dernier à avoir été mis en nomination.
- D) Si après cette démarche il y a plus d'un candidat, le président d'élection procède à l'élection.
- E) Tout vote d'élection sera fait par vote secret.
- F) Le candidat ayant reçu le plus de votes sera déclaré élu.
- G) En cas d'égalité des votes, les candidats à égalité feront l'objet d'un deuxième tour de scrutin, et ainsi de suite pour les tours subséquents si nécessaires, jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité.
- H) Si après avoir demandé à tous les candidats s'ils acceptaient d'être mis en nomination, il n'y avait plus qu'un seul candidat, celui-ci serait déclaré élu.
- I) Par contre s'il n'y avait pas de candidats, le président d'élection devra réouvrir les mises en candidature une autre fois, et une troisième fois si nécessaire. Après ces trois tentatives, si ce poste est encore vacant, il incombera au C.A. de combler ce poste jusqu'à l'assemblée générale suivante ou le même poste sera mis en élection pour terminer le mandat.

ARTICLE 8: RÈGLES DE PROCÉDURES

8.01 Lors de toute assemblée de l'Association incluant les séances du C.E. et du C.A., les règles de procédure seront les suivantes:

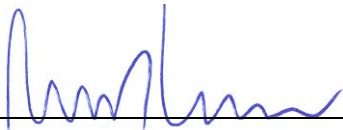
- A) Le président, ou en son absence un des vice-présidents, déclare l'assemblée ouverte.
- B) L'ordre du jour sera adopté.
- C) Pour prendre la parole, il faut avoir été reconnu par le président d'assemblée.
- D) Un membre ne doit pas couper la parole, sauf pour soulever un point d'ordre.
- E) Toute proposition est mise aux voix.
- F) En cas d'égalité des votes, le président d'assemblée devra trancher par un vote prépondérant.

8.02 En cas de litige ou de silence des règlements touchant la procédure d'assemblée, on doit s'en reporter au manuel intitulé « Procédure des assemblées délibérantes » (le Code Morin) de Victor Morin.

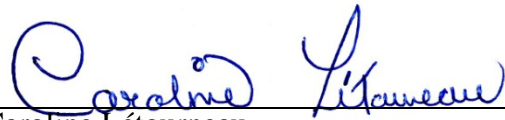
ARTICLE 9: ENTRÉE EN VIGUEUR

- 9.01** L'application du présent règlement intitulé Statuts et Règlements Administratifs, entre en vigueur le 25 avril 2012, soit le lendemain du jour de son approbation par l'assemblée générale.
- 9.02** Suite à son adoption par l'assemblée générale, le présent règlement annule et invalide tous les statuts votés antérieurement.
- 9.03** Toute proposition ayant pour objet de modifier le présent règlement doit être soumise au C.A. dans les quinze (15) jours précédant la fin de l'exercice financier de l'Association.
- 9.04** Toute proposition de modification au règlement doit être mentionnée à l'avis de convocation de l'assemblée générale.
- 9.05** Seule l'assemblée générale peut modifier le présent règlement et ce, en conformité à l'article 9.04 par un vote favorable de la majorité des membres votants présents à cette assemblée générale.

Signé à Ste-Catherine le 29 avril 2015



Michel Gauvreau
Président AHMVSC



Caroline Létourneau
Secrétaire AHMVSC

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE VILLE STE-CATHERINE

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE & PROTOCOLES TECHNIQUES

PRINCIPES **P-02**

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

R1) ÉTHIQUE, ABUS & HARCÈLEMENT **P-03**

R2) COTISATIONS & TARIFICATIONS **P-09**

R3) MESURES COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES **P-15**

R4) MODALITÉS ADMINISTRATIVES **P-19**

R5) DISCIPLINE **P-25**

PROTOCOLES TECHNIQUES

T1) CODES D'ÉTHIQUES **P-27**

T2) CAMPS DE SÉLECTION **P-32**

MESURES PARTICULIÈRES - GARDIENS (*) **P-37**

T3) NOMINATION DES ENTRAINEURS **P-38**

T4) ÉQUILIBRAGE DES ÉQUIPES **P-42**

T5) ENREGISTREMENT DES ÉQUIPES **P-46**

NOTE: (*) SECTION À DÉVELOPPER



PRINCIPES

Les différents protocoles faisant l'objet du présent document viennent s'ajouter ou préciser l'application des règlements émise par les autorités nationales (Hockey Canada), provinciales (Hockey Québec) ou régionales (Hockey Richelieu), les ligues (Hockey St-Laurent et autres pour le secteur féminin et le secteur Élite) ainsi que les règlements et statuts administratifs adoptées par notre association.

Chaque protocole constituant un regroupement de conventions comme outils de communications afin d'atteindre des objectifs définis, le contenu du présent document vient préciser les mesures adoptées afin d'assurer:

- La conformité de nos activités à l'égard de la réglementation applicable;
- Le respect des politiques municipales (Subventions et autres);
- La cohérence dans la prise de décision et l'adoption des mesures administratives;
- Le respect de tous les intervenants;
- Une saine gestion financière.

Il convient donc de rappeler que le renvoi à la réglementation applicable est inhérent à chaque protocole, alors que sa nature évolutive lui permet de préciser les concepts généraux de nos statuts et règlements administratifs.

Afin d'assurer la continuité et la transparence dans la mise à jours des protocoles, ces derniers se doivent d'être public (publiée), en identifiant les problèmes soulevés, en référant à la réglementation applicable ainsi qu'en identifiant l'instance et la date d'adoption des différents éléments:

- AGA Assemblée Générale Annuelle
- AGS Assemblée Générale Spécifique
- CA Séance du Conseil d'Administration
- CE Séance du Comité Exécutif



R1 ÉTHIQUE, ABUS ET HARCÈLEMENT

R1-01 Comportement d'un membre

R1-02 Falsification – Situations irrégulières

R1-03 Obligation de dévoilement

R1-04 Vérification des antécédents judiciaires

R1-05 Vérification des antécédents judiciaires (Formulaire)

R1-06 Code d'éthique – Généralités

R1-07 Code d'éthique de l'administrateur



R1-01 Comportement d'un membre

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.1

A. Tout membre de Hockey Québec doit en toute circonstance avoir une attitude obligeante et modérée. Il doit respecter les autres membres incluant les membres du personnel de Hockey Québec et chacun des règlements auxquels il a souscrit en acceptant de devenir membre.

B. Il est interdit à un membre d'attaquer, de molester, de frapper, de cracher ou d'injurier un autre membre ou un spectateur. Pour l'application de ce règlement, spectateur désigne une personne qui assiste en tant que non participant au déroulement d'un match de hockey.

C. Il est interdit à un membre de faire de l'insubordination contre un autre membre. Tout membre qui refuse d'obéir à un membre qui a autorité sur lui ou qui s'arroge des droits qui ne sont pas les siens est considéré comme ayant fait de l'insubordination.

D. Il est interdit à un membre de Hockey Québec de dénigrer ou d'attaquer l'intégrité d'un autre membre ou de Hockey Québec, incluant les membres du personnel de Hockey Québec en faisant, entre autre, une déclaration publique par l'intermédiaire des médias d'informations et/ou site internet, réseaux sociaux et courrier électronique.

E. Il est interdit à tout membre de véhiculer ou de tenir au sujet d'un autre membre tout propos mensonger ou non fondé destiné ou susceptible de nuire aux membres, à son organisation ou à son association.

F. Le Conseil d'administration ou le Comité de discipline duquel dépend le membre reçoit les plaintes émises sur la base de cet article et le Comité de discipline prend les mesures appropriées.

R1-02 Falsification – Situations irrégulières

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.2

Il est interdit à tout membre de Hockey Québec de participer à la production ou de se servir d'un faux document, ou de connaître l'existence d'un tel document sans le dénoncer. De plus, tout membre qui ne respecte pas les règlements ou connaît l'existence d'une situation de non-respect des règlements sans la dénoncer est passible de sanctions.

R1-03 Obligation de dévoilement

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.3

Il incombe à tout membre ou candidat membre de dévoiler au Conseil d'administration de qui il relève directement l'existence d'un casier judiciaire ou l'existence de toute accusation criminelle portée contre lui. Le dévoilement doit être signifié avant son implication, sa sélection, son élection ou en cours de mandat dans un délai raisonnable.



R1-03 Obligation de dévoilement (Suite)

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.3

Ce membre ou candidat membre peut faire lui-même une demande auprès d'un corps policier afin d'obtenir un document certifiant qu'il n'a pas d'antécédents judiciaires et causes pendantes. Il est de la responsabilité de cette personne de déposer le certificat attestant qu'elle ne possède pas d'antécédents judiciaires. Si elle possède des antécédents judiciaires ou causes pendantes, la personne doit déposer une copie de son dossier judiciaire afin de vérifier si les infractions qui lui sont reprochées sont incompatibles avec la fonction qu'elle exerce ou qu'elle désire exercer au sein de la corporation, d'une région, d'une association, d'une organisation et d'une ligue.

Après le dévoilement, il incombe au Conseil d'administration de qui relève directement le membre ou le candidat membre de décider si ce dernier peut ou non assumer des fonctions au sein de l'organisation.

À défaut par le membre ou le candidat membre de remplir son obligation de dévoilement telle que décrite au paragraphe un, le Conseil d'administration de qui il relève directement peut le suspendre et/ou le relever de toutes ses fonctions et obligations et/ou l'expulser.

À défaut par le Conseil d'administration précité d'agir, il incombe au Conseil d'administration de la région à laquelle appartient le membre ou candidat membre d'agir de la façon prévue à cet article.

R1-04 Vérification des antécédents judiciaires

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.10

A. Les associations (...) doivent procéder et appliquer la politique sur la vérification des antécédents judiciaires et causes pendantes conformément à la politique Abus et harcèlement.

B. Les associations (...) ont les obligations suivantes :

- i. prendre toutes les mesures pour s'assurer de la santé, de la sécurité et du bien-être de ses membres;
- ii. prendre toutes les mesures raisonnables afin de protéger ses membres des préjudices auxquels leur vulnérabilité les expose;
- iii. prendre toutes les mesures pour s'assurer que les personnes en contact avec les membres ne représentent pas un danger pour eux ou une menace à leur intégrité physique ou morale;
- iv. agir avec éthique et dans le respect des droits des membres.

C. La vérification des antécédents judiciaires se fait dès que la première demande d'enregistrement est présentée et doit être complétée dans un délai d'un (1) mois après l'engagement, la sélection ou la nomination du membre ou candidat membre.



R1-04 Vérification des antécédents judiciaires (Suite)

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.10

D. La vérification doit être refaite au moins tous les trois (3) ans. De plus, le membre ou le candidat membre doit se conformer à l'article 10.3 Obligation de dévoilement.

E. Lors de la demande d'enregistrement, le candidat s'engage à signer un formulaire autorisant la corporation, les régions, les associations ou les organisations et les ligues à faire la demande de recherche des antécédents judiciaires et causes pendantes, à un corps policier ou toute autre agence autorisée à faire une recherche judiciaire.

F. Lors de la demande d'enregistrement, le candidat s'engage à signer un formulaire autorisant la corporation, les régions, les associations ou les organisations et les ligues à procéder en tout temps à la révision de la vérification des antécédents judiciaires et causes pendantes. Il est également soumis à la règle 10.3 Obligation de dévoilement.

G. Toute personne désirant s'enregistrer comme membre peut faire elle-même une demande auprès d'un corps policier afin d'obtenir un document certifiant qu'elle n'a pas d'antécédents judiciaires et causes pendantes. Il est de la responsabilité de cette personne de déposer le certificat attestant qu'elle ne possède pas d'antécédents judiciaires. Si elle possède des antécédents judiciaires ou causes pendantes, la personne doit déposer une copie de son dossier judiciaire afin de vérifier si les infractions qui lui sont reprochées sont incompatibles avec la fonction qu'elle exerce ou qu'elle désire exercer au sein de la corporation, des régions, des associations ou des organisations et des ligues.

H. La corporation, une région, une association, une organisation ou une ligue peut décider de procéder par ses propres moyens à la vérification des antécédents judiciaires en autant qu'elle possède les autorisations décrites ci-haut et par l'intermédiaire d'un protocole d'entente convenu entre l'organisme et un service de police ou une firme autorisée à procéder aux recherches des antécédents judiciaires. La région doit recevoir une copie du protocole d'entente de la part d'une association, d'une organisation ou d'une ligue. La recherche des antécédents judiciaires se limite aux infractions décrites ci-après:

- infraction à caractère sexuel
- violence
- drogues et stupéfiants
- crimes économiques / vol et fraude

I. Lorsqu'un membre ou un candidat membre possède des antécédents judiciaires et causes pendantes semblables à ceux décrits aux présentes, la demande d'enregistrement est automatiquement rejetée si l'infraction est à caractère sexuel et seront vérifiées par le Conseil d'administration de qui il relève pour les autres infractions. Celui-ci aura à décider si les infractions qui lui sont reprochées sont incompatibles avec la fonction que le membre ou le candidat membre exerce ou désire exercer au sein de la corporation, des régions, des associations ou des organisations et des ligues.



R1-04 Vérification des antécédents judiciaires (Suite)

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.10

J. Les renseignements personnels obtenus tout au long de la vérification des antécédents judiciaires ne doivent être utilisés qu'à la seule fin de déterminer l'enregistrement d'un membre ou d'un candidat membre ou le maintien dans son emploi. Dans toute autre circonstance, le consentement de la personne concernée est requis avant de pouvoir communiquer ces renseignements à quiconque.

R1-05 Vérification des antécédents judiciaires (Formulaire)

Politique municipale de Ville Ste-Catherine

A. Les formulaires (Voir Annexe 01) d'autorisation complétés et signés par les candidates et candidates désirant œuvrer comme membres actifs, sont recueillis par les membres du comité exécutif de l'association.

Les documents sont regroupés et transmis sous pli confidentiel au Régisseur des sports de Ville Ste-Catherine qui assure le lien avec le service de police du Roussillon.

En situation d'antécédents jugés incompatibles par le Régisseur des sports de Ville Ste-Catherine, le président de l'association est avisé que la demande d'enregistrement doit être rejetée.

R1-06 Code d'éthique - Généralités

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.4

Une région, une association ou une organisation doit adopter les codes d'éthique de Hockey Québec (Administrateur, entraîneurs, officiels, joueur et parent) et les faire signer à chaque personne afin de soumettre ses membres à leur application.



R1-07 Code d'éthique de l'administrateur

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.5

Le pouvoir décisionnel est entre les mains des administrateurs. Ils ont la responsabilité ultime de la qualité du hockey amateur pratiqué au Québec. L'administrateur local, régional ou provincial est la personne clé qui doit garantir que le déroulement du jeu rejoigne les valeurs de l'esprit sportif et s'assurer que le hockey amateur poursuive des fins éducatives et sociales. Pour bien remplir son rôle, l'administrateur doit:

- A. Reconnaître le joueur comme la personne à privilégier qui motivera toutes ses décisions et ses actions.
- B. S'assurer qu'une chance égale de participer aux activités de Hockey Québec soit offerte à tous les hockeyeurs, indépendamment de l'âge, du sexe ou du niveau d'habileté.
- C. S'assurer que l'encadrement des joueurs est exercé par des intervenants compétents et respectueux des principes véhiculés par Hockey Québec.
- D. Promouvoir auprès des bénévoles l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité.
- E. Exercer une surveillance étroite sur le comportement de tous les effectifs de son équipe et éliminer les bénévoles qui ne sont pas au service des joueurs et du hockey amateur.
- F. Promouvoir chez tous les bénévoles (entraîneurs, officiels et administrateurs) la participation à des stages de perfectionnement.
- G. Valoriser et exiger le respect envers les officiels.
- H. Prendre tous les moyens nécessaires pour que la violence et la brutalité soient absentes du hockey amateur.
- I. S'assurer que les lieux, les installations, les équipements et les règles du jeu correspondent aux intérêts et aux besoins du joueur.
- J. Dans les limites de ses responsabilités, maintenir des contacts continus avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liés au hockey amateur.
- K. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre de Hockey Québec.

En ma qualité de _____ à l'Association de Hockey Mineur de Ville Ste-Catherine, je déclare avoir la disponibilité, la motivation et les qualifications requises pour occuper ce poste et je m'engage à respecter ce code d'éthique. Un manquement ou un non-respect à une de ces obligations pourrait entraîner une sanction.

Signé à Ste-Catherine Nom _____

Le _____ Signature _____



R2 COTISATIONS & TARIFICATIONS

R2-01 Paiement des cotisations (Cédule établie)

R2-02 Crédit pré inscription

R2-03 Nouveau membre pré-novice

R2-04 Crédit bas

R2-05 Frais de retard (20\$)

R2-06 Frais d'utilisation (Abandon)

R2-07 Remise des chandails (15 mai)

R2-08 Remboursement pré novice (Règle spécifique)

R2-09 Autres frais administratifs

R2-10 Tableau des contributions – Saison courante

R2-11 Modalités pour fonds d'équipe

R2-12 Remboursement Dynamiques Midget Espoir, Bantam AAA et Bantam AA

R2-13 Gardiens de but au Junior

R2-14 Joueurs occasionnels Junior

R2-14 Joueurs extérieurs Junior signés après le 10 janvier



R2-01 Paiement des cotisations (Cédule établie)

CA (20 octobre 2014)

Maximum d'un chèque par participant

Le même chèque peut regrouper plusieurs participants

Traitement différé (2 participants et plus) donnant droit au crédit pré inscription

Un chèque préinscription (1er participant au choix) en juin

Un chèque post daté en date de l'inscription pour le second participant (aout)

Autres chèque en juillet ou selon ententes spécifiques (3 participants et plus)

Cas spéciaux: Toutes les sommes doivent être versées avant le début de la saison régulière

Modalités pour Junior: 50% à l'inscription et 50% à la mi-octobre

Objectifs

Dates de paiement (Jeudi) soumises lors des inscriptions

Minimiser les nombre d'effets déposés et le nombre de dépôts

Diminuer les frais bancaires selon une cédule de paiements établie.

Meilleur suivi des cotisations impayées et des effets sans provisions

Démarcation transparente pour les crédits et les frais de retard.

R2-02 Crédit pré inscription

CA (07 mai 2012)

Réduction de 30\$ accordée sur inscription enregistrée au printemps

- 1) Avis pré inscription publiés (Courriel, site Web, babillards électroniques du Sportium et du Services des Sports et Loisirs de Ville Ste-Catherine).
- 2) Crédit applicable aux paiements différés (chèques postdatés remis en pré inscription selon la cédule de paiements établie).
- 3) Dépôt effectué le lendemain du dernier jour de pré inscription, pour assurer la transparence au niveau des crédits alloués.

Objectifs:

Maximiser le nombre d'inscrits lors des journées d'inscription printanière

Assurer le suivi des participants aux camps des regroupements Élite, devant être inscrits préalablement auprès de l'Association.

Meilleure planification des camps pour les catégories A-B-C.

R2-03 Nouveau membre pré-novice

CA (07 mai 2012)

Réduction de 30\$ accordée en tout temps pour l'inscription d'un nouveau membre dans la catégorie pré novice.

Objectif: Favoriser le recrutement de nouveaux membres.



R2-04 Bas

CA (07 mai 2012) et CA (24 mai 2015)

Les participants doivent se procurer à leur frais les bas officiels de l'Association à la boutique du Sportium, ou selon les modalités applicable par les regroupements.

Objectifs:

S'assurer que les participants portent les bas officiels de l'Association ou du regroupement au meilleur coût possible.

Éliminer le gaspillage Vs la fourniture automatique de deux paires de bas

Éliminer le suivi inhérent à la fourniture de bas tous les 2 ans

Assurer la disponibilité de bas de remplacement en tout temps via la boutique du Sportium

Équité envers les participants des secteurs Elite et Féminin

R2-05 Frais de retard (20\$)

CA (07 mai 2012)

Frais de retard 20\$ applicables aux inscriptions en registrées après les dates d'inscription cédulée en août selon la disponibilité du sportium.

- 1- Dates d'inscription publiées (Courriel, site Web, babillards électroniques du Sportium et du Services des Sports et Loisirs de Ville Ste-Catherine).
- 2- Dépôt effectué le jeudi suivant le dernier jour d'inscription pour assurer la transparence au niveau des frais de retard qui seront appliqués par la suite.
- 3- Frais de retard non applicable pour une nouvelle inscription (Nouveaux résidents et autres n'ayant pu être rejoints par courriel).

Objectifs:

S'assurer que tous les participants soient inscrits avant le début des camps.

Éliminer les problèmes d'assurance à l'égard d'un participant non inscrit

Meilleure planification des camps pour les catégories A-B-C.

R2-06 Frais d'utilisation (Abandon)

CA (07 mai 2012)

Aucun remboursement ne sera émis pour les abandons signalés après le 31 octobre. Dans les autres cas, les frais d'utilisations applicables déduits des remboursements sont les suivants:

Avant le début des camps (Fête du travail): 20\$ (*)

Entre le début des camps et la composition des équipes (30 sept): 50\$ (*)

Entre la composition des équipes et le 31 octobre: 50%

(*) Remboursement sans frais aux participants du Juvénile et du Midget AAA.

Objectif: Éviter d'avoir à compter le nombre de présence et assurer la cohérence entre les frais d'utilisation et la cédule de paiement différé.



R2-07 Remise des chandails

CA (03 septembre 2016)

Pour les participants n'ayant pas remis leurs chandails au 15 mai, un frais administratif de 20\$ sera ajouté au fais d'inscription de la saison suivante. Cet élément doit être inclus à l'ordre jour de la rencontre d'équipe en début de saison.

Objectif: Éviter au directeur des équipements d'avoir à courir tout l'été pour récupérer les chandails.

R2-08 Remboursement pré novice (Règle spécifique)

CA (20 octobre 2014)

Les abandons signalés avant le 31 octobre sont remboursables à 100% (sans frais)

Principes: Favoriser le retour de l'enfant l'année suivante

Faciliter l'adhésion de nouveaux membres lors de la porte ouverte

Marge de manœuvre pour la gestion des 4 ans qui ne sont pas toujours prêts

R2-09 Autres frais administratifs

CA (07 mai 2012)

Tarif administratif unique (20\$) pour les abandons, effets sans provisions, cédule de paiement spécifique et autres.

Objectif: Uniformisation des tarifs administratifs (Effets sans provision, inscription en retard, abandon avant le début des camps, etc ...).

R2-10 Tableau des contributions

CA (24 mai 2015)

Tarifification	PN	NO	AT	PW	BT	MD	JR
Cotisation de base	210	295	295	295	365	365	365
Fonds d'équipe	80	120	0	0	0	0	0
Crédit pré inscription	(30)	(30)	(30)	(30)	(30)	(30)	(30)
Pré inscription	260	385	265	265	335	335	335
Crédit pré inscription	30	30	30	30	30	30	30
Inscription régulière	290	415	295	295	365	365	365
Frais d'administration	20	20	20	20	20	20	20
Inscription tardive	310	435	315	315	385	385	385



R2-11 Modalités pour fonds d'équipe

CA (24 mai 2015)

Le directeur d'une catégorie peut demander d'inclure un montant supplémentaire pour les fonds d'équipes, s'ajoutant aux cotisations à l'intérieur des formulaires d'inscription et des paiements exigibles.

Les formulaires d'inscription doivent démontrer clairement la distinction entre le montant perçu à titre de fonds d'équipes et le montant perçu à titre de cotisation.

Pré novice: Montant maximum de 80\$

Novice & Atome: Montant fixe de \$60 (Un tournoi) ou 120\$ (Deux tournois)

Atome: Montant fixe de \$60 (Un tournoi) ou 120\$ (Deux tournois)

R2-12 Remboursement Dynamiques Midget Espoir, Bantam AAA et Bantam AA

CA (21 octobre 2013) et CA (24 mai 2015)

Au plus tard le 10 janvier (Composition finale des équipes) un remboursement de 180 \$ sera émis par l'association pour les participants évoluant à titre de joueur régulier pour les Dynamiques Midget Espoir, Bantam AAA et Bantam AA.

Objectif: Pour les participants évoluant à l'intérieur des Équipes Midget Espoir, Bantam AAA et Bantam AA, le temps de glace pour les pratiques est pris en charge par le Collège CCL sur les heures de classe.

Puisque les cotisations versées sont les mêmes pour toutes les classes d'une catégorie, un remboursement doit être émis par l'association afin de compenser les participants pour les services qui 'on pas été rendus par l'Association (Fournis par CCL).

Le Pee-wee est exclus de la politique de remboursement parce que les heures de pratiques sont fournies par les associations membres du regroupement des Dynamiques.

R2-13 Gardiens de but au Junior

CA (21 octobre 2013)

Lorsqu'un manque de gardien est décelé ou en présence de deux gardiens par équipe, le Directeur Junior peut consentir un crédit représentant 50% de la cotisation à tous les gardiens inscrits (Provenant de Ste-Catherine ou de l'extérieur) de sa catégorie ou de l'équipe concernée.

En situation de pénurie, Lorsqu'un gardien provenant de Ste-Catherine refuse d'assumer 50% de la cotisation (Premier versement), Le Directeur Junior devra entreprendre les mesures auprès de la ligue afin d'obtenir un gardien de l'extérieur.

Lorsqu'un gardien de l'extérieur est requis par le Directeur Junior, ce dernier est autorisé à consentir un crédit représentant 50% de la cotisation aux gardiens provenant de l'extérieur à titre de compensation pour éloignement. Ce second crédit est accordé sur une base individuelle (Cas par cas) et peut être ajouté au premier crédit de 50% afin d'offrir un congé total de cotisations à un gardien de l'extérieur lorsque la situation le justifie.



Objectif: Le Directeur Junior doit pouvoir bénéficier d'une marge de manœuvre lorsqu'il manque de gardiens en demeurant équitable pour l'ensemble de sa catégorie.

Tarifification des gardiens de but au Junior est un problème historique. Les participants provenant de Ste-Catherine n'acquittent pas les cotisations demandées et un certain niveau de tolérance est observé lorsqu'il n'a pas d'autres gardiens de remplacement.

R2-14 Joueurs occasionnels Junior:

CA (20 octobre 2014)

La tarification unique est de 70\$ sans égard au nombre de match joués par un joueur occasionnel âgé de 18 ans et plus: 50\$ frais Richelieu et 20\$ de frais administratif.

Cette modalité requiert l'approbation du directeur, pour un maximum de 2 joueurs par équipe Junior sur le formulaire d'enregistrement de l'équipe (T-112).

Lorsque des joueurs sont absents et/ou suspendus, l'équipe Junior B doit donner priorité à un joueur midget de 17 ans affiliés avant d'avoir recours à un joueur occasionnel.

Objectif: Les joueurs occasionnels de 18 ans sont considérés à titre de contrats signés contrairement aux 17 ans évoluant dans une équipe midget affiliés à une équipe Junior. Les joueurs occasionnels représentent un moyen de faire face aux nombreuses suspensions et absences inhérentes au Junior.

Note: Une équipe junior pouvant compter 23 contrats par rapport au standard de 17 joueurs sur la glace (02-06-09), 6 joueurs occasionnels peuvent donc en principe remplacer les réguliers absents et/ou suspendus. Toutefois la promotion du Junior pour l'année suivante reposant sur les joueurs affiliés provenant du midget invités à participer aux matchs du Junior, le maximum de 2 est un compromis visant à combler le besoins des équipes au Junior tout en s'assurant de la présence de joueurs affiliés provenant du midget.

R2-15 Joueurs extérieurs Junior signés après le 10 janvier:

CA (17 février 2014)

À partir du 10 janvier, les joueurs non signés et/ou libérés d'un territoire sont disponibles jusqu'à la date limite de signature (10 février) pour une association couvrant un autre territoire n'alignant qu'une ou deux équipes junior.

La tarification unique est de 100\$ sans égard au nombre de match à jouer, lorsque les conditions suivantes sont respectées:

- Maximum de 3 patineurs extérieurs signés après le 10 janvier pour les deux équipes
- Aucun joueur résident ne doit avoir été retranchés lors des camps de sélection.

Objectif: Éviter les abus envers les résidents moins talentueux tout en gardant une porte pour le remplacement des joueurs ayant quittés leur équipe junior pour des motifs propres à cette division (Travail, Étude, Ligue d'adulte ou autres).



R3 COMPTABILITÉ ET BUDGETS

R3-01 Stocks

R3-02 Frais reportés

R3-03 Réserve pour fonds de roulement

R3-04 Aide municipale

R3-05 Budget

R3-06 Signataires autorisés

R3-07 Engagements

R3-08 Approvisionnements

R3-09 Mise à jour de la comptabilité

R3-10 Vérification interne

R3-11 Accréditation des arbitres

R3-12 Formation des entraîneurs

NOTE Généralités applicables à l'ensemble des mesures

Objectif: Maintenir une saine gestion financière par l'adoption de mesures favorisant un processus décisionnel par les administrateurs:

Respectant la situation financière réelle dans la planification des achats;

Considérant le financement requis des investissements à long terme;

Assurant le contrôle des coûts.

Problèmes rencontrés: Permettre l'établissement d'un prix de revient par catégorie et/ou activités permettant de considérer les coûts réels lors de la fixation du montant des cotisations et de la planification des événements.



R3-01 Stocks

CA (10 janvier 2012)

Les fournitures non utilisées en cours de saison sont comptabilisées à titre d'inventaire à la fin l'année, alors que celle utilisées sont inscrites en totalité à la dépense (Valeur résiduelle non matérielle).

R3-02 Frais reportés

CA (10 janvier 2012) & CA (24 mai 2015)

Les déboursés relatifs à l'acquisition de chandails et d'équipements de gardien sont amortis selon la méthode linéaire sur 7 et 5 saisons respectivement. Un placement de **3 500 \$** est investi annuellement en prévision de leur renouvellement.

R3-03 Réserve pour fonds de roulement

CA (10 janvier 2012) & CA (21 octobre 2013)

CA (10 janvier 2012) En l'absence de modalités d'emprunt, un montant de 5 000 \$ a fait l'objet d'une réserve affectée au fond de roulement requis pour le début des activités de la saison subséquente.

CA (21 octobre 2013) En fin de saison, le trésorier doit conserver un fond roulement minimal de 5000 \$. Un fonds roulement supplémentaires peut également être conservé jusqu'à un maximum de 5 000\$. Tout fonds de roulement excédent 10 000\$ doit servir à réduire le montant des cotisations fixées pour la saison suivante.

R3-04 Aide municipale

CA (10 janvier 2012)

Les gratuités obtenues dans le cadre de la politique municipale adoptée par la Ville de Ste-Catherine, sont comptabilisées selon la grille tarifaire appliquées aux locations payées par l'AHMVSC.

R3-05 Budget

AGA (24 avril 2013)

Suite à une AGA, le premier CA qui suit doit prévoir la mise à jour des cotisations ainsi que l'adoption du budget selon les projections sur les données d'inscription et les dépenses encourues la saison précédente, incluant les demandes des administrateurs concernant les achats à venir.

R3-06 Signataires autorisés

AGA (24 avril 2013)

Toutes les transactions de retrait devront être effectuées avec deux signatures et les signataires autorisés pour le compte 4907 ouvert à la Caisse Desjardins des Berges de Roussillon sont les suivants: Président, Vice Président Administratif et Trésorier.



R3-07 Engagements

AGA (24 avril 2012)

Le président ayant le pouvoir de signer les documents officiels au nom de l'Association, tout engagement liant l'Association doit être approuvé par le Conseil d'Administration et confirmé par écrit aux tiers impliqués selon un document portant la signature du Président ou d'une personne désignée en son absence.

R3-08 Approvisionnements

CA (24 avril 2013)

Toute dépense excédant 500\$ requiert la signature du vice président administratif sur un bon de commande soumis au fournisseur.

R3-09 Mise à jour de la comptabilité

AGA (24 avril 2013)

Pour chaque CA et chaque CE, le trésorier soumet le rapprochement entre le budget adopté et la situation réelle des recettes et des déboursés, afin de permettre aux administrateurs de tenir compte de la situation financière de l'Association lors des délibérations.

R3-10 Vérification

CA (24 mai 2015)

Un ou des membres ne siégeant pas au conseil d'administration sont mandatés lors d'une assemblée générale afin d'effectuer une vérification interne ou constituer un comité de vérification. Le ou les membres ainsi mandatés présentent lors de l'assemblée générale suivante, leurs constatations à l'égard des états financiers présentés et leur recommandation quant à la nécessité de procéder à la nomination d'un vérificateur externe.

A la fin de chaque trimestre, le trésorier transmet la documentation requise afin de permettre aux membres mandatés de procéder à la vérification interne, incluant notamment:

- Relevé bancaire mensuel et conciliation bancaire
- Auxiliaires comptables (Grand livre et Balance de vérification)
- Factures et/ou réquisitions appuyant les achats
- Bordereaux de dépôts

Afin de favoriser les échanges d'information, le trésorier conserve la comptabilité et la documentation numérisée sur un support informatique à l'usage de la vérification interne.

Le vérificateur interne ou le comité de vérification peuvent assister en tout temps aux séances du conseil d'administration sur invitation d'un administrateur ou de leur propre chef, afin de répondre aux questions ou de présenter leurs conclusions.



R3-11 Accréditation des arbitres

CA (17 février 2014)

Afin de promouvoir le recrutement et la rétention des arbitres provenant de son territoire, l'Association rembourse à ces derniers les montants ci-après définis, en tenant compte des sommes assumées par la Ligue St-Laurent à même les montants facturés à l'Association.

(Grade 1) La ligue assumant en totalité les frais d'accréditation des nouveaux arbitres, l'Association ne rembourse que les frais de formation en ligne la saison suivante, lesquels s'ajoute au remboursement payable pour l'accréditation du grade 1.5.

(Grade 1.5 et suivants): La ligue n'assumant qu'une partie des frais d'accréditation variant d'une saison à l'autre selon le nombre d'arbitre accrédités, l'Association rembourse le différentiel jusqu'à concurrence de 50\$ par arbitre pour une enveloppe globale maximal de 800\$ pour tous les arbitres.

Le remboursement des frais de formation en ligne des grades 1 de l'année précédente s'ajoute au 50\$ versés et n'affecte pas l'enveloppe globale réparties entre les arbitre de grade 1.5 et suivants lorsque cette situation s'applique.

Le remboursement des frais à l'arbitre en chef est payable distinctement et n'affecte pas l'enveloppe globale réparties entre les arbitre de grade 1.5 et suivants.

R3-12 Formation des entraîneurs

CA (17 février 2014)

Considérant l'engagement de l'Association et de ses administrateurs à promouvoir chez tous les bénévoles la participation à des stages de perfectionnement, le trésorier doit prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer des fonds suffisants pour la certification des entraîneurs et adjoints. A cet effet, les budgets de formation de l'Association reposent sur le nombre d'équipes prévues:

IN: Deux formations / équipe MAHG 1, une formation / équipe MAHG 2 - Novice

ER: Deux formations / équipe Atome, une formation / équipe pou les autres divisions

ICIQ: Une formation

Afin de s'assurer de la présence en tout temps de la présence du membre qualifié HU – Sécurité (Anciennement PSSH), tous nouvel entraîneur autorisé à suivre une formation est invité à suivre également la formation en ligue qualifié HU – Sécurité. L'Association remboursera aux entraîneurs qu'elle a autorisés, ces frais de formation en ligne avec les frais des autres formations lorsque les nouvelles compétences sont confirmées.



R4 ADMINISTRATION

R4-01 Formulaire d'inscription

R4-02 Confidentialité des données recueillies à l'inscription

R4-03 Publications AHMVSC

R4-04 Commandites d'association

R4-05 Activités au Sportium

R4-06 Encadrement des fonds d'équipes

R4-07 Compte rendu publié par les fonds d'équipe

R4-08 Exemple de compte rendu publié par les fonds d'équipe

R4-09 Rapport des directeurs déposés en assemblée générale



R4-01 Formulaire d'inscription

CA (07 mai 2012)

Le formulaire d'inscription doit permettre de recueillir les informations requises tel que spécifié par le registraire de l'association, selon les besoins établis par Hockey Québec et Hockey Canada à même le logiciel HCR servant principalement à l'enregistrement des membres actifs, des membres participants et des équipes.

Le formulaire doit également faire état de la tarification établie pour les contributions, des membres soutiens ayant droit de vote à une assemblée générale et recueillir les candidatures visant à combler des postes de membres actifs à combler.

R4-02 Confidentialité des données recueillies à l'inscription

CA (09 février 2015)

Les données recueillies lors de l'inscription sont destinées à l'usage exclusif des activités de l'AHMVSC: Camps (Répertoires directeurs), Saison (Répertoire entraîneur / Gérance d'équipe), Administrateurs (Répertoires remis aux membres) et Administration (Perception des cotisations, formulaire d'enregistrement des équipes, formation, audition des comités de discipline, etc ...)

En aucun temps ces données ne peuvent être transmises à des tiers pour fin de sollicitation ou autre, à l'exception des éléments suivants:

- Consentement sur HCR pour publicité via Hockey Québec et Hockey Canada
- Comité exécutif apparaissant au registraire des entreprises
- Bottins régionaux et/ou de ligue pour des fonctions spécifiques
- Signataires du compte bancaire au registre de l'institution financière

R4-03 Publications AHMVSC

CA (09 février 2015)

Les différentes demandes (Nouvelles, information et publicité) sont acheminées au comité des communications qui a le mandat de s'assurer que le contenu de nos communications soit appropriés, alors que la visibilité des commanditaires de l'AHMVSC sur le site web et autres publications, repose sur la grille de tarification suivante:

Tarification	75 \$	150 \$	300 \$	750 \$
Programme Festival Prénovice	1/8 page	1/4 page	1/2 page	page
Liste des commanditaires (Autres évènements)	inclus	inclus	inclus	inclus
Site web ahmvsc.com	-	-	-	inclus



R4-04 Commandites d'association

CA (09 février 2015)

Une commandite d'association se distingue des commandites d'équipe selon les exigences du commanditaire en termes de visibilité. Afin d'éviter toute confusion, les membres doivent utiliser le formulaire de l'AHMVSC lorsqu'un commanditaire désire un reçu officiel. L'AHMVSC encaisse le chèque, émet le reçu et effectue le versement au fonds d'équipe.

Nom			Téléphone (450) 000-0000	
Commanditaire			Télécopieur (450) 000-0000	
Adresse			nom@compagnie.com	
Ville (Québec) A0A 0A0				
Commandite saison 2014-2015				
# 2014-C				\$

Association	() Commandite AHMVSC - saison 2014-2015	()	()	()	()
		75 \$	150 \$	300 \$	750 \$
	Programme Festival Prénovice	1/8 page	1/4 page	1/2 page	page
	Liste des commanditaires (Autres évènements)	inclus	inclus	inclus	inclus
	Site web ahmvsc.com	-	-	-	inclus

Évènement	() Commandite spécifique	\$
	Description:	
	Spécifications:	

Équipe	() Commandite d'équipe	\$	
	() Prénovice (04-06 ans)	() MAHG 1	() Coyotes
	() Novice (07-08 ans)	() MAHG 2	() Chacals
	() Atome (09-10 ans)	() C	() Gladiateurs
	() Pee-wee (11-12 ans)	() B	() Roussillon
	() Bantam (13-14 ans)	() A	() Gladiateurs
	() Midget (15-17 ans)	() CC	() St-Laurent
	() Junior (18-21 ans)	() BB	
	Spécifications:		

Veuillez nous transmettre votre logo et autres spécifications devant figurées à l'intérieur des espaces qui vous sont réservés à l'intérieur de nos publications.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE VILLE STE-CATHERINE
105 Place Charles Lemoyne, Sainte-Catherine (Québec), J5C 0A2

info@ahmvsc.com
(450) 635-1212
gauvreaum@ahmvsc.com
(514) 386-9654

Merci de votre support



R4-05 Activités au Sportium

CA (09 février 2015)

Le Sportium Inc. est un organisme sans but lucratif reposant sur une co-entreprise entre le Collège Charles-Lemoyne et Ville de Ste-Catherine. Considérant les gratuités d'heures de glace mises à la disposition de l'association par cette dernière, le site Web AHMVSC est mis à la disposition des responsables du Sportium afin de contribuer à l'utilisation maximale des heures de glaces. Les modalités de publication et leur contenu sont établis selon les ententes prises entre les représentants du Sportium et le comité de communications de l'AHMVSC:

Heures de glace disponibles pour location
Camps de la relâche scolaire et Camps d'été se déroulant au Sportium
Autres évènements spécifiés par le Sportium

Le site Web AHMVSC doit indiquer que ces activités ne sont pas organisées par l'association, alors que les organisateurs d'évènement doivent présenter leur demande de publication sur le site Web AHMVSC aux représentants du Sportium, lesquels l'achemineront au comité des communications AHMVSC.

R4-06 Encadrement des fonds d'équipes

Proposition rejetée par le CA du 09 février 2015

(Droit de retrait devant être balisé par l'exécutif et représenté au CA)

Les modalités adoptées par les équipes concernant leurs activités, festivals et tournois, ainsi que des moyens de financement, relèvent des parents qui doivent être majoritairement favorables aux choix effectués en équipe.

Lorsque le nombre de parents en désaccord le justifie, les responsables des équipes doivent revoir les choix effectués selon le critère du plus large consensus possible dans les circonstances.

En présence de désaccords isolés par rapport à l'accord de la grande majorité, l'AHMVSC reconnaît le libre choix des parents voulant se soustraire à une activité ou aux achats de fournitures. Conséquemment, les responsables des équipes sont tenus d'établir une contribution modulée au fonds d'équipe, tenant compte de ce droit de retrait.

R4-07 Compte rendu publiés par les fonds d'équipe

CA (09 février 2015)

Les fonds d'équipe doivent produire un compte rendu de fin d'année aux parents de l'équipe faisant état du financement recueillis et de leur affectation.

Une copie de ce compte rendu doit être remis au directeur concerné afin d'être inclus dans son rapport annuel déposés devant l'assemblée générale.

Lorsque cette situation s'applique, un compte rendu provisoire au 31 mars est remis au directeur avant le 15 avril et une copie finale est transmise subséquemment.



R4-08 Exemple de compte rendu publié par les fonds d'équipe

CA (09 février 2015)

Financement	Versement des participants					
	Contribution	100 \$	20 \$			
	Participants	13	2	15		
				1340,00	89	
	Tirage					
	Unité	5 \$				
	Billets	300		1500,00		
	Achats pour le tirage			0,00	1500,00	100
	Commandites					
	Cie 1			100,00		
Cie 2			125,00	225,00	15	
Autres activités						
Super C			1200,00	1200,00	80	
Total du financement				4265,00	284	

Utilisations	Tournois					
	Tournoi 1			850,00		
	Tournoi 2			800,00		
	Tournoi 3			500,00	2150,00	143
	Activités					
	Noel	Décrire		0,00		
	Fin de saison	Souper d'équipe (partie enfant)		450,00	450,00	30
	Autres					
	Fournitures	Manteaux		1040,00		
	Cadeau (Noel)	Décrire		0,00		
	Photos (Tournoi 2)			375,00		
	Trophées			90,00		
	Autres	Reboursement parents		150,00		
	Frais de banque			10,00	1665,00	111
	Total des utilisations				4265,00	284

Surplus disponible			0,00	0
---------------------------	--	--	-------------	----------



R4-09 Rapport des directeurs déposés en assemblée générale

CA (09 février 2015)

Les directeurs doivent déposer leur rapport écrit de fin d'année avant chaque assemblée générale afin d'en permettre la consultation par les membres présents. Le contenu des rapports sert également à la préparation du rapport annuel de l'AHMVSC.

Les directeurs adaptent la forme et le contenu de leur rapport selon les fonctions occupées. Au niveau des directeurs de catégories, sans limiter les autres points jugés pertinents par le directeur, les rapports doivent notamment faire état des éléments suivants:

- Détermination du nombre d'équipe selon charte de classification publiés par Hockey Québec ainsi que les motifs considérés pour l'ajout d'une équipe supplémentaire ou le respect de la charge en présence d'un nombre d'inscription chevauchant les limites de la charte.
- Problématiques rencontrés pour la classification des joueurs
- Modalités appliquées afin d'aligner des équipes équilibrées évoluant dans la même classe de la même division.
- Retour sur les plaintes formelles (et écrites) reçues
- Résumé de la performance des équipes (Classement et tournoi), incluant les facteurs qualitatifs résumant l'expérience vécue par les participants.
- Recommandations adressées pour l'année suivante



R5 DISCIPLINE

R5-01 pouvoir du CE

R5-02 Comité de discipline local

R4-03 Pouvoir d'un entraîneur

R4-04 Pouvoir d'un directeur



R5-01 Rapport des directeurs déposés en assemblée générale

Statut et règlement administratif (4.3)

Le C.E. exerce tous les pouvoirs du C.A. en lui faisant rapport de ses actes devant être entériner lors de la séance subséquente. Le C.E. gère notamment les cas de discipline et à cet égard, il peut par avis écrit, expulser un membre qui ne se conforme pas aux règlements et codes d'éthique faisant l'objet de l'article 1.05 du présent règlement, ou si sa conduite porte ou a porté préjudice à l'image et la réputation de l'Association.

R5-02 Comité de discipline local

CA (03 septembre 2015)

Les membres qui siégeant sur le comité de discipline local sont nommés pour une année à la séance du C.A. qui suit immédiatement l'AGA. Le VP Technique ainsi que deux autres nominations sont requises pour composer le comité de discipline.

R5-03 Pouvoir d'un entraîneur

CA (03 septembre 2015)

L'entraîneur chef doit prendre note des avertissements donnés à un membre de son équipe (joueur ou personnel de banc) en indiquant la date, le lieu et les faits reprochés.

Suite à un avertissement, l'entraîneur chef a l'autorité pour suspendre jusqu'à un match complet.

En cas de récidives, l'entraîneur chef adresse au VP technique une demande écrite d'audition devant le comité de discipline local ayant le pouvoir de suspendre un membre pour plus d'un match. Dans sa demande, l'entraîneur chef indique les faits reprochés et les sanctions qu'il a déjà appliquées.

R5-04 Pouvoir d'un directeur

CA (03 septembre 2015)

Un directeur a l'autorité pour ajouter un match de suspension à la sanction découlant des codes sur la feuille de match ou d'une sanction imposée par un comité de discipline de ligue ou par un comité régional.

Un directeur désirant ajouter plus d'un match adresse au VP technique une demande écrite d'audition devant le comité de discipline local. Sa demande fait état des faits reprochés en incluant une copie de la feuille de match et de l'avis de sanctions émise par un comité de discipline de ligue ou par un comité régional.



T1 CODES D'ÉTHIQUES

T1-01 Code d'éthique de l'entraîneur

T1-02 Code d'éthique du parent

T1-03 Code d'éthique du joueur

T1-04 Code d'éthique de l'officiel



T1-01 Code d'éthique de l'entraîneur

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.7

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur ses joueurs et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des joueurs et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien être et aux intérêts de ses joueurs qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et le hockey comme une fin en soi mais comme un outil d'éducation. Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit:

- A. Connaître et respecter les règles écrites et non écrites du hockey amateur et les défendre en tout temps.
- B. Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueurs.
- C. Sensibiliser ses joueurs à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.
- D. Dédramatiser la défaite en considérant la victoire seulement comme un des plaisirs à jouer au hockey et véhiculer cette notion auprès de ses joueurs.
- E. Ne pas oublier que les joueurs moins talentueux méritent et ont besoin de jouer tout aussi longtemps que les autres.
- F. Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs supporters et exiger un comportement identique de ses joueurs.
- G. Apprendre aux joueurs que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant.
- H. Avoir des exigences raisonnables envers les joueurs pour ce qui est du temps et de l'énergie demandés pour l'entraînement, la compétition et les autres activités.
- I. Toujours se rappeler que l'objet du hockey amateur n'est pas de faire mal à l'adversaire ou de tenter de le blesser par des méthodes permises ou défendues.
- J. Éviter toute consommation de boissons alcooliques ou de drogues devant ses joueurs et les sensibiliser aux problèmes reliés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif.
- K. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre de Hockey Québec.

En ma qualité d'entraîneur à l'Association de Hockey Mineur de Ville Ste-Catherine, je m'engage à respecter ce code d'éthique. Un manquement ou un non-respect à une de ces obligations pourrait entraîner une sanction.

Signé à Ste-Catherine Nom _____

Le _____ Signature _____



T1-02 Code d'éthique du parent

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.9

Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les parents, l'école et les sports. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation du hockey comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants:

- A. Démontrer du respect envers les entraîneurs, les dirigeants, les officiels et les officiels hors glace.
- B. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié.
- C. Éviter toute violence verbale envers les joueurs et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.
- D. Ne jamais oublier que leurs enfants jouent au hockey pour leur propre plaisir, pas pour celui de leurs parents.
- E. Encourager leurs enfants au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu et de celles de l'équipe.
- F. Reconnaître les bonnes performances de leurs enfants comme celles des joueurs de l'équipe adverse.
- G. Aider leurs enfants à chercher à améliorer leurs habiletés et à développer leur esprit sportif.
- H. Apprendre à leurs enfants qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
- I. Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et éviter les projections.
- J. Aider leurs enfants à choisir une ou des activités selon leurs goûts plutôt que leur imposer de jouer au hockey.
- K. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu le match.
- L. Éviter la discrimination familiale à l'endroit des filles.
- M. Encourager leurs enfants par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.
- N. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre de Hockey Québec.

En tant que membre soutien d'un participant inscrit à l'Association de Hockey Mineur de Ville Ste-Catherine, je m'engage à respecter ce code d'éthique. Un manquement ou un non-respect à une de ces obligations pourrait entraîner une sanction.

Signé à Ste-Catherine Nom _____

Le _____ Signature _____



T1-03 Code d'éthique du joueur

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.8

Pour bénéficier au maximum de la pratique du hockey amateur, le joueur doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif. L'important n'est pas nécessairement de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont il pratique le hockey. Il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu. Pour obtenir le maximum de profit du hockey, tout joueur devra:

- A. Jouer pour s'amuser en se rappelant que le hockey n'est pas une fin mais un moyen.
- B. Observer rigoureusement les règles du jeu et la charte de l'esprit sportif.
- C. Accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels.
- D. Respecter en tout temps les arbitres, les adversaires et leurs supporters qui ne doivent pas devenir des ennemis.
- E. Toujours rester maître de lui afin que le hockey, un sport robuste, ne devienne pas un sport brutal et violent.
- F. Avoir une conduite exemplaire sur et hors de la patinoire en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
- G. Apporter la même considération et collaboration à tous ses coéquipiers.
- H. Respecter son entraîneur et ses dirigeants et obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être.
- I. Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.
- J. Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.
- K. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre de Hockey Québec.

En tant que membre participant inscrit à l'Association de Hockey Mineur de Ville Ste-Catherine, je m'engage à respecter ce code d'éthique. Un manquement ou un non-respect à une de ces obligations pourrait entraîner une sanction.

Signé à Ste-Catherine Nom _____

Le _____ Signature _____



T1-04 Code d'éthique de l'officiel

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 10.6

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'officiels. Un bon arbitrage assure le plaisir de jouer et la protection des joueurs. Pourtant, les décisions des officiels sont souvent la source de nombreuses frustrations. Leurs jugements font rarement l'unanimité. Ce travail demande donc un niveau de compétence très élevé. Un officiel efficace et compétent doit donc :

- A. Connaître parfaitement et appliquer fermement tous les règlements avec discernement et impartialité.
- B. Suggérer la modification des règles de façon à ce qu'elles correspondent au niveau d'aptitude et à l'âge des joueurs.
- C. Condamner toute tricherie comme contraire à l'esprit sportif.
- D. Condamner toute utilisation de la violence en pénalisant les infractions sans tarder.
- E. Être constant et cohérent dans ses décisions en accordant à chaque période et à chaque match une importance égale.
- F. Donner avec courtoisie et tact les explications et les interprétations dont les entraîneurs et les capitaines ont besoin.
- G. S'efforcer constamment de s'améliorer et de partager son savoir et ses expériences avec ses collègues.
- H. Coopérer avec ses confrères, avoir de la considération pour les officiels secondaires et être honnête envers ses employeurs.
- I. Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des joueurs.
- J. Ne jamais tenter de compenser pour une erreur déjà commise et continuer d'arbitrer avec calme et confiance.
- K. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre de Hockey Québec.

En ma qualité d'arbitre à l'Association de Hockey Mineur de Ville Ste-Catherine, je m'engage à respecter ce code d'éthique. Un manquement ou un non-respect à une de ces obligations pourrait entraîner une sanction.

Signé à Ste-Catherine Nom _____

Le _____ Signature _____



T2 CAMPS DE SÉLECTION

T2-01 Tableau de classification (Secteur récréatif)

T2-02 Camps de mise en forme (Pee-wee à Midget)

T2-03 Comité de sélection

T2-04 Élargissement des modalités d'évaluation

T2-05 Match de sélection

T2-06 Mesures supplémentaires de démarcation

T2-07 Mesures particulières de sélection adaptées pour le Midget

T2-08 Mesures particulières pour le hockey féminin

T2-09 Mesures particulières pour les gardiens de but



T2-01 Tableau de classification (Secteur récréatif)

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 4

En début de saison, le nombre de joueurs composant les équipes doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure. Cependant, en cours de saison, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classes A et B ou une équipe de classes B et C.

Selon le nombre d'inscrits de la saison courante
Excluant AA-BB-CC (Sauf midget)

		Tableau novice & atome								Tableau pee-wee							
Nombre de joueurs		-	20	31	46	61	76	91	106	-	20	31	46	61	76	91	106
Équipes TL		19	30	45	60	75	90	105	120	19	30	45	60	75	90	105	120
Équipes TL		1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8
Classe	A	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	2	2	2	2	3
	B		1	1	2	2	2	3	3		1	2	1	2	3	3	3
	C			1	1	1	2	2	3				1	1	1	2	2
		Tableau bantam								Tableau midget							
Nombre de joueurs		-	20	35	52	69	86	103	120	-	20	35	52	69	86	103	120
Équipes TL		19	34	51	68	85	102	119	136	19	34	51	68	85	102	119	136
Équipes TL		1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8
Classe	AA															1	1
	BB											1	1	1	1	1	1
	A	1	1	1	2	3	3	4	4	1	1	1	1	2	3	3	3
	B		1	2	2	2	3	3	4		1	1	2	2	2	2	3

Une association qui n'adhère pas au territoire BB ou CC (AA ou BB Midget) doit ajouter deux (2) équipes A par équipe CC qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.

		Atome							Pee-Wee								
Nombre de joueurs		-	31	91	106	151	181	211	301	-	35	103	120	171	205	256	341
Équipes TL		31	90	105	150	180	210	300	330	34	102	119	170	204	255	340	374
Classe	BB	0	0	1	1	1	2	2	2	0	0	1	1	1	2	2	2
	CC	0	1	0	1	2	2	2	3	0	1	0	1	2	1	2	3
		Tableau bantam							Note								
Nombre de joueurs		-	35	103	188	205	222			Selon nombre d'inscrits de la saison précédente (excluant AAA-AA)							
Équipes TL		34	102	187	204	221	340			S'il n'y a pas de AA							
Classe	BB	0	0	1	1	2	2			première équipe = BB							
	CC	0	1	1	2	1	2										



T2-02 Camps de mise en forme (Pee-wee à Midget)

CA (10 décembre 2012)

Les séances de sélections ne peuvent débuter avant le mardi suivant le congé férié de la fête du travail, le directeur de catégorie assurera les séances de mise en forme jusqu'au début des camps de sélection selon les glaces disponibles pour sa catégorie.

Objectif: Attendre que la sélection CC soit presque complétée avant de débiter les camps de sélection A-B-C, en évitant l'absentéisme lors du week-end de la fête du travail, constituant un manque d'équité pour les joueurs présents et absents.

Notes Pré novice à Atome

Programme MAHG (20 leçons) et PIJE (12 leçons) en début de saison

T2-03 Comité de sélection

CA (09 avril 2013)

Le directeur de catégorie doit former un comité de sélection pour le seconder, regroupant minimalement un parent par année civile de naissance des participants ainsi qu'une personne indépendante n'ayant pas d'enfant dans la catégorie.

Les membres du comité de sélection d'une catégorie doivent s'assurer au préalable de leur disponibilité tout au long du processus propre à chaque catégorie.

La composition du comité composé minimalement de cinq personnes en incluant le directeur, doit être déposé par ce dernier avant le 1^{er} aout au VP Technique pour fin d'approbation.

Objectif: Recherche d'un consensus à l'égard de l'interprétation des résultats de sélection, par un comité dont les membres suivent les participants tout au long des activités d'évaluation, permettant d'assurer l'intégrité du processus et l'équité au niveau des résultats obtenus. Puisqu'il existera toujours des insatisfaits à tort ou à raison, le comité constitue un balise aux dérapages des deux côtés (Directeur et parents-participants).

T2-04 Élargissement des modalités d'évaluation

CA (09 avril 2013)

En plus des matchs de sélection, le processus doit inclure d'autres éléments dont la pondération serait fixée par les comités de sélection de chaque catégorie.

Testing (Parcours d'habiletés): Pour les catégories Atome (PIJE) et Novice (MAHG) les testing en début, en cours et en fin de programme PIJE-MAHG, constitue une mesure d'évaluation de la progression des participants permettant de produire une liste de classement par ordre décroissant ne faisant aucune distinction entre les joueurs d'avant et les défenseurs.



T2-04 Élargissement des modalités d'évaluation

CA (09 avril 2013)

Évaluation de fin d'année: Pour les catégories Pee-Wee à Midget, l'évaluation écrite des entraîneurs lors d'une rencontre par catégorie en fin de saison, constitue une mesure d'évaluation global permettant de produire deux listes (Avants et défenseurs) de classement par ordre décroissant, en ajoutant des commentaires sur les deux facette du jeu, soit les habiletés technique-individuelles ainsi que le coté tactique-collectif en situation de match, ainsi que les recommandations ou les particularités portées devant être porté à l'attention du comité de sélection pour la saison suivante.

Dans les deux cas: Les listes de classement serviront de point de départ pour établir la composition des groupes pour les matchs de sélection.

Objectif: Bien préparer et mieux cibler le processus de sélection afin de diminuer le nombre de matchs requis en augmentant la valeur des résultats obtenus. Évaluer 20 joueurs en 50 minutes (soit 40 minutes de jeu), c'est une moyenne de deux minutes par joueur.

T2-05 Match de sélection

CA (09 avril 2013)

La planification des matchs de sélection repose sur le principe que chaque participant participe à 3 séances, l'ajout d'une 4^{ème} séance pour un groupe ciblé étant une mesure d'exception.

La planification des groupes variant selon le nombre d'équipe et de classe propres à chaque catégorie, la planification de tous les matchs doit être préalablement consignée par écrit par le directeur et déposée au VP Technique pour fin d'approbation.

Les formulaires standards adoptés par la VP hockey devront être remis aux membres du comité qui évalueront les participants lors des matchs de sélections.

Une liste de nom des participants sera remise aux parents désirant participer aux processus de sélection. Les listes par ordre décroissant identifiant l'émetteur seront compilées indépendamment du processus de sélection, afin de permettre au directeur d'effectuer un rapprochement avec les résultats obtenu par le processus de sélection. Le cas échéant, le comité devra évaluer les écarts avec la compilation des parents afin de corriger ce qui doit l'être.

Lors de la rencontre finale du comité, la liste (Novice-Atome) ou les listes (Avants et défenseurs pour les autres catégories) de classement par ordre décroissant devront être constituées en indiquant la démarcation au niveau des classes A, B et C.



T2-06 Mesures supplémentaires de démarcation

CA (09 avril 2013)

Lorsque des joueurs présentent des évaluations semblables, les choix laissés aux entraîneurs de la classe supérieure doivent être offerts après l'application des trois éléments suivants:

Revoir la composition du nombre de joueur par équipe afin d'ajouter un joueur de plus que prévu dans la classe supérieure.

Le joueur de deuxième année dans la catégorie passe automatique dans la classe supérieure advenant son équivalent est un joueur de première année.

Le joueur ayant évolué dans une classe supérieure la saison précédente ET ayant obtenu une évaluation favorable de son entraîneur de la saison précédente, passe automatiquement dans la classe supérieure advenant son équivalent avait évolué dans une classe inférieure.

Le joueur sélectionné dans une classe inférieure au terme d'une mesure de démarcation supplémentaire, devient automatiquement un joueur affilié dans la classe supérieure.

Objectifs: Favoriser un joueur de première année au détriment d'un joueur d'un deuxième est logique au CC en prévision du BB la saison suivante. Par contre au niveau récréatif les collègues de classe ou les coéquipiers de la saison précédente, ne devraient pas être séparés à moins que le niveau de jeu ne le justifie.

T2-07 Mesures particulières de sélection adaptées pour le Midget

CA (09 avril 2013)

Sauf en ce qui concerne les cas d'exceptions (joueurs ayant bien performés aux camps Espoir, AA et BB) un joueur de 15 ans est considéré dans les groupes B

Sauf en ce qui concerne les cas d'exceptions (joueurs dont le niveau jeu est significativement trop différent) un joueur de 17 ans est considéré dans les groupes A.

Même si tous les joueurs participeront à trois matchs de sélection, les membres du comité pourront concentrer leurs efforts à démarquer les joueurs de 16 ans et les cas d'exception soulevés pour les 15 et 17 ans.

Objectifs: Éviter la composition d'une équipe incluant de 17 ans et de 15 ans lorsque cela n'est pas nécessaire. Le joueur de 15 ans plus habile que les autres sera en mesure de rendre l'équipe B plus compétitive en plus d'être affilié pour plusieurs matchs dans le A

Peu de restriction sur le nombre de match dans le midget vs autres catégorie.

Suspensions fréquentes au Midget.

Absentéisme plus élevés chez les 17 ans.



T2-08 Mesures particulières pour le hockey féminin

CA (14 avril 2014)

Pré novice et novice: Aucune modalité particulière. Les participantes se joignent aux garçons pour les leçons (MAHG 1 à MAHG 4).

Camps Atome à Junior: La participante doit joindre initialement le camp des Félines à moins qu'elle ne participe à un camp élite: Féminin AA ou masculin ES-AAA-AA-BB-CC.

Les participantes retranchées des camps BB-CC peuvent joindre les camps des Félines ou les camps masculins des équipes locales (A-B-C).

Lorsqu'une nouvelle inscription (Nouveau membre ou transfert entre AHM) est reçue pendant ou après les camps, la participante est référée aux responsables des Félines.

Toute participante libérée par les Félines avant le 15 septembre se joint au camp masculin des équipes locales (A-B-C). Toute demande et/ou représentation à cet égard doit être déposée devant les responsables des Félines ou les instances régionales (Hockey Richelieu).

Objectifs: Éviter la concurrence entre secteurs féminins et masculins, en appuyant les démarches de notre regroupement féminin par l'adoption des principes suivants:

Promouvoir l'adhésion des participantes à une équipe féminine

Non ingérence en présence de participantes désirant évoluer au récréatif masculin

T2-09 Mesures particulières pour les gardiens de but

CA (00 mois 20XX)

Travaux en cours devant être finalisé par le comité des gardiens de but à être former, lequel intégrera le processus de sélection à même les cliniques de gardiens de but.



T3 ENTRAINEURS

T3-01 Accréditation obligatoire

T3-02 Grade requis (Secteurs initiation et récréatif)

T3-03 Préposé à la santé et sécurité (PSSH)

T3-04 Sélection des Entraîneurs

T3-05 Registre permanent

T3-06 Encadrement et supervision (Abrogé par le C.A.)

T3-07 Règle d'indépendance (Abrogé par le C.A.)



T3-01 Accréditation obligatoire

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 3.1

Tout candidat entraîneur doit être âgé d'au moins 16 ans et doit être accrédité avant le 31 décembre de chaque année, **du grade requis selon la division et la classe**, faute de quoi, il ne peut agir comme entraîneur jusqu'à l'obtention de son accréditation.

T3-02 Grade requis (Secteurs initiation et récréatif)

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 3.2

Pour être admissible à signer le formulaire d'enregistrement d'équipe, tous les entraîneurs-chefs et les entraîneurs-adjoints doivent être accrédités du niveau minimal incluant la formation en ligne du module Respect et Sport.

Équipes Pré-Novice et Novice (Formation Entraîneur-Initiation)

Équipes Atome à Junior (Formation Entraîneur-Récréation)

Minimum de deux entraîneurs certifiés par équipe

Entraîneur non certifié enregistré comme préposé aux bâtons

T3-03 Préposé à la santé et sécurité (PSSH)

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 3.5

A. Tout membre de Hockey Québec peut être accrédité comme préposé à la santé et sécurité au hockey. Il doit remplir les critères d'admissibilité et se conformer à la réglementation de Hockey Québec. Un candidat qui veut s'inscrire comme préposé à la santé et sécurité doit se conformer à la réglementation de Hockey Québec, de la région, de l'organisation ou l'association dont il relève.

B. Une équipe doit avoir parmi son personnel d'encadrement un préposé à la santé et sécurité au hockey. La personne détenant le grade de préposé à la santé et à la sécurité au hockey doit obligatoirement faire partie du personnel qui agit au niveau de l'équipe sur le banc lors d'un match.

C. Une équipe qui ne se conforme pas à la réglementation au 31 décembre de l'année en cours ne pourra plus, au 1^{er} janvier de la saison en cours, participer à toute activité sanctionnée par Hockey Québec.

D. L'accréditation comme préposé à la santé et sécurité est valide tant que la personne est membre de Hockey Québec.



T3-04 Sélection des Entraîneurs

CA (09 avril 2013)

Les nominations aux postes d'entraîneurs sont étudiées en toute confidentialité par un comité de sélection composé par le Président, le VP Technique, le Registraire et d'autres intervenants nommés par le comité exécutif.

Les recommandations du directeur de catégorie soumises au comité compléteront les informations disponibles examinées en toute confidentialité.

- La liste des mises en candidature selon les formulaires d'inscription reçus
(Incluant les formulaires signés pour les antécédents judiciaires)
- Les C.V. Hockey transmis au secrétaire de l'association
- Le registre permanent (T03-06)

Les critères de sélections sont les suivants:

- Attention particulière au poste visé par la candidature (Entraîneur Vs Adjoint)
- Recommandations des directeurs
- Présence d'un enfant dans la catégorie
- Implications passées dans les activités de l'association
- Analyse des compétences techniques et leadership (discipline)
- Certifications détenues
- Identification de comportements cohérents ou contraires au code d'éthique
- Détection de conflits personnels motivant la candidature

Les besoins de l'association doivent également être considérés par le comité:

- Exigences au niveau du registraire à l'égard de la conformité des équipes
- Contrôle des coûts rattachés au cours de formation à court terme
- Besoins pour l'ensemble des catégories (Entraîneur ayant deux enfants)
- Profil requis selon la catégorie (Profil novice différent du midget)
- Développement de nouveaux entraîneurs, permettant aux participants de connaître une expérience différente d'une année à l'autre
- Complémentarité des intervenants
- Tenir compte des autres éléments jugés pertinents.

Le comité de sélection rencontre les entraîneurs sélectionnés (2 par équipe) pour la prochaine saison. En présence des deux candidatures de choix pour un même poste d'entraîneurs-chef, le comité invitera les intéressés à prendre une entente avant de statuer.

Objectif: Ne pas sous-estimer l'impact direct d'un intervenant sur un groupe de jeunes en termes de comportement, de façon d'agir ou de valeurs inculquées dans tout contexte en lien avec le sport, en n'oubliant pas que nous formons des jeunes avant tout au plan humain, et en second lieu au plan sportif.



T3-05 Registre permanent

CA (09 avril 2013)

Un registre permanent mis à jour annuellement, cumulera les informations à l'égard des intervenants ayant soumis leur candidature ainsi que les charges leur ayant été confiés.

Le registre inclura également les listes de suspensions (Entraîneurs et participants) produite par le Registraire, le classement des équipes des années antérieures (Saison, Séries et tournoi) produite par le VP hockey ainsi qu'un journal des événements registre produit par le Secrétaire.

En cours de saison, les événements nécessitant une attention particulière sont portés à l'attention du secrétaire dans le cadre de la mise à jour de journal des événements et de la préparation de l'ordre du jour des séances du CA ou du CE.

En fin de saison, un compte rendu pour chacune des équipes est déposé par le directeur, incluant les informations devant être soumis devant le comité de sélection des entraîneurs.

T3-06 Encadrement et supervision

CA (09 avril 2013)

Abrogé par le C.A.

T3-07 Règle d'indépendance

CA (09 avril 2013)

Abrogé par le C.A.



T4 ÉQUILIBRAGE DES ÉQUIPES

T4-01 Séance de sélection des joueurs - Généralités

T4-02 Séance de sélection des joueurs - Obligations

T4-03 Séance de sélection des joueurs - Applications

T4-04 Séances de calibrage

T4-05 Rééquilibrage jusqu'au 10 janvier

T4-06 Formulaire d'échange de joueurs utilisé dans la ligue St-Laurent



T4-01 Séance de sélection des joueurs - Généralités

Livre de règlements administratifs de Hockey Québec – Article 4.1

Une séance de sélection est nécessaire lorsqu'il y a plus d'une équipe à composer au sein d'une même division et d'une même classe. Lorsque la séance de sélection se tient, la procédure suivante doit être suivie :

Elle doit se faire sous la supervision d'un membre du Conseil d'administration de qui relèvent les équipes concernées (région ou territoire de recrutement).

L'équilibre des équipes doit se faire au plus tard au 5^e match.

Dans tous les cas, un rapport écrit de cette séance de sélection doit être déposé à la région. Le rapport doit être signé par les entraîneurs et le responsable de l'organisation ou de l'association.

Tous les joueurs non réclamés par les équipes de classe supérieure doivent être inclus à chaque année dans cette séance de sélection.

Chaque équipe à être formée doit choisir à tour de rôle un joueur jusqu'à l'épuisement de la liste des joueurs admissibles à la sélection.

Lorsque plus d'une équipe sont formées pour une division et classe données dans une même organisation ou association, les dites équipes doivent obligatoirement être équilibrées et évoluer l'une contre l'autre durant toute la saison afin de favoriser une compétition équitable entre les équipes dans une même ligue ou d'une même section.

Cette responsabilité relève de l'organisation ou de l'association concernée. Cependant, en cours de saison, la région a le pouvoir d'exiger un rééquilibrage des équipes dans le cas d'une différence significative entre les équipes d'une même organisation ou association qui évoluent au sein d'une même ligue.

T4-02 Séance de sélection des joueurs - Obligations

CA (03 septembre 2015)

En présence d'équipes de même classe et division, le comité de sélection a l'obligation d'aligner des équipes équilibrées en effectuant la répartition des joueurs.

Note: La nomination des entraîneurs s'effectuant subséquentement lorsque les équipes sont formées, le comité de sélection doit tenir compte des candidatures d'entraîneurs reçues par le VP Technique lors de la répartition des joueurs.

Objectif: Éviter les échanges au terme du 5^{ème} match ou selon les directives de la ligue (jusqu'au 10 janvier), lesquels occasionnent des désagréments pour tout le monde (Directeur, entraîneurs, parents et joueurs).



T4-03 Séance de sélection des joueurs - Applications

CA (03 septembre 2015)

Lors de la séance de sélection entre deux équipes ou plus de même classe, le comité de sélection de la catégorie identifie les joueurs par ordre décroissant selon les résultats obtenus par les participants lors des séances de sélection.

Le comité de sélection répartit les joueurs un par un en alternance à partir de la liste de joueurs par ordre décroissant.

Le regroupement des participants du même âge n'est pas une option valable car elle aboutira inévitablement à des équipes qui ne sont pas équilibrées.

T4-04 Séances d'équilibrage

CA (17 février 2014)

Des matchs d'équilibrage permettant aux équipes de la même classe de s'affronter, servent à valider si les choix du comité de sélections présentent des équipes équilibrées, tel que prévu dans la réglementation provinciale ou locale (Ligues).

Afin de favoriser un climat favorable aux échanges, le directeur s'assure de la présence de bénévoles derrière les bancs lors des matchs de calibrage, afin de permettre aux membres du comité de sélection d'évaluer l'équilibrage des équipes en collaboration.

Lorsque des échanges sont nécessaires, un match supplémentaire de calibrage doit être ajouté afin de valider les échanges effectués. Lorsque les séances de calibrage sont terminées, le VP technique convoque le comité de sélection des entraîneurs.

Suite à leur nomination, les candidats retenus pour les postes d'entraîneur chef reçoivent la liste des joueurs de leur équipe afin de les inviter à leur première pratique.

T4-05 Rééquilibrage jusqu'au 10 janvier

CA (14 avril 2014)

Afin d'évaluer si des changements sont requis, le VP technique, le directeur de la catégorie et les entraîneurs planifient une rencontre lorsque les signalements, statistiques ou constatations le justifient:

- Signalement par les intervenants qu'un déséquilibre existe
- Évaluation interne des classements
- Signalement émis par la ligue après le 5^{ème} match de la saison
- Demande d'échanges émise par la ligue (Suite au signalement)

Au terme de la rencontre, les échanges ciblés sont finales et sans appel. Les joueurs ciblés qui ne se présenteraient à leur nouvelle équipe sont suspendus jusqu'au début de la saison suivante et une seconde rencontre est planifiée afin de réévaluer la situation.

Le VP technique doit prendre unilatéralement les mesures nécessaires en présence d'un risque de suspension des équipes aux séries de fin de saison et/ou finales régionales.



T5 ENREGISTREMENT DES ÉQUIPES

T5-01 Registraire

T5-02 Transmission de la composition des équipes

T5-03 Transmission de la liste des numéros de chandail

T5-04 Formulaire d'enregistrement d'une équipe (Anciennement T112)

T5-05 Cartable d'équipe

T5-06 Participation à un tournoi

T5-07 Retour d'un tournoi



T5-01 Registraire

CA (14 avril 2014)

De par sa fonction, le VP Administratif est d'office le Registraire de l'association

T5-02 Transmission de la composition des équipes

CA (14 avril 2014)

Au terme des séances de classement et/ou d'équilibrage, le directeur de la catégorie informe le Registraire de la composition des équipes ainsi que le Directeur des équipements (en C.C.) pour la préparation du nombre de chandail requis.

T5-03 Transmission de la liste des numéros de chandail

CA (14 avril 2014)

L'équipe retourne le formulaire d'attribution des numéros de chandails au Registraire pour la préparation des formulaires d'enregistrement ainsi que le Directeur des équipements (en C.C.) pour le suivi des chandails attribués à l'intérieur de l'inventaire permanent.

Formulaires pour les attributions de numéros de chandails – Page Suivante.





Hockey Mineur Ville Sainte-Catherine



Équipement

Division :		Catégorie:		Équipe: Coyotes	15+1
Entraîneur:		T		C	@:
Gérante:		T		C	@:
Remis le:		à	Ste-Catherine		

Équipement fourni	Quantité	Notes
Chandails:		Entrer les informations suivantes: Nom et Numéro de tél. De l'entraîneur et de la gérante ainsi que les courriels correspondants. T:résidence C:Cellulaire @:Email Numéro de tél. De chaque joueur correspondants au numéro de chandail.
Housse Chandails		
Sac avec Rondelles:		
Trousse 1er soins		
Bouteilles d'eau:		
Cônes: (*Sur demande)		SVP: Une fois complété le faire parvenir a l'adresse courriel suivante: directeurequipement@ahmvsc.com

<input checked="" type="checkbox"/>	No	Grandeur	Nom	Prénom	Telephone Cell du Joueur
1	x				
2	x				
3	x				
4	x				
5	x				
6	x				
7	x				
8	x				
9	x				
10	x				
11	x				
12	x				
13	x				
14	x				
15	x				
16	x				
17					
18					
19					
20					
21					

Retour de l'équipement le : _____

Signatures: _____ / _____



T5-04 Formulaire d'enregistrement d'une équipe (Anciennement T112)

CA (14 avril 2014)

Le Registraire a la responsabilité de vérifier la conformité des certifications et compétence des entraîneurs et des assistants qui auront été sélectionnés pour chacune des équipes.

Un règlement de la région (Richelieu) détermine que le formulaire d'enregistrement comporte un maximum de 5 membres au niveau du personnel de banc: Entraîneur chef, Entraîneur (s) adjoint (s), Préposés aux équipements et gérant(e).

Chaque équipe devra avoir au minimum 2 entraîneurs (chef et adjoint) détenant les certifications Respect et Sports, ainsi que la compétence d'entraîneur applicable:

EI pour les entraîneurs initiation (Pré novice et Novice)

ER pour les entraîneurs récréation (Atome à junior simple lettre)

IC1Q pour les entraîneurs compétition (double lettre)

Chaque équipe doit enregistrer minimalement un détenteur de la certification HU –Sécurité (Anciennement PSSH). Par soucis de gestion, tout entraîneur autorisé par le registraire à suivre une nouvelle formation (EI, ER ou IC1Q) doit également obtenir la certification HU – Sécurité.

Une mise à niveau doit être effectuée par un entraîneur détenant la compétence IC1Q devant obtenir la compétence ER pour une équipe simple lettre

Le Registraire devra envoyer les instructions d'inscription pour chaque compétence. Les inscriptions pour les compétences se font via internet et sont payable par carte de crédit. C'est une fois la compétence terminée que l'entraîneur pourra adresser sa demande de remboursement à l'Association de Hockey Mineur de Ville Sainte-Catherine.

Pour obtenir toutes les informations concernant les formations d'entraîneur, consulter le site <http://www.hockey-richelieu.gc.ca/documents> sous la section ENTRAÎNEURS – FORMATION.

Une fois les informations d'inscriptions transmises aux entraîneurs, ceux-ci sont responsables de compléter toutes les démarches selon le bon niveau de compétences.

Si à la date de la dernière formation donnée par la région (Richelieu) un entraîneur n'a pas obtenu la ou les compétences requises, celui-ci devra être transféré de titre d'entraîneur à un titre de préposé au bâton.

Advenant que la règle de 2 entraîneurs par équipe n'est pas respectée, l'Association du Hockey Mineur de Ville Sainte-Catherine devra nommer un entraîneur détenant certifications et compétences appropriées.

Afin de respecter le maximum de 5 membres au niveau du personnel de banc un de ceux-ci devra alors être libéré et ne pourra être présent derrière le banc pendant les matchs de la saison en cours.



T5-05 Cartable d'équipe

CA (14 avril 2014)

Le Registraire est responsable de préparer les cartables d'équipes, lesquels peuvent être distribués dès la réception des permis de tournois émis par la région (Richelieu). Les cartables d'équipes contiennent les éléments suivants:

1- Formulaire d'enregistrement de l'équipe (T112).

L'équipe est responsable de faire signer chaque membre de l'équipe (joueurs réguliers, joueurs affiliés et personnels de banc).

Note Les équipes pré novice n'ont pas à faire signer les joueurs.

2- Permis de tournois

3- Modèle de feuille de match complétée à consulter pour s'assurer de la conformité de son contenu. **Note:** Les infractions pour non-conformité sont compilées par les ligues et peuvent entraîner la suspension d'un entraîneur.

4- Modèle de formulaire de Participation au tournoi

5- Modèle de formulaire de retour d'un tournoi

6- Les codes d'infractions pour la saison en cours permettant de connaître le nombre de matchs de suspensions applicables. Dans tous les cas de suspension, l'équipe doit valider la suspension auprès du Registraire en attente de la liste hebdomadaire des suspensions confirmées par les ligues et annexées aux heures de pratiques adressées aux entraîneurs.

7- Un modèle de fiche médicale à faire compléter par les membres de l'équipe. **Note** le formulaire peut être remis aux parents en fin de saison, lesquels pourront le remettre à la nouvelle équipe la saison suivante.

L'équipe est responsable d'ajouter la cédule de la saison régulière ainsi que les feuilles de matchs (Hors concours, Ligue et Tournoi) accumulée en cours de saison.

Au début Janvier (les premiers jours), le Registraire retourne aux équipes une mise à jour du formulaire d'enregistrement puisque plusieurs tournois après le 1er janvier l'exigeront. Les nouvelles compétences d'entraîneurs y apparaîtront et chacun des membres figurant au formulaire devront signer à nouveau la dernière mise jour du formulaire.




T5-06 Participation à un tournoi

CA (14 avril 2014)

Dès la transmission des inscriptions à différents tournoi, l'équipe doit compléter le formulaire et le transmettre le plus tôt possible au directeur des glaces (VP Administratif en c.c.), afin de permettre de cédule les remises de parties applicables.

Par la suite, il est de la responsabilité des équipes de vérifier l'horaire de leur tournoi et de le faire parvenir au directeur des glaces, en soulignant les possibilités de conflits d'horaire entre les matchs du tournoi et ceux de la saison régulière. Il est également de la responsabilité de l'équipe de vérifier l'horaire selon son avancement à l'intérieur du tournoi et d'aviser le directeur des glaces. Lorsqu'une équipe ne s'acquitte de cette obligation, les matchs en conflits pendant un tournoi qui n'auront pas été signalés au directeur des glaces seront perdus par décision.

Selon les informations reçues, le directeur des glaces adresse un préavis à son homologue de l'association concerné par une éventuelle remise. Ces derniers peuvent décider d'attente les résultats futurs ou procéder à la remise suite au préavis selon les disponibilités

 TOURNOIS SAISON 2013-2014					
Nom Équipe					
# d'équipe		Tournoi #1	Tournoi #2	Tournoi #3	Tournoi #4
Mahg 1 :	Lieu:				
	Date : du / au				
Mahg 2 :	Lieu:				
	Date : du / au				
Novice A :	Lieu:				
	Date : du / au				
Novice B :	Lieu:				
	Date : du / au				
Novice C :	Lieu:				
	Date : du / au				
Atome A :	Lieu:				
	Date : du / au				
Atome B :	Lieu:				
	Date : du / au				
Atome C :	Lieu:				
	Date : du / au				
Peewee A :	Lieu:				
	Date : du / au				
Peewee B :	Lieu:				
	Date : du / au				
Bantam A :	Lieu:				
	Date : du / au				
Bantam B :	Lieu:				
	Date : du / au				
Midget A :	Lieu:				
	Date : du / au				
Midget B :	Lieu:				
	Date : du / au				
Midget BB :	Lieu:				
	Date : du / au				
Junior A :	Lieu:				
	Date : du / au				
Junior B :	Lieu:				
	Date : du / au				



REGROUPEMENT

GLADIATEURS

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE INITIAL TERMINÉ LE 30 AVRIL 2016



P-01

30 AVRIL
2016

Atome BB et CC	51	330	16 830 \$
Pee-wee CC, Bantam CC & Midget BB	51	270	13 770
Pee-wee BB et Bantam BB	34	370	12 580
Midget AA	18	430	7 740
Cotisations	154	331	50 920 \$
Surplus des camps (Note 05)			4 149
Total des produits	154	358	55 069 \$
Charges spécifiques			12 012 \$
Entraîneurs et supports			9 159
Frais de ligue et redevances			7 918
Arbitres			11 187
Bas et fournitures			4 329
Frais reportés (chandails)			3 844
Charges d'opérations	154	315	48 449 \$
Charges administratives	154	38	5 881
Total des charges	154	353	54 330 \$
Excédent des produits sur les charges			739 \$

BILAN
AU 30 AVRIL 201630 AVRIL
2016

Ouverture

Encaisse	10 036 \$	11 961 \$
Comptes à recevoir	1 040	0
Actif à court terme	11 076 \$	11 961 \$
Frais reportés (note 03)	8 967	3 843
Actifs	20 043 \$	15 804 \$
Comptes à payer	0 \$	0 \$
Apports AHM (note 04)	19 303 \$	15 803 \$
Surplus non affecté (Déficit)	740 \$	1 \$
Passifs, apports et actif net	20 043 \$	15 804 \$

Michel Gauvreau

Président AHMVSC

délégué aux finances du regroupement



01- Activités

Regroupement des associations membres pour l'encadrement et la formation des équipes évoluant à l'intérieur de la Ligue Élite du Richelieu: Midget AA & BB, Bantam BB & CC, Pee-wee BB & CC ainsi que Atome BB & CC.

02- Conventions comptables

Frais reportés: L'acquisition de chandails est amortie selon la méthode linéaire sur 7 saisons.

03- Frais reportés	Évaluation	Amortis	30 avril 2016	Ouverture
Chandails (3 set) Remplacement 2016	8 968	(8 968) \$	0 \$	1 281 \$
Chandails (3 set) Remplacement 2017	8 968	(7 687) \$	1 281 \$	2 562 \$
Chandails (3 set) Achats Sept 2015	8 968	(1 282)	7 686	0
	<u>26 904</u> \$	<u>(17 937)</u> \$	<u>8 967</u> \$	<u>3 843</u> \$

04- Apports AHM		30 avril 2016	Ouverture
AHMC	Candiac	3 500 \$	0 \$
AHMD	Delson	6 875	6 875
AHMVSC	Ste-Catherine	8 928	8 928
		<u>19 303</u> \$	<u>15 803</u> \$

05- Camps		Aout 2015	-
Atome	(Retranchés AA)	110,00 76	8 360 \$
Pee-wee	0,00 17	110,00 52	5 720
Bantam	0,00 8	110,00 44	4 840
Midget	0,00 4	110,00 52	5 720
Autres			60
Gratuités associations		143,72 0	10 244
Produits			<u>34 944</u> \$
Glaces et gymnase			16 798
Entraîneurs et support (Mise en échec)			4 589
Sélections et intras (Arbitre)			600
Chandails et fournitures			4 216
Matches hors concours (Officiels & chronos)			2 592
Gouverneur			2 000
Charges			<u>30 795</u> \$
Exédent des produits sur les charges			<u>4 149</u> \$



Power Skating (Atome BB-CC) - Glaces & support				4 855
Entraînement Hors Glaces (Pee Wee BB & Bantam -BB)				4 312
Fonds d'équipes et Track suit (Midget AA)				2 845
Charges spécifiques				12 012 \$
Glaces Extra				2 362
Déplacements entraîneurs				1 950
Fournitures entraîneurs				2 347
Clinique Gardiens				2 500
Entraîneurs et supports				9 159 \$
Richelieu	Ligue Élite et redevance régionale	660	9	5 936
Richelieu	Sanctions			110
Richelieu	Droits d'entrée séries	120	9	1 080
Richelieu	Accréditation 1C1Q	152	5	760
Richelieu	Formation PSSH / HU Santé-Sécurité	32	1	32
Ligue et redevances régionales				7 918 \$
Richelieu	Midget	1849	2	3 697 \$
Richelieu	Bantam	1591	2	3 182
Richelieu	Pee-Wee	174	2	348
Richelieu	Atome	127	3	382
St-Laurent	Pee-Wee	832	2	1 664
St-Laurent	Atome	638	3	1 914
Arbitres				11 187 \$
Bas				3 294
Rondelles, bouteilles et autres				1 035
Fournitures				4 329 \$
Chandails				2 562
Chandails (2015)				1 282
Charges relatives aux frais reportés				3 844 \$
Gouverneur		340	9	3 060
Glaces		160	9	1 440
Cédules				200
Papetrie				312
Site web				696
Allocations Coupe Dodge				0
Mauvaises créances				50
Frais de banque				123
Charges administratives				5 881 \$

**REGROUPEMENT
GLADIATEURS**
INFORMATION SECTORIELLE
EXERCICE INITIAL TERMINÉ LE 30 AVRIL 2016


P-04

ANNEXE 2

Divison Équipes Participants	Atome		Pee-Wee		Bantam		Midget		Saison 2015-16	
		3		2		2		2		9
		51		34		34		35		154
Standard BB (Midget AA)	5 610	330	6 290	370	6 290	370	7 740	430	25 930	
Standard CC (Midget BB)	11 220	330	4 590	270	4 590	270	4 590	270	24 990	
Postes vacants	0		0		0		0		0	
Cotisations	16 830	330	10 880	320	10 880	320	12 330	352	50 920	331
Frais administratifs										
Camps	1 383	27	922	27	922	27	922	26	4 149	27
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits	18 213	357	11 802	347	11 802	347	13 252	379	55 069	358
Charges spécifiques										
Glaces Delson PwSkating	3 415	67								
Support PwSkating	1 440	28							4 855	95
Hors Glaces			2 156	32	2 156	32			4 312	127
Fonds d'équipe AA							2 845		2 845	158
Autres charges										
Glaces Extras	787	15	525	15	525	15	525	15	2 362	15
Entraîneurs	0	0	1 300	38	650	19	0	0	1 950	13
Fournitures entraîneurs	880	17	587	17	587	17	293	17	2 347	15
Cliniques Gardiens	832	16	556	16	556	16	556	32	2 500	16
Ligue	1 904	37	1 332	39	1 344	40	1 356	39	5 936	39
Sanctions	38	1	24	1	24	1	24	1	110	1
Droits entrées séries	360	7	240	7	240	7	240	7	1 080	7
Accréditation entraîneurs	640	13	0	0	152	4	0	0	792	5
Frais d'arbitrage	2 296	45	2 012	59	3 182	94	3 697	106	11 187	73
Bas & fournitures	1 443	28	962	28	962	28	962	27	4 329	28
Chandails	1 282	25	854	25	854	25	854	24	3 844	25
Chages d'opérations	15 317	300	10 548	310	11 232	330	11 352	324	48 449	315
Personnel administratif	1 568	31	1 044	31	1 044	31	1 044	30	4 700	31
Frais administratifs	336	7	224	7	224	7	224	6	1 008	7
Allocation coupe Dodge										
Mauvaises créances	17	0	11	0	11	0	11	0	50	0
Frais de banque	42	1	27	1	27	1	27	1	123	1
Charges administratives	1 963	38	1 306	38	1 306	38	1 306	37	5 881	38
Surplus (Déficit)	933	18	(52)	(2)	(736)	(22)	594	17	739	5



Budget 2015-2016				Réal 2015-16			Variation	
	Nb	Joueur	Total	Nb	Joueur	Total	Joueur	Total
ATOME	51	330 \$	16 830,00 \$	51	330 \$	16 830,00 \$		- \$
PEE-WEE CC	17	270 \$	4 590,00 \$	17	270 \$	4 590,00 \$		- \$
PEE-WEE BB	17	370 \$	6 290,00 \$	17	370 \$	6 290,00 \$		- \$
BANTAM CC	17	270 \$	4 590,00 \$	17	270 \$	4 590,00 \$		- \$
BANTAM BB	17	370 \$	6 290,00 \$	17	370 \$	6 290,00 \$		- \$
MIDGET BB	17	270 \$	4 590,00 \$	17	270 \$	4 590,00 \$		- \$
MIDGET AA	17	430 \$	7 310,00 \$	18	430 \$	7 740,00 \$		430,00 \$
Cotisations BB-CC	153		50 490,00 \$	154		50 920,00 \$		430,00 \$
Camps (note)		27 \$	4 149,08 \$		27 \$	4 149,08 \$		- \$
Autres revenus		0 \$	- \$		0 \$	- \$		- \$
TOTAL PRODUIT			54 639,08 \$			55 069,08 \$		430,00 \$
Glaces P-Skating	AT	97 \$	4 933,00 \$	95 \$	4 854,76 \$	2 \$	78,24 \$	
Hors Glace	BB	127 \$	4 312,00 \$	127 \$	4 311,56 \$	0 \$	0,44 \$	
Fonds équipe AA	MD	142 \$	2 414,00 \$	158 \$	2 845,20 \$	(24 \$)	(431,20) \$	
Glaces Extra		0 \$	- \$	15 \$	2 362,74 \$	(15 \$)	(2 362,74) \$	
Allocation entraîneurs		25 \$	3 900,00 \$	13 \$	1 950,00 \$	13 \$	1 950,00 \$	
Fournitures entraîneurs		16 \$	2 484,00 \$	15 \$	2 346,25 \$	1 \$	137,75 \$	
Clinique Gardiens		9 \$	1 400,00 \$	16 \$	2 500,00 \$	(7 \$)	(1 100,00) \$	
Frais de ligue Richelieu		50 \$	7 590,00 \$	39 \$	5 936,00 \$	11 \$	1 654,00 \$	
Frais de sanction		1 \$	135,00 \$	1 \$	110,00 \$	0 \$	25,00 \$	
Séries		6 \$	900,00 \$	7 \$	1 080,00 \$	(1 \$)	(180,00) \$	
Accréditation IC1Q		14 \$	2 106,00 \$	5 \$	792,00 \$	9 \$	1 314,00 \$	
Frais d'arbitrage		74 \$	11 298,00 \$	73 \$	11 187,00 \$	1 \$	111,00 \$	
Fournitures		27 \$	4 131,00 \$	28 \$	4 329,07 \$	(1 \$)	(198,07) \$	
Frais reportés chandails		24 \$	3 600,00 \$	25 \$	3 844,05 \$	(2 \$)	(244,05) \$	
Gouverneur-Directeurs		29 \$	4 500,00 \$	31 \$	4 700,00 \$	(1 \$)	(200,00) \$	
Papetrie		1 \$	180,00 \$	2 \$	312,51 \$	(1 \$)	(132,51) \$	
Site Web		5 \$	693,00 \$	5 \$	695,54 \$	(0 \$)	(2,54) \$	
Allocation C.Dodge		0 \$	- \$	0 \$	- \$	0 \$		
Mauvaises créances		0 \$	- \$	0 \$	50,00 \$	(0 \$)	(50,00) \$	
Intérêt & frais bancaires		0 \$	60,00 \$	1 \$	123,69 \$	(0 \$)	(63,69) \$	
TOTAL CHARGE		357 \$	54 636,00 \$	353 \$	54 330,37 \$		305,63 \$	
EXCÉDENT (DÉFICIT)		0 \$	3,08 \$	5 \$	738,71 \$		735,63 \$	

Note Camps	Budget 2015		Réal 2015		Variation	
	Nb	Joueur	Total	Nb	Joueur	Total
ATOME	70	110 \$	7 700,00 \$	76	110 \$	8 360,00 \$
PEE-WEE	50	110 \$	5 500,00 \$	52	110 \$	5 720,00 \$
BANTAM	50	110 \$	5 500,00 \$	44	110 \$	4 840,00 \$
MIDGET	50	110 \$	5 500,00 \$	52	110 \$	5 720,00 \$
AUTRES			- \$			60,00 \$
GRATUITÉS AHM	220	34 \$	7 544,00 \$	224	46 \$	10 244,27 \$
TOTAL PRODUITS	220	144 \$	31 744,00 \$	224	156 \$	34 944,27 \$
Glaces + Gym		78 \$	17 232,00 \$		75 \$	16 798,42 \$
Support		26 \$	5 630,00 \$		32 \$	7 188,57 \$
Chandails		16 \$	3 542,00 \$		19 \$	4 216,20 \$
Officiels (H/C)		13 \$	2 835,00 \$		12 \$	2 592,00 \$
TOTAL CHARGES		133 \$	29 239,00 \$		137 \$	30 795,19 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT)		11 \$	2 505,00 \$		19 \$	4 149,08 \$

REGROUPEMENT GLADIATEURS (SAISON 2015-2016)
BALANCE DE VÉRIFICATION (EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016)

GL	POSTE DESCRIPRION	OUVERTURE		OPÉRATIONS		RÉSULTATS		BILAN	
		DT	CT	DT	CT	DT	CT	DT	CT
100	BANQUE	14 774,86		-4 739,17	0,00			10 035,69	
101				10 350,00	10 350,00			0,00	
110	RECEVABLES	473,50		23 860,36	23 293,86			1 040,00	
111	FE ATOME	0,00		6 010,00	6 010,00			0,00	
112	FE PEE WEE	0,00		1 885,00	1 885,00			0,00	
113	FE BANTAM	0,00		4 485,00	4 485,00			0,00	
114	FE MIDGET	0,00		2 635,00	2 635,00			0,00	
120	PLACEMENT	15 057,94		117,18	15 175,12			0,00	
130	CHANDAILS	12 000,00		3 843,00	12 000,00			3 843,00	
135	AMORT CUM CHANDAILS		10 000,00	10 000,00	2 562,00				2 562,00
140	CHANDAILS (2015)	12 000,00		8 968,05	12 000,00			8 968,05	
145	AMORT CUM CHANDAILS		6 000,00	6 000,00	1 282,05				1 282,05
210	PAYABLES		500,00	14 449,77	13 949,77				0,00
300	APPORT AHM		11 000,00	6 000,00	14 303,00				19 303,00
310	SURLPUS		26 806,30	28 648,32	1 843,00				0,98
400	COTISATION ATOME		0,00	0,00	16 830,00		16 830,00		
401	COTISATION CC (MdBb)		0,00	0,00	13 770,00		13 770,00		
402	COTISATION BB		0,00	0,00	12 580,00		12 580,00		
403	COTISATION AA		0,00	0,00	7 740,00		7 740,00		
405	AUTRES REVENUS		0,00	0,00	0,00		0,00		
500	P-SKATING	0,00		5 165,19	310,43	4 854,76			
505	HORS GLACES	0,00		4 311,56	0,00	4 311,56			
507	TRACK SUIT & AUTRE AA	0,00		2 845,20	0,00	2 845,20			
510	GLACES EXTRA	0,00		3 259,54	896,80	2 362,74			
512	ENTRAINEURS (DEP)	0,00		1 950,00	0,00	1 950,00			
515	FOURNITURES ENT.	0,00		2 346,25	0,00	2 346,25			
517	CLINIQUE GARDIEN	0,00		2 500,00	0,00	2 500,00			
520	LIGUE Elite Richelieu	0,00		5 936,00	0,00	5 936,00			
521	SANCTIONS	0,00		110,00	0,00	110,00			
522	FRAIS SÉRIES	0,00		1 080,00	0,00	1 080,00			
525	ACCREDITATION IC1Q	0,00		760,00	0,00	760,00			
526	FORMATION PSSH / HU	0,00		32,00	0,00	32,00			
531	ARBITRES HR-MD	0,00		3 697,00	0,00	3 697,00			
532	ARBITRES HR-BT	0,00		3 182,00	0,00	3 182,00			
533	ARBITRES HR-PW	0,00		348,00	0,00	348,00			
534	ARBITRES HR-AT	0,00		382,00	0,00	382,00			
535	ARBITRES HSL-PW	0,00		1 664,00	0,00	1 664,00			
536	ARBITRES HSL-AT	0,00		1 914,00	0,00	1 914,00			
540	BAS	0,00		3 294,32	0,00	3 294,32			
541	FOURNITURES	0,00		1 034,75	0,00	1 034,75			
550	AMORT CHANDAILS	0,00		3 844,05	0,00	3 844,05			
600	GOUVERNEUR-DIRECT	0,00		4 700,00	0,00	4 700,00			
610	PAPETRIE	0,00		312,51	0,00	312,51			
615	SITE WEB	0,00		695,54	0,00	695,54			
620	ALLOCATIONS C.DODGE	0,00		0,00	0,00	0,00			
630	MAUVAISES CRÉANCES	0,00		150,00	100,00	50,00			
640	FRAIS DE BANQUE	0,00		130,93	7,24	123,69			
710	CAMPS - ATOME		0,00	0,00	8 360,00		8 360,00		
720	CAMPS - PEE-WEE		0,00	0,00	5 720,00		5 720,00		
730	CAMPS - BANTAM		0,00	110,00	4 950,00		4 840,00		
740	CAMPS - MIDGET		0,00	220,00	5 940,00		5 720,00		
750	CAMPS - AUTRES		0,00	0,00	60,00		60,00		
760	GRATUITÉS AHM		0,00	0,00	10 244,27		10 244,27		
810	GLACES & GYM	0,00		16 798,42	0,00	16 798,42			
820	ENTRAINEURS & SUPPORT	0,00		4 588,57	0,00	4 588,57			
825	INTRA	0,00		600,00	0,00	600,00			
830	CHANDAILS & FOURNITURES	0,00		4 216,20	0,00	4 216,20			
840	OFFCIELS (H/C)	0,00		1 824,00	0,00	1 824,00			
845	CHRONOS (H/C)	0,00		768,00	0,00	768,00			
850	GOUVERNEUR	0,00		2 000,00	0,00	2 000,00			
		54 306,30	54 306,30	209 282,54	209 282,54	85 125,56	85 864,27	23 886,74	23 148,03
		0,00		0,00		738,71			738,71

REGROUPEMENT GLADIATEURS (SAISON 2015-2016)
ÉCRITURES AU GRAND LIVRE (EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016)

BANQUE DE MONTRÉAL					Recettes	Solde \$	TRANSACTIONS	
Date	No	Bénéficiaire/Prov	Description	GL	(Déboursés)	aux livres	DT	CT
2015-04-01	OUV	SOLDE		-		14774,86		
2015-04-21	EB	Frais		640	0,00	14774,86	0,00	
2015-05-12	115	Marc Séguin	Closinf saison 2014-2015	210	(500,00)	14274,86	500,00	
2015-05-21	EB	Frais		640	0,00	14274,86	0,00	
2015-05-26	EB	Placement BMO		120			117,18	
2015-05-26	EB	Revenu Placement		110	0,00	14274,86		117,18
2015-06-21	EB	Frais		615	0,00	14274,86	0,00	
2015-07-09	EB	Placement BMO		120	15175,12	29449,98		15175,12
2015-07-09	Capital (Étoiles) + Chandals (Titans)							
2015-07-09	Reg 01	Regroup Etoiles	Chandails	140				12000,00
2015-07-09	Reg 01	Regroup Etoiles	AC Chandails	145			6000,00	
2015-07-09	Reg 01	Regroup Etoiles	Apport SCO	300			4000,00	
2015-07-09	Reg 01	Regroup Etoiles	Apport Jardins Qc	300			1000,00	
2015-07-09	Reg 01	Regroup Etoiles	Apport Beaujeu	300	0,00	29449,98	1000,00	
2015-07-09	116	Etoile du St-Laurent	QP SCO	310			7767,00	
2015-07-09	116	Etoile du St-Laurent	QP Jardins QC	310			5812,00	
2015-07-09	116	Etoile du St-Laurent	QP Beaujeu	310			4266,32	
2015-07-09	116	CAR SCO	Le Breton	110				210,00
2015-07-09	116	NAP NAP	Reg Entreprise	110	(17489,00)	11960,98		146,32
2015-07-10	Valeur de remplacement chandails							
2015-07-10	Reg 02	Amor Cum Chandail		135			10000,00	
2015-07-10	Reg 02	Chandails 3 set	8968 7 1	130			1281,00	
2015-07-10	Reg 02	Chandails 3 set	8968 7 2	130			2562,00	
2015-07-10	Reg 02	Chandails		130				12000,00
2015-07-10	Reg 02	Surplus		310	0,00	11960,98		1843,00
2015-07-10	Capital (Gladiateurs)							
2015-07-10	Reg 03	Surplus	Surplus	310			10803,00	
2015-07-10	Reg 03	Regroup Glads	Apport DEL 6875-1000	300				5875,00
2015-07-10	Reg 03	Regroup Glads	Apport SCA 8928-4000	300	0,00	11960,98		4928,00
2015-07-21	EB	Frais		615	0,00	11960,98	0,00	
2015-08-06	D01	Camps Atome	37 110	710				4070,00
2015-08-06	D01	Camps Pee-wee	33 110	720				3630,00
2015-08-06	D01	Camps Bantam	14 110	730				1540,00
2015-08-06	D01	Camps Midget	18 110	740	11220,00	23180,98		1980,00
2015-08-10	EB	NSF Belleau		110	(110,00)	23070,98	110,00	
2015-08-10	EB	NSF Frais		640	(7,00)	23063,98	7,00	
2015-08-13	D02	Camps Atome	9 110	710				990,00
2015-08-13	D02	Camps Pee-wee	7 110	720				770,00
2015-08-13	D02	Camps Bantam	16 110	730				1760,00
2015-08-13	D02	CAR Plante Bantam		110			10,00	
2015-08-13	D02	Camps Midget	10 110	740	4610,00	27673,98		1100,00
2015-08-14	EB	NSF Anthony+Jonatham Arenal		110	(220,00)	27453,98	220,00	
2015-08-14	EB	NSF Frais		640	(14,00)	27439,98	14,00	
2015-08-18	117	Brigitte Piché	Abergel -1 110	740	(110,00)	27329,98	110,00	
2015-08-18	118	Christian Bébard	Lemelin -1 110	730	(110,00)	27219,98	110,00	
2015-08-18	119	John Geragthy	10 20	820			200,00	
2015-08-18	119	John Geragthy	1 150	820	(350,00)	26869,98	150,00	
2015-08-18	120	Martin Dufresne	10 20	820			200,00	
2015-08-18	120	Martin Dufresne	1 75	820	(275,00)	26594,98	75,00	
2015-08-18	121	Pierre Tessier	4 20	820	(80,00)	26514,98	80,00	
2015-08-18	122	Gilbert Thompson	6 20	820	(120,00)	26394,98	120,00	
2015-08-18	123	Jeff Thompson	6 20	820	(120,00)	26274,98	120,00	
2015-08-18	124	Francois Pepin	4 20	820	(80,00)	26194,98	80,00	
2015-08-18	125	Olivier Tousignant	4 20	820	(80,00)	26114,98	80,00	
2015-08-20	D03	Camps Atome	10 110	710				1100,00
2015-08-20	D03	Camps Pee-wee	6 110	720				660,00
2015-08-20	D03	Camps Bantam	6 110	730				660,00
2015-08-20	D03	Camps Midget	6 110	740	3080,00	29194,98		660,00
2015-08-21	EB				0,00	29194,98		
2015-08-24	126	Francois Pepin	2 20	820	(40,00)	29154,98	40,00	

REGROUPEMENT GLADIATEURS (SAISON 2015-2016)
ÉCRITURES AU GRAND LIVRE (EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016)

BANQUE DE MONTRÉAL						Recettes	Solde \$	TRANSACTIONS	
Date	No	Bénéficiaire/Prov	Description	GL	(Déboursés)	aux livres	DT	CT	
2015-08-24	127	Ligues Majeures	Chandails	281	13,05 tx	830		4216,20	
2015-08-24	127	Ligues Majeures	Bas Saison	365	7,85 tx	540		3294,32	
2015-08-24	127	Ligues Majeures	Bouteilles	9	35,00 tx	541		362,17	
2015-08-24	127	Ligues Majeures	Rondelles	9	50,00 tx	541	(8390,08)	20764,90	
2015-08-24	128	Normand Couture		8	25	825	(200,00)	20564,90	
2015-08-24	129	Simon Gendreau		3	25	825	(75,00)	20489,90	
2015-08-24	130	Samuel Bayard		2	25	825	(50,00)	20439,90	
2015-08-24	131	Sieurs de Longueuil	PW-BB			112	(775,00)	19664,90	
2015-08-24	132	TPA Brossard	At-BB			111	(700,00)	18964,90	
2015-08-24	133	TPA Brossard	At-CC			111	(700,00)	18264,90	
2015-08-24	134	TPA Brossard	At-CC (Titans Annulé			111	0,00	18264,90	
2015-08-24	135	Benoit Leduc	HC-MD	2	100	840		200,00	
2015-08-24	135	Benoit Leduc	HC-BT	2	82	840		164,00	
2015-08-24	135	Benoit Leduc	HC-PW	2	64	840	(492,00)	17772,90	
2015-08-24	136	Robert Roy	HC-MD	4	100	840		400,00	
2015-08-24	136	Robert Roy	HC-BT	2	82	840		164,00	
2015-08-24	136	Robert Roy	HC-PW	2	64	840	(692,00)	17080,90	
2015-08-24	137	Marc André Lebrun	HC-BT	2	82	840		164,00	
2015-08-24	137	Marc André Lebrun	HC-PW	2	64	840	(292,00)	16788,90	
2015-08-25	D04	Camps Atome		2	110	710		220,00	
2015-08-25	D04	Camps Pee-wee		4	110	720		440,00	
2015-08-25	D04	Camps Bantam		3	110	730		330,00	
2015-08-25	D04	CAR Plante Bantam				110		10,00	
2015-08-25	D04	Camps Midget		13	110	740	2430,00	19218,90	
2015-08-31	EB	Frais		151	0,20	640	(30,20)	19188,70	
2015-09-01	138	Ahm Ste-Julie	At-CC (Titans)			111	(725,00)	18463,70	
2015-09-01	139	Ahm Ste-Foy	Bt-CC			113	(575,00)	17888,70	
2015-09-01	140	Centre Sportif Candiac		4	145 tx	810	(666,85)	17221,85	
2015-09-01	141	Marc Séguin				850	(2000,00)	15221,85	
2015-09-01	D05	Camps Atome		14	110	710		2000,00	
2015-09-01	D05	Camps Pee-wee		1	110	720		1540,00	
2015-09-01	D05	Camps Bantam		2	110	730		110,00	
2015-09-01	D05	Camps Midget		2	110	740	2090,00	17311,85	
2015-09-08	142	Euro Can	MEF Pw-Md	17	80	820		1360,00	
2015-09-08	142	Euro Can	MEF Atome	9	80	820	(2080,00)	15231,85	
2015-09-08	143	Karel StLaurent	Eval Gardien	4	70	820	(280,00)	14951,85	
2015-09-08	144	Benoit Leduc	Hors concou	2	58	840	(116,00)	14835,85	
2015-09-08	145	Robert Roy	Hors concou	2	58	840	(116,00)	14719,85	
2015-09-08	146	Marc André Lebrun	Hors concou	2	58	840	(116,00)	14603,85	
2015-09-08	147	St-Hubert	PW-CC Annulé			112	0,00	14603,85	
2015-09-11	D06	NSF à Recevoir				110		0,00	
2015-09-11	D06	Camps Autres				750		110,00	
2015-09-11	D06	Camps Atome		2	110	710		20,00	
2015-09-11	D06	Camps Pee-wee		1	110	720		220,00	
2015-09-11	D06	Camps Bantam		4	110	730		110,00	
2015-09-11	D06	Camps Midget		3	110	740	1230,00	15833,85	
2015-09-21	EB							330,00	
2015-09-21		Compte à recevoir - Camps						15833,85	
2015-09-21	Reg 04	Compte à recevoir	Arenal 2			110		700,00	
2015-09-21	Reg 04	NSF à Recevoir	Arenal 2			110		220,00	
2015-09-21	Reg 04	Camps Autres	Arenal 2			750		40,00	
2015-09-21	Reg 04	Camps Atome	Cam-Jean	2	110	710		220,00	
2015-09-21	Reg 04	Camps Midget	Leley-Lem	2	110	740	0,00	15833,85	
2015-09-23	148	Phil Bellefeuille	Évaluation	14,5	50 tx	820	(833,57)	15000,28	
2015-09-23	149	Lig.Majeures 1084	Bouteilles	1	35,00 tx	541	(40,24)	14960,04	
2015-09-23	150	BR Consultant	Md-Randrian	1	110	740	(110,00)	14850,04	
2015-09-23	151	Olivier Tessier	Évaluation	7	25	820	(175,00)	14675,04	
2015-09-23	152	MA Lebrun	Annulé			-	0,00	14675,04	
2015-09-23	153	St-Hubert	PW-CC			112	(885,00)	13790,04	
2015-09-23	154	Annick Travers	Intra Atome	2	25	825	(50,00)	13740,04	

REGROUPEMENT GLADIATEURS (SAISON 2015-2016)
ÉCRITURES AU GRAND LIVRE (EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016)

BANQUE DE MONTRÉAL						Recettes	Solde \$	TRANSACTIONS		
Date	No	Bénéficiaire/Prov	Description			GL	(Déboursés)	aux livres	DT	CT
2015-09-23	155	Samuel Bayard	Intra Atome	7	25	825	(175,00)	13565,04	175,00	
2015-09-23	156	Michel Gauvreau	Intra At Cash	2	25	825	(50,00)	13515,04	50,00	
2015-09-30	D07	Md-BB Glads	Tournois	17	230	113	3910,00	17425,04		3910,00
2015-09-30	157	Gilbert Thompson	Tournois			113	(3910,00)	13515,04	3910,00	
2015-09-30	158	Isabelle Brochu	Tournois			114	(2575,00)	10940,04	2575,00	
2015-09-30	EB	Frais		14	0,20	640	(2,80)	10937,24	2,80	
2015-10-08	D08	CIBC	J.Tessier (Dynamique)			210				500,00
2015-10-08	D08	AHMVSC	Tournois	6	120	111				720,00
2015-10-08	D08	At-BB Glads	Cotisations	17	330	400	6830,00	17767,24		5610,00
2015-10-12	159	Lig.Majeures 1092	T.Ssuit AA	20	105 tx	507			2414,48	
2015-10-12	159	Lig.Majeures 1092	T.Ssuit Ent	23	80 tx	515			2115,54	
2015-10-12	159	Lig.Majeures 1092	Chandails	120	65 tx	140	(13498,07)	4269,17	8968,05	
2015-10-15	D09	Bantam BB	Cotisations	17	370	402				6290,00
2015-10-15	D09	Bantam BB	CAR	2	370	110			740,00	
2015-10-15	D09	Bantam CC	Cotisations	17	270	401				4590,00
2015-10-15	D09	Bantam CC	CAR	1	270	110			270,00	
2015-10-15	D09	Bantam CC	Rem Tournoi			113	10445,00	14714,17		575,00
2015-10-15	160	Phil Bellefeuilles	Hors Glace	30	125 tx	505			4311,56	
2015-10-15	160	Phil Bellefeuilles	Retenue			210	(2155,78)	12558,39		2155,78
2015-10-15	161	Lig.Majeures 1079	Bouteilles	1	35,00 tx	541	(40,24)	12518,15	40,24	
2015-10-15	162	Marc Langlais	Annulé			111	0,00	12518,15	0,00	
2015-10-15	163	Jean Francois Tessier	Évaluation	3	25	820	(75,00)	12443,15	75,00	
2015-10-15	164	Dynamiques	Com CIBC (Depot 8 oct)			210	(500,00)	11943,15	500,00	
2015-10-15	165	Marc Langlais	St-Césaire			111			525,00	
2015-10-15	165	Marc Langlais	St-Agapit			111	(945,00)	10998,15	420,00	
2015-10-15	166	Andrew Parsons	Accréditation IC1Q (Bt-BB)			525	(152,00)	10846,15	152,00	
2015-10-21	EB						0,00	10846,15		
2015-10-22	D10	Atome CC Glads	Cotisations	17	330	400				5610,00
2015-10-22	D10	Atome CC Glads	CAR	3	330	110			990,00	
2015-10-22	D10	Atome CC Titans	Cotisations	17	330	400				5610,00
2015-10-22	D10	Bantam BB	Hamelin	1	370	110				370,00
2015-10-22	D10	Midget BB	CAR	3	155	110			465,00	
2015-10-22	D10	Midget BB	FE Midget	17	155	114				2635,00
2015-10-22	D10	AHMVSC (JLB)	Commandit At-BB			111	12970,00	23816,15		200,00
2015-10-23	EB	NSF ???	Otis PD 1er nov			110			330,00	
2015-10-23	EB	NSF Frais	Otis PD 1er nov			640	(337,00)	23479,15	7,00	
2015-10-29	D11	Midget BB	CAR-FE	3	155	110				465,00
2015-10-29	D11	Midget BB	CAR	3	270	110			810,00	
2015-10-29	D11	Midget BB	Cotisations	17	270	401				4590,00
2015-10-29	D11	Atome CC Titans		15	120	111				1800,00
2015-10-29	D11	Bantam BB	Oigny-Root			110				185,00
2015-10-29	D11	BNC	Commandit At-BB			111	6480,00	29959,15		250,00
2015-11-03	Échange de glaces avec Etoiles									
2015-11-03	Reg 05	Compte à recevoir - Etoiles				110			11880,36	
2015-11-03	Reg 05	Ajustement Glaces (Tarif Can-Del)		15	25 tx	510				586,37
2015-11-03	Reg 05	Compte à payer - Ste-Catherine		28	211 tx	210				6792,72
2015-11-03	Reg 05	Compte à payer - Delson		29	135 tx	210	0,00	29959,15		4501,27
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	AtCC	2	628	520			1256,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	AtBB	1	648	520			648,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Pw+BtBB	3	666	520			1998,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Md+BtCC	3	678	520			2034,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Arb At CC	2	115	534			230,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Arb At BB	1	152	534			152,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Arb Pw	2	174	533			348,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Arb BTCC	1	1600	532			1600,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Arb BtBB	1	1582	532			1582,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Arb MdBB	1	1917	531			1917,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Arb MdAA	1	1780	531			1780,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Sanctions			521			110,00	
2015-11-05	167	Hockey Richelieu	Séries	9	120	522	(14735,00)	15224,15	1080,00	

REGROUPEMENT GLADIATEURS (SAISON 2015-2016)
ÉCRITURES AU GRAND LIVRE (EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016)

BANQUE DE MONTRÉAL					Recettes	Solde \$	TRANSACTIONS	
Date	No	Bénéficiaire/Prov	Description	GL	(Déboursés)	aux livres	DT	CT
2015-11-05	D12	MidgetAA	CAR	5	430	110	2150,00	
2015-11-05	D12	MidgetAA		18	430	403		7740,00
2015-11-05	D12	Atome CC Glads		2	170	111		340,00
2015-11-05	D12	Atome CC Glads		3	330	110		990,00
2015-11-05	D12	KPMG	Commandit At-BB			111	7720,00	22944,15
2015-11-05	168	Stephane Brière				114	(60,00)	22884,15
2015-11-05	169	Ligue St-Laurent	Arb PW	26	64	535		1664,00
2015-11-05	169	Ligue St-Laurent	Arb AT	33	58	536	(3578,00)	19306,15
2015-11-05	EB	Frais		106	0,20	640	(21,20)	19284,95
2015-11-10	170	Yvan Roy	AtCC Titans Banderolles			111	(510,50)	18774,45
2015-11-10	171	Christian Jacques	Accréditation IC1Q Titans			525		152,00
2015-11-10	171	Christian Jacques	Fomration Web HU			526	(184,00)	18590,45
2015-11-10	172	Pierre Tessier	PwBB StJérôme			112		525,00
2015-11-10	172	Pierre Tessier	PwBB StHyacinthe			112	(1110,00)	17480,45
2015-11-12	D13	Pee-wee CC	Cotisations	17	270	401		4590,00
2015-11-12	D13	Pee-wee CC	CAR	17	270	110		4590,00
2015-11-12	D13	Pee-wee BB	Cotisations	17	370	402		6290,00
2015-11-12	D13	Pee-wee BB	CAR	1	370	110		370,00
2015-11-12	D13	Pee-wee BB	FE	15	111	112		1665,00
2015-11-12	D13	Pee-wee BB	FE	2	110	112		220,00
2015-11-12	D13	Pee-wee BB	CAR-FE	1	110	110		110,00
2015-11-12	D13	Midget BB	Boudrau-Loy	1	270	110	7965,00	25445,45
2015-11-12	173	AHM Ste-Catherine	Glaces	46	125 tx	810		6611,06
2015-11-12	173	AHM Ste-Catherine	Gratuités	-22	125 tx	760		3161,81
2015-11-12	173	AHM Ste-Catherine	Chronos	8	32	845		256,00
2015-11-12	173	AHM Ste-Catherine	Gymnase	6	48 tx	810		331,13
2015-11-12	173	AHM Ste-Catherine	Salle	3	30 tx	810		103,48
2015-11-12	173	AHM Ste-Catherine	Papetrrie			610		73,71
2015-11-12	173	AHM Ste-Catherine	Trousses	3	22 tx	541	(4288,28)	21157,17
2015-11-12	174	AHM Delson	Glaces	29	135 tx	810		4501,27
2015-11-12	174	AHM Delson	Gratuités	-22	135 tx	760		3414,76
2015-11-12	174	AHM Delson	Chronos	6	32	845	(1278,51)	19878,66
2015-11-12	175	AHM Candiac	Glaces	27,5	145 tx	810		4584,63
2015-11-12	175	AHM Candiac	Gratuités	-22	145 tx	760		3667,70
2015-11-12	175	AHM Candiac	Chronos	10	32	845		320,00
2015-11-12	175	AHM Candiac	Capital			300	(236,93)	19641,73
2015-11-12	176	Lig.Majeures 1115	Tsuit AA	1	105 tx	507		120,72
2015-11-12	176	Lig.Majeures 1113	Tsuit Coach	1	80 tx	515	(212,70)	19429,03
2015-11-12	177	PS Interactif inc	Annulé			615	0,00	19429,03
2015-11-12	178	PS Interactif inc	Site Web			615	(695,54)	18733,49
2015-11-20	D14	MldgetAA	CAR	4	430	110		1720,00
2015-11-20	D14	Scotia	Commandit At-BB			111	2720,00	21453,49
2015-11-20	EB						0,00	21453,49
2015-11-21	179	Francois Fortier	Fonds d'équipe AT-BB			111	(1670,00)	19783,49
2015-11-21	180	Yves Paré	Fonds d'équipe MD-AA			507	(310,00)	19473,49
2015-11-27	D15	Erreur date cheque	Otis			110		270,00
2015-11-27	D15	Midget BB	Chateauvert			110		330,00
2015-11-27	D15	Bantam CC	Root			110		185,00
2015-11-27	D15	Pee-wee CC	Lapointe			110		280,00
2015-11-27	D15	Bantam CC		17	270	110	5655,00	25128,49
2015-11-30	EB	Frais		21	0,20	640	(4,20)	25124,29
2015-12-02	181	Desjardins				101	(10000,00)	15124,29
2015-12-02	182	Gilbert Thompson	Bt-BB	All Dep		512	(650,00)	14474,29
2015-12-02	183	Pierre Tessier	Pw-BB	All Dep		512	(650,00)	13824,29
2015-12-02	184	Michel Bélanger	Pw-CC	All Dep		512	(650,00)	13174,29
2015-12-02	185	Marc Séguin	Gouverneur	9	340	600	(3060,00)	10114,29
2015-12-02	185	Gilles Lambert	Dir Glaces	9	160	600		1440,00
2015-12-02	186	Gilles Lambert	Cédules			600	(1640,00)	8474,29
2015-12-02	187	Phil Bellefeuilles	Retenue			210	(2155,78)	6318,51
2015-12-02	188	Richard Caya	Accréditation IC1Q Glads			525	(152,00)	6166,51

REGROUPEMENT GLADIATEURS (SAISON 2015-2016)
ÉCRITURES AU GRAND LIVRE (EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016)

Date	No	BANQUE DE MONTRÉAL		GL	Recettes (Déboursés)	Solde \$ aux livres	TRANSACTIONS	
		Bénéficiaire/Prov	Description				DT	CT
2015-12-02	189	Marco Huard	Accréditation IC1Q Glads	525	(152,00)	6014,51	152,00	
2015-12-08	D16	Gauvreau	VAR Pepin	110				250,00
2015-12-08	D16	CAR Camps Lemire	110 + Bourgeois 270 MdBB	110				380,00
2015-12-08	D16	Financement	AT-CC Titans	111				400,00
2015-12-08	D16	Super Tech Cablage	Commandite AT-CC Titans	111	1530,00	7544,51		500,00
2015-09-23	153	St-Hubert PW-CC	Annulé (Payé par Gérante)	112	885,00	8429,51	-885,00	
2015-12-21	190	Michel Nault	PowerSk 10 80	500	(800,00)	7629,51	800,00	
2015-12-21	191	AHM Delson	PowerSk 24 135 tx	500			3725,19	
2015-12-21	191	AHM Delson	Over 21 135 tx	510	(6984,73)	644,78	3259,54	
2015-12-21	192	Sylvain Provencal	Abandon	630			150,00	
2015-12-21	192	Sylvain Provencal	CAR Fonds Équipes	110	(265,00)	379,78	115,00	
2015-12-21	193	Desjardins		101	(350,00)	29,78	350,00	
2015-12-21	EB	BMO			0,00	29,78		
2015-12-02	Reg 06	Transfert Desjardins						
2015-12-02	Reg 06	Over BMO (Frais de banque)		640			29,78	
2015-12-02	Reg 06	Solde Ouverture (Frais de banque)		640				7,24
2015-12-02	Reg 06	Glads BMO		101	9977,46	10007,24		10000,00
2015-12-15	EB	Estampes pour dépôt		610	(46,53)	9960,71	46,53	
2015-12-15	EB	Cheques		610	(192,27)	9768,44	192,27	
2015-12-24	D17	Glads BMO		101				350,00
2015-12-24	D17	AHM St-Constant	Partage Glaces	110	2926,36	12694,80		2576,36
2015-12-31	EB	DESJARDINS		640	(2,95)	12691,85	2,95	
2015-01-28	D18	Lapointe		110	200,00	12891,85		200,00
2015-01-28	PD	AHMVSC (Parties des entraîneurs)		515	(138,73)	12753,12	138,73	
2016-01-31	EB	DESJARDINS		640	(2,95)	12750,17	2,95	
2016-02-15	D19	Savard	Tournois Provencal	110	115,00	12865,17		115,00
2016-02-15	D19	AHM St-Constant	Partage Glaces	110	2373,79	15238,96		2373,79
2016-02-29	EB	DESJARDINS		640	(2,95)	15236,01	2,95	
2016-03-20	D20	Dynamiques	Partage St-Rémi	110				3960,12
2016-03-20	D20	Savard	Cotisation (Vs provencal)	630	4060,12	19296,13		100,00
2016-03-20	201	AHM Delson	Etoile 29 135 tx	210			4501,27	
2016-03-20	201	AHM Delson	PowerSk -2 135 tx	500				310,43
2016-03-20	201	AHM Delson	Over -2 135 tx	510	(3880,41)	15415,72		310,43
2016-03-20	202	AHM Ste-Catherine	Etoile 28 211 tx	210	(6792,72)	8623,00	6792,72	
2016-03-20	203	Michel Nault	PowerSk 8 80	500	(640,00)	7983,00	640,00	
2016-03-20	204	Yvan Roy	At-CC Titans (Fonds éq)	111	(759,50)	7223,50	759,50	
2016-03-31	Amortissement							
2016-03-31	Reg 07	Amortissement		550			3844,05	
2016-03-31	Reg 07	AC Chandails	2989 3 7	135				1281,00
2016-03-31	Reg 07	AC Chandails	2989 3 7	135				1281,00
2016-03-31	Reg 07	AC Chandails 2015	2989 3 7	145	0,00	7223,50		1282,05
2016-03-31	Amortissement							
2016-03-31	Reg 08	Clinique Gardien	20 125	517			2500,00	
2016-03-31	Reg 08	Apport Candiac		300	0,00	7223,50		2500,00
2016-03-31	EB	DESJARDINS		640	(2,95)	7220,55	2,95	
2016-04-09	D21	AHM Beaujeu	Partage Napierville	110	2970,09	10190,64		2970,09
2016-04-09	205	Benoit Leroux	Accréditation IC1Q Glads	525	(152,00)	10038,64	152,00	
2016-04-30	EB	DESJARDINS		640	(2,95)	10035,69	2,95	

CONCILIATIONS BANCAIRES

GLADIATEURS

Date	No	Description			avr-15
2015-04-21 État de banque (BMO)					14864,86
Chèques en circulation					
2014-12-01	103	Yves Rivard			
2015-03-31	113	Marc Séguin			
2015-03-31	114	AHM Ste-Catherine	90,00	-90,00	
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					14774,86
Solde aux livres		14774,86	Écart:		0,00

Date	No	Description			mai-15
2015-05-21 État de banque (BMO)					14274,86
Chèques en circulation					
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					14274,86
Solde aux livres		14274,86	Écart:		0,00

Date	No	Description			juin-15
2015-06-21 État de banque (BMO)					14274,86
Chèques en circulation					
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					14274,86
Solde aux livres		14274,86	Écart:		0,00

Date	No	Description			juil-15
2015-07-21 État de banque (BMO)					11960,98
Chèques en circulation					
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					11960,98
Solde aux livres		11960,98	Écart:		0,00

Date	No	Description			Aout 2015
2015-08-21 État de banque (BMO)					30519,98
Chèques en circulation					
2015-08-18	117	Brigitte Piché	110,00		
2015-08-18	118	Christian Bébard	110,00		
2015-08-18	119	John Geragthy	350,00		
2015-08-18	120	Martin Dufresne	275,00		
2015-08-18	121	Pierre Tessier	80,00		
2015-08-18	122	Gilbert Thompson	120,00		
2015-08-18	123	Jeff Thompson	120,00		
2015-08-18	124	Francois Pepin	80,00		
2015-08-18	125	Olivier Tousignant	80,00	-1325,00	
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					29194,98
Solde aux livres		29194,98	Écart:		0,00

Date	No	Description			sept-15
2015-09-21 État de banque (BMO)					19016,85
Chèques en circulation					
2015-08-24	129	Simon Gendreau		75,00	
2015-08-24	132	TPA Brossard		700,00	
2015-08-24	133	TPA Brossard		700,00	
2015-08-24	137	Marc André Lebrun		292,00	
2015-09-01	138	Ahm Ste-Julie		725,00	
2015-09-01	139	Ahm Ste-Foy		575,00	
2015-09-08	144	Benoit Leduc		116,00	
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					15833,85
Solde aux livres		15833,85	Écart:		0,00

Date	No	Description			oct-15
2015-10-21 État de banque (BMO)					30747,24
Chèques en circulation					
2015-08-24	129	Simon Gendreau	75,00		
2015-08-24	132	TPA Brossard	700,00		
2015-08-24	133	TPA Brossard	700,00		
2015-09-23	151	Olivier Tessier	175,00		
2015-09-23	153	St-Hubert	885,00		
2015-10-12	159	Ligues Majeures	13498,07		
2015-10-15	160	Phil Bellefeuilles	2155,78		
2015-10-15	161	Lig.Majeures	40,24		
2015-10-15	163	Jean Francois Tessier	75,00		
2015-10-15	164	Dynamiques	500,00		
2015-10-15	165	Marc Langlais	945,00		
2015-10-15	166	Andrew Parsons	152,00	-19901,09	
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					10846,15
Solde aux livres		10846,15	Écart:		0,00

Date	No	Description			nov-15
2015-11-20 État de banque (BMO)					35835,99
Chèques en circulation					
2015-08-24	132	TPA Brossard	700,00		
2015-08-24	133	TPA Brossard	700,00		
2015-09-23	153	St-Hubert	885,00		
2015-10-15	160	Phil Bellefeuilles	2155,78		
2015-10-15	164	Dynamiques	500,00		
2015-11-05	168	Stephane Brière	60,00		
2015-11-05	169	Ligue St-Laurent	3578,00		
2015-11-12	173	AHM Ste-Catherine	4288,28		
2015-11-12	174	AHM Delson	1278,51		
2015-11-12	175	AHM Candiac	236,93		
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					21453,49
Solde aux livres		21453,49	Écart:		0,00

Date	No	Description			déc-15
2015-12-21 État de banque (BMO)					13438,02
Chèques en circulation					
2015-11-05	169	Ligue St-Laurent	3578,00		
2015-11-12	174	AHM Delson	1278,51		
2015-12-02	189	Marco Huard	152,00		
2015-12-21	190	Michel Nault	800,00		
2015-12-21	191	AHM Delson	6984,73		
2015-12-21	192	Sylvain Provencal	265,00		
2015-12-21	193	Desjardins	350,00		
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					29,78
Solde aux livres		29,78	Écart:		0,00

Date	No	Description			janv-16
2016-01-21 État de banque (BMO)					8293,02
Chèques en circulation					
2015-11-12	174	AHM Delson	1278,51		
2015-12-21	191	AHM Delson	6984,73		
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					29,78
Solde aux livres		29,78	Écart:		0,00

Date	No	Description			févr-16
2016-02-21 État de banque (BMO)					29,78
Chèques en circulation					
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					29,78
Solde aux livres		29,78	Écart:		0,00

Date	No	Description			mars-16
2016-03-21 État de banque (BMO)					0,00
Chèques en circulation					
Dépôt en circulation					0,00
Solde redressé					27,78
Solde aux livres		27,78	Écart:		0,00

Date	No	Description	janv-16	
2016-01-31		État de banque (Desjardins)		12750,17
Chèques en circulation				
				0,00
Dépôt en circulation				
				0,00
Solde redressé			12750,17	
Solde aux livres	12750,17			0,00

Date	No	Description	févr-16	
2016-02-29		État de banque (Desjardins)		15236,01
Chèques en circulation				
				0,00
Dépôt en circulation				
				0,00
Solde redressé			15236,01	
Solde aux livres	15236,01			0,00

Date	No	Description	mars-16	
2016-03-31		État de banque (Desjardins)		12500,46
Chèques en circulation				
2016-03-20	201	AHM Delson	3880,41	
2016-03-20	203	Michel Nault	640,00	
2016-03-20	204	Yvan Roy	759,50	
				-5279,91
Dépôt en circulation				
				0,00
Solde redressé			7220,55	
Solde aux livres	7120,55			-100,00

Date	No	Description	avr-16	
2016-04-28		État de banque (Desjardins)		13919,05
Chèques en circulation				
2016-03-20	201	AHM Delson	3880,41	
2016-04-30	-	Frais	2,95	
				-3883,36
Dépôt en circulation				
				0,00
Solde redressé			10035,69	
Solde aux livres	10035,69			0,00



REGROUPEMENT GLADIATEURS

PROTOCOLE D'ENTENTE LIANT LES AHM MEMBRES

01- REGROUPEMENT

1.01 Membres: Conformément à la directive régionale émise en mai 2015, les associations (AHM) membres du Regroupement Gladiateurs (*Regroupement*) unissent leur territoire de recrutement respectif pour la formation des équipes de classes AA, BB et CC évoluant dans la Ligue Élite du Richelieu:

Association de Hockey Mineur de Candiac;
 Association de Hockey Mineur de Delson;
 Association de Hockey Mineur de Ville Sainte-Catherine.

1.02 Adhésion: Chaque AHM verse un capital minimal de 2 000\$ servant de fonds de roulement pour les opérations en début de saison.

1.03 Junior: Les AHM conviennent d'unir leurs efforts avec les associations avoisinantes membres des Étoiles du St-Laurent, afin de permettre aux joueurs Midget AA de poursuivre leurs activités dans un éventuel Junior AA.

1.04 Équipes: Conformément aux modalités du chapitre 04 des Règlements administratifs publiés par Hockey selon le bassin des joueurs sur le territoire ainsi que la dérogation accordée par Hockey Richelieu pour se soustraire à la charte inversée dans la division Atome, le *Regroupement* aligne neuf équipes.

BASSINS	DONNÉES HOCKEY RICHELIEU											
	Atome			Pee-wee			Bantam			Midget		
2015-2016	TL	Dyn	Net	TL	Dyn	Net	TL	Dyn	Net	TL	Dyn	Net
Ref 2014-15												
Candiac	112			101	(10)		83	(11)		94	(5)	
Delson	59			53	(1)		40	0		31	(1)	
Ste-Catherine	37			45	(2)		59	(9)		62	(2)	
Dérogation			(28)									
			180			186			162			179
	Bassin	BB	CC	Bassin	BB	CC	Bassin	BB	CC	Bassin	AA	BB
	031	090	1	035	085	1	035	085	1	035	102	1
	091	105	1	086	119	1	086	119	1			
	106	150	1 1	120	187	1 1	120	187	1 1	103	187	1 1
Gladiateurs	151	180	1 2	188	204	1 2	188	204	1 2	188	272	1 2
Charte HQ	181	210	2 1	205	255	2 1	205	255	2 1			
	211	300	2 2	256	340	2 2	256	340	2 2	273	340	2 2
	301	330	2 3	341	374	2 3						

02- STUCTURE ADMINISTRATIVE

2.01 Modifications: Le protocole ainsi que les modifications apportées subséquentement, incluant le retrait d'un membre désirant quitter le *Regroupement*, doivent être signifiées aux autres *AHM* avant le 31 mars pour la saison suivante.

Chaque *AHM* doit faire ratifier le protocole modifié par son assemblée générale annuelle qui suit le 31 mars.

À l'intérieur de son avis de signification, l'*AHM* demanderesse convoque les autres *AHM* à une rencontre visant à adopter les changements proposés.

L'adoption des modifications requiert l'accord de toutes les *AHM* membres ainsi que l'approbation de l'instance régionale lorsque la situation le requiert.

Dans tous les cas, les *AHM* conviennent de collaborer afin de s'assurer que les décisions soient finales lors de l'assemblée générale annuelle de Hockey Richelieu.

2.02 Dissolution: La distribution des fonds devient exigible par les nouveaux regroupements suite à l'approbation des instances régionales, comprenant le capital versé et autres actifs au prorata de la provenance des joueurs composant les équipes (T112) pour les trois dernières saisons. Aucun montant n'est remboursable lorsqu'une *AHM* ne signifie pas son intention de se retirer du *Regroupement* avant le 31 mars pour la saison suivante.

2.03 Administration: Les affaires du *Regroupement* sont administrées par le comité de direction composé des présidents des *AHM* ou d'une personne mandatée en leur absence.

Les rencontres du comité se tiennent régulièrement lors des rencontres mensuelles de la Ligue St-Laurent. Chaque membre du comité peut convoquer au besoin une rencontre en fixant la date, l'heure et le lieu.

Les décisions sont prises à majorité simple (Une *AHM* = Un vote).

2.04 Nominations: Le comité de direction nomme le Gouverneur dont les responsabilités font l'objet de l'article 5, ainsi que les responsables et/ou collaborateurs suivants:

Un délégué administratif ainsi qu'un délégué opérationnel parmi ses membres, assurant le suivi des affaires du *Regroupement* avec le Gouverneur et autres intervenants.

Un Trésorier et un Registraire parmi les administrateurs occupant des fonctions similaires au sein des *AHM*.

2.05 Allocations: Excluant celle du Gouverneur, les autres allocations consenties par le comité de direction pour les nominations dont il est responsable sont remboursables au *Regroupement* à part égale par les *AHM*.

2.06 Confirmation des bassins: Chaque *AHM* doit soumettre au responsable administratif la confirmation des inscriptions au 31 août ainsi qu'au 31 janvier pour la saison en cours. Les données recueillies par années civile pour les divisions pré-novice jusqu'à junior inclusivement seront compilées et distribuées au gouverneur ainsi qu'aux *AHM*, incluant les statistiques de participation aux camps et la projection des bassins pour les saisons à venir.

03- GLACES FOURNIES AU REGROUPEMENT

3.01 Camps: Les camps Pee-wee, Bantam et Midget débutant à la mi-août, reçoivent les participants retranchés du camp AA ainsi que les autres joueurs provenant des *AHM*. Les camps Atome débutent après la fête du travail à moins d'indications contraires du gouverneur selon les disponibilités des glaces pour les mises en forme.

Les *AHM* doivent fournir à leur charge un nombre minimal d'heure réparti également entre elles lors de l'établissement du budget.

Ce nombre d'heures tient compte des disponibilités auprès des centres sportifs ainsi que des activités se déroulant à l'intérieur des semaines visées par une aide municipale.

L'excédent des heures réellement fournies est remboursé par le *Regroupement* selon la tarification estivale des glaces achetées.

3.02 Pratiques en saison régulière: Les *AHM* conviennent de mettre à la disposition des heures permettant d'assurer en saison régulière le bon fonctionnement du *Regroupement*, selon les besoins soulevés par le Gouverneur (ou le Directeur des glaces qu'il aura mandaté).

La période de référence pour les pratiques est de 30 semaines débutant à la fête du travail.

La répartition entre les *AHM* au prorata des bassins d'inscription de la saison précédente, est ajustée selon un seuil minimal de 4 heures par *AHM*.

Excluant les services spécifiques (Power Skating ou autre) achetés directement par le *Regroupement* selon les disponibilités, les heures convenables cédées par les *AHM* se situent entre 17:45 et 22:30 en semaine ou 08:30 et 22:30 le week-end.

3.03 Matches: La répartition des programmes (2 matchs / 3 heures) pour la saison est effectuée entre les *AHM* au prorata des bassins d'inscription de la saison précédente.

La répartition des programmes est un objectif transmis pour la préparation des cédules. À moins d'écarts significatifs, les *AHM* conviennent d'accepter la résultante afin de faciliter la tâche au Gouverneur (ou au responsable des cédules qu'il aura mandaté).

3.04 Échanges: La répartition des au prorata des bassins reflète la capacité de payer selon le nombre d'inscrits mais ne tient pas compte des glaces disponibles lorsqu'un centre sportif est en pénurie de glaces pouvant être mises à la disposition du *Regroupement* à des heures convenables.

Les *AHM* peuvent transiger entre elles la compensation des heures assumées par celles ayant des disponibilités pour les autres en situation de pénuries.

Les *AHM* en disponibilités avisent dès que possible les *AHM* ayant signalée des pénuries

Les *AHM* soumettent les glaces cédées au *Regroupement* (Camps et pratiques) à la fin mai lors de l'approbation des budgets pour la saison suivante.

3.05 Autres regroupements: Les heures de pratique à la disposition des Dynamiques AAA-AA, Remparts AA et Félines du St-Laurent sont fournies par les *AHM* via les heures à la disposition du *Regroupement*.

Ces heures fixes ou variables pourront être réaffectées aux différents regroupements par le gouverneur (ou le directeur des glaces qu'il aura mandaté) afin de couvrir les engagements des *AHM* membres du *Regroupement Gladiateurs*.

Les heures ainsi allouées qui ne seront pas utilisées pourront être remises en priorité aux équipes du *Regroupement Gladiateurs*.

BB-CC	DONNÉES HOCKEY RICHELIEU								RÉPARTITION			
	Ref 2014-15	AT	Net	PW	Net	BT	Net	MD	Net	TL	Net	%
Candiac	112			101		83		94		390		50,3%
Delson	59		208	53		40		31		183		23,6%
Ste-Catherine	37			45		59		62		203		26,2%
										776		

Matches	Nb	Hres	Pratiques (Hres)				*	TL	Notes pratiques	
Candiac	60	90,0	7,0	(1,0)		6,0		6,0	Gladiateurs	10,0
Delson	28	42,0	3,3	0,7	Min	4,0	1,0	5,0	Dynamiques	1,5
Ste-Catherine	31	46,5	3,7	0,3	Min	4,0	1,0	5,0	Remparts	0,5
									Félines	2,0
Total	119	178,5	Total			14,0	2,0	16,0		14,0

Entente Étoiles	Deux heures fournies par les Gladiateurs pour couvrir les Étoiles 1,5 heures Dynamiques Pee-wee AAA-AA (1,0 SCA & 0,5 CAN) 0,5 heure Remparts AA (DEL)
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Candiac				
Mar	Dynamiques	1,0	18:30	19:30
Jeu	Gardiens	1,0	17:40	18:40
Var	Félines	1,0		
Var	Gladiateurs	3,0		
Total		6,0		
	Remboursés	0,0		
	Contribution	6,0		

Delson				
Lun	Pw-Skating	1,0	17:00	18:00
Lun	Gladiateurs	1,0	18:00	19:00
Mer	Rempart	1,0	20:30	21:30
Var	Gladiateurs	3,0		
Total		6,0		
	Remboursés	2,0		
	Contribution	4,0		

Ste-Catherine				
Mar	Félines	1,0	19:00	20:00
Mar	Gladiateurs	1,0	20:00	21:00
Jeu	Dynamiques	1,0	18:00	19:00
Jeu	Dynamiques	1,0	19:00	20:00
Ven	Gladiateurs	1,0	18:00	19:00
Total		5,0		
	Remboursés	1,0		
	Contribution	4,0		

04- MESURES BUDGÉTAIRES

4.01 Budgets: Le responsable administratif et le Gouverneur doivent déposer le budget d'opération au membre du comité de direction avant le 31 mai pour la saison suivante.

Ce budget doit établir les frais pour les camps ainsi que le montant des cotisations supplémentaires pour les joueurs sélectionnés dans les équipes BB-CC.

Les dépenses au budget doivent faire l'objet d'ententes écrites avec les fournisseurs de services retenus par le Gouverneur et autres collaborateurs nommés par le comité.

Les dépenses de glaces supplémentaires et autre activités hors glace au budget doivent reposer sur les spécifications obtenues des centres sportifs afin de permettre au Gouverneur de signer les contrats de location lorsque le budget est approuvé.

4.02 Approbation: Le budget est approuvé à majorité simple (Une *AHM* = Un vote). Toute dépense supplémentaire non prévue devra être soumise par le Gouverneur au comité de direction avant de prendre un engagement.

4.03 Camps: Les heures fournies en excédent des heures offertes par les *AHM* sont remboursables aux *AHM* par le *Regroupement* selon les modalités établies par le budget adopté, incluant les frais d'arbitres et de chronos pour les matchs hors concours remboursés en totalité.

4.04 Glaces supplémentaires & autres activités: Selon les besoins établis par le budget approuvé, le *Regroupement* achètera les glaces supplémentaires ainsi que les contrats de services nécessaires pour les activités d'entraînement spécifiques (Hors Glace, Power Skating et support aux entraîneurs), tel qu'établie dans la détermination des cotisations supplémentaires BB-CC.

4.05 Allocation entraîneur: Une allocation de 650\$ est versée par le *Regroupement* à l'entraîneur chef d'une équipe lorsque ce dernier n'a pas d'enfant à l'intérieur de l'alignement, lequel est responsable de son affectation (Frais de déplacements et autres dépenses assumées avec ses adjoints).

4.06 Ligue: Les frais de ligue et redevances régionales sont assumés par le *Regroupement* et font partis des calculs de détermination des cotisations supplémentaires AA-BB-CC.

4.07 Autres dépenses: Selon les besoins établis par le budget approuvé, le *Regroupement* achète les fournitures nécessaires à son fonctionnement. Ces fournitures inclus notamment: Tracking suit pour entraîneurs, bas, rondelles, bouteilles, trousse de premiers soins, site web et papeterie.

4.08 Chandails: Le coût de remplacement des chandails est à la charge du *Regroupement* selon une durée de vie utile pour sept (7) saisons.

4.09 Allocation gouverneur: Une allocation de 6 500 \$ est allouée au Gouverneur afin de couvrir ses dépenses (2 000 \$ camps et 500 \$ par équipe). Aucune allocation supplémentaire ne sera versée et les remboursements consentis aux directeurs et autres intervenants nommés par le Gouverneur (Excluant entraîneurs), seront déduits du montant qui lui sera versé.

05- GOUVERNEUR

5.01 Représentation: Le Gouverneur représente le *Regroupement* devant les instances de la Ligue Élite du Richelieu. Il doit notamment assister aux séances pour les cédules ainsi qu'aux rencontres de la Ligue en cours de saison, en s'assurant de la présence de gouverneurs adjoints offrant l'assistance nécessaire aux équipes et officiels pour les parties locales.

5.02 Nominations: Le Gouverneur comble les postes de directeurs qu'il juge nécessaire pour le seconder (Glaces, Équipements et Cédule), de personnel technique, de gouverneurs adjoints (Réunions et parties locales) et d'entraîneurs.

5.03 Antécédents judiciaires: Le Gouverneur s'assurer que tous les entraîneurs ont complétés la démarche de filtrage des antécédents judiciaires auprès de leur *AHM* respectives;

5.04 Administration: Le gouverneur soit s'assurer du respect des budgets alloués et des procédures de contrôle (Article 04). Il doit notamment:

Planifier et mettre en œuvre les camps de mises en forme, les camps de sélections et les matchs hors-concours pré-saison.

Planifier les glaces en informant les *AHM* des besoins quant à la cohérence des heures mises à sa disposition et acheter les heures supplémentaires requises;

Engager les ressources requises concernant le support aux entraîneurs ainsi que les activités d'entraînement spécifiques (Power skating, hors glace ou autre);

Effectuer les approvisionnements nécessaires et distribuer fournitures & équipements pour les besoins des camps et de la saison pour les équipes;

Percevoir les cotisations applicables aux camps ainsi que les cotisations supplémentaires BB-CC pour les joueurs sélectionnés;

Informé le responsable administratif nommé par le comité de direction lorsque des écarts budgétaires sont constatés avant d'engager la responsabilité financière du regroupement (Aucun déficit ne pouvant être autorisé).

5.05 Conformité & supervision: Le Gouverneur doit voir au respect des dispositions contenu à l'intérieur des règlements publiés par Hockey Québec ainsi que du Règlement de la Ligue Élite du Richelieu. Il doit également superviser les entraîneurs lors des matchs et des pratiques avec le personnel technique.

Discipline: Toute suspension excédentaire à celle émise par les instances de la ligue relève du Gouverneur.

Comité de discipline: Lorsque la situation le requiert, le comité de direction constitue le comité de discipline du *Regroupement*.

Plaintes: Le gouverneur constitue la première instance pour le règlement des litiges et la recherche de solutions convenables. Lorsque le problème persiste, la seconde instance est le responsable opérationnel pouvant convoquer s'il y a lieu le comité de direction.

06-CAMPS

6.01 Promotion des camps Dynamiques: Afin d'aider les Dynamiques à recruter des joueurs ayant le potentiel de participer à leurs camps, le Regroupement Gladiateurs ne charge aucun frais de camps supplémentaires à un participant de son territoire retranché au AA, lorsque frais exigibles par les Dynamiques sont entièrement payés.

Cette pratique est toutefois conditionnelle à ce que les Dynamiques respectent le maximum de participants sur l'ensemble du territoire (Gladiateurs, Étoiles et St-Jean) à 60 joueurs au Pee-wee, 60 joueurs au Bantam et 30 joueurs au Midget Espoir. Le maximum de 60 ou 30 joueurs inclus les gardiens.

6.02 Promotion des camps Gladiateurs: Une lettre d'invitation officielle aux camps signée par le gouverneur est préparée durant la saison estivale. Chaque *AHM* s'engage à diffuser à ses membres la lettre d'invitation du gouverneur selon les modalités de communication propre à chacune (Courriel, Info lettre électronique, site Web), en encourageant les joueurs de son territoire ayant le potentiel d'évoluer au niveau Élite à s'inscrire aux camps du *Regroupement*.

Chaque *AHM* s'engage à prendre les mesures qui lui conviennent afin de personnaliser les invitations pour s'assurer de la présence des joueurs ayant évolués la saison précédente dans les classes A et supérieures.

6.03 Retranchement: Les camps Pee-Wee, Bantam et Midget doivent prévoir que les derniers retranchements seront effectués pour le mardi qui suit la fête du travail. Les camps Atome doivent prévoir que les derniers retranchements seront effectués pour le 1^{er} octobre.

Afin de conserver plus de 17 joueurs (15+2) au-delà des dates limites, l'entraîneur doit obtenir l'approbation du Gouverneur qui s'assure qu'une extension est accordée pour des motifs valables.

6.04 Joueurs qui ne se présentent pas ou qui se retire: À compter de la saison 2016-2017, un joueur ayant évolué dans une classe AAA-AA-BB-CC-A la saison précédente et qui évoluera dans la même division la saison courante (2e année) doit se présenter au camp des Gladiateurs. Dans la négative, l'association d'origine doit confirmer par écrit au gouverneur les motifs de chaque participant visé pour lesquels il ne s'est pas présenté.

- Chaque *AHM* peut accorder 2 dérogations par équipe A alignée dans la division la saison précédente, dispensant un joueur visé de participer au Camp Gladiateurs.
- Pour les autres cas, les *AHM* doivent aligner une équipe de classe A de plus, à moins que le ou les joueurs visés fassent l'objet d'un sur classement de division.
- Les situations particulières sont traitées au cas par cas par le comité de direction.

07-MESURES SPÉCIFIQUES

7.01 Retrait d'un joueur: Si un joueur sélectionné se retire d'une équipe après la 3^{ème} joute du calendrier régulier, il ne pourra évoluer dans aucune autre équipe pour le reste de la saison. Si toutefois son retrait résulte d'un retranchement approuvé par le Gouverneur, le joueur pourra faire l'objet d'un sur classement de division et évoluer dans l'équipe spécifiée par son *AHM*.

7.02 Blessures: Le retrait d'un joueur pour des motifs de blessures (commotions cérébrales ou autres liés à une restriction au niveau du contact physiques) après la 3^{ème} joute du calendrier régulier, requiert également l'approbation du Gouverneur afin que le joueur puisse évoluer dans une autre équipe spécifiée par son *AHM*. Le cas échéant, le gouverneur indique sa décision concernant le sur-classement de division selon la nature de la blessure et le niveau d'habileté du joueur blessé.

7.03 Remplacement: Tout joueur retiré d'une équipe avant le 1^{er} novembre (Pee-wee, Bantam et Midget) ou le 1^{er} décembre (Atome), doit obligatoirement être remplacé par le gouverneur afin de rétablir la composition de l'équipe à 17 joueurs. Chaque *AHM* convient de libérer tout joueur gradué et de collaborer avec le gouverneur afin de faciliter les modalités de transfert.

7.04 Affiliés: Les entraîneurs doivent signaler les joueurs affiliés retranchés des camps avant le premier match de la saison régulière. Après cette date, les joueurs seront disponibles comme affiliés auprès des autres équipes des *AHM*. Afin de respecter les registres en poste aucune désaffiliation ne sera autorisée peu importe les besoins des équipes.

Tout joueur qui ne participe pas aux camps du *Regroupement* ne pourra être choisi comme joueur affilié dans aucune équipe BB-CC.

Considérant le Bulletin 84-13082014 (Cadet D1 affilié au Bantam BB), tout joueur cadet qui ne participe pas aux camps du *Regroupement* ne pourra être choisi comme joueur affilié. Toutefois un joueur provenant du territoire des Gladiateurs retranchés du camp des Dynamiques AA est réputé avoir participé aux camps des Gladiateurs.

En situation de pénurie dans la classe CC et Midget BB, le Gouverneur a la possibilité d'accorder l'ajout d'affiliés n'ayant pas participé aux camps Gladiateurs, s'il juge que le nombre d'inscriptions était insuffisant.

7.05 Fonds d'équipe: Les fonds recueillies par divers campagnes d'auto financement ou autrement appartiennent à l'équipe. Ces fonds ne viennent en aucun temps réduire les enveloppes budgétaires à la disposition du Gouverneur pour les équipes. Toutefois le Gouverneur doit s'assurer qu'un compte rendu des sommes perçues et leur utilisation soit déposé auprès des parents et soumettre une copie aux membres du comité de direction pour chacune des équipes.

08-ENTRÉE EN VIGUEUR ET TERMINAISON

8.01 Entrée en vigueur: Nonobstant la date de signature, le présent protocole entre en vigueur pour la saison 2015-2016.

8.02 Renouvellement: À moins d'avis contraire signifiées aux autres *AHM* avant le 31 mars à l'égard des amendements souhaités ou du retrait éventuel d'un membre désirant quitter le *Regroupement*, le protocole est réputé être renouvelé pour la saison suivante.

8.03 Terminaison: En présence de l'une des modalités ci-après mentionnées, le présent protocole prend fin:

- a) Lors de la signature d'un nouveau protocole de remplacement;
- b) Lorsqu'une *AHM* quitte le *Regroupement*;
- c) À la dissolution du *Regroupement* suite à l'approbation des instances régionales pour la formation de nouveaux regroupements.

8.04 Reconnaissance: Les parties reconnaissent

Que le présent protocole a fait l'objet de négociations préalables et qu'il reflète véritablement et complètement l'entente intervenue entre les *AHM* membres du *Regroupement*.

Que chacune des clauses du protocole sont lisibles et que leur compréhension ne leur a posé aucune difficulté.

Que le présent protocole a été ratifié par leur Conseil d'administration respectif

Signé en trois exemplaires à Candiac le 1^{er} décembre 2015

Jean-François Néron
Présidente AHM Candiac

Éric Lecourtois
Président AHM Delson

Michel Gauvreau
Président AHM Ville Ste-Catherine

RÉGLEMENTS ADMINISTRATIFS

Port d'attache: L'Association de Hockey Mineur de Ville Ste-Catherine (AHMVSC) l'également constituée et portant le numéro 1165439713 au Registraire des entreprises, est désignée à titre de port d'attache du Regroupement Gladiateurs.

Correspondance: L'adresse de correspondance est la suivante:

Regroupement Gladiateurs

105 Place Charles Lemoyne, Sainte-Catherine (Québec) J5C 0A2

Résolution bancaire: Les transactions de retrait doivent être effectuées avec deux signatures et que les signataires autorisés pour le compte folio 82562 ouvert à la Caisse Desjardins des Berges de Roussillon sont les suivants:

Michel Gauvreau

Domicilié au 1060 Des Érables, Ste-Catherine (Québec) J5C 1L6

Président de l'AHM Ville Sainte-Catherine délégué administratif du Regroupement.

Jean-François Néron

Domicilié au 62 rue d'Edimbourg, Candiac (Québec) J5R 6V6

Président de l'AHM Candiac (Québec) J5A délégué administratif aux Dynamiques AA.

Johanne Nadeau

Domicilié au 71 Berri, Saint-Constant (Québec) J5A 1G4

Trésorière du Regroupement

Cette décision prendra effet en décembre 2015 et révoque toute résolution antérieure à l'égard de l'utilisation du Folio 82562 par l'AHM Ville Sainte-Catherine.

Les modifications au Folio 212460 (Dynamique AA) devront être apportées afin de faire correspondre les mêmes signataires pour les deux comptes.

Signé à Candiac le 1^{er} décembre 2015

Jean-François Néron

Présidente AHM Candiac

Éric Lecourtois

Président AHM Delson

Michel Gauvreau

Président AHM Ville Ste-Catherine



Hockey Richelieu

Boucherville, le 19 mai 2015

Mme Mélanie Brillant, présidente AHM St-Constant
 M. Jean-François Néron, président AHM de Candiac
 M. Éric Lecourtois, président AHM Delson
 M. Patrick Croussette, président AHM de Beaujeu
 M. Michel Gauvreau, président AHM Ste-Catherine
 M. Patrick Chabot, président AHM Jardins du Québec

Objet : Réorganisation du territoire des Gladiateurs et de Candiac

Bonjour, Madame, Messieurs,

Suite à votre demande, Hockey Richelieu a accepté en vertu du règlement 4.1 de Hockey Québec, de reconsidérer le Regroupement des Gladiateurs et de Candiac, dans les classes atome, Pee-wee et Bantam BB et CC ainsi que Midget AA et BB de la Ligue Élite Richelieu.

Nous avons étudié attentivement toute la problématique de votre territoire, notamment celle de certaines associations dont le nombre de joueurs décline dramatiquement année après année, ainsi que la présence des 2 équipes « juvénile » et de l'équipe de « cadet » de votre territoire. Le but premier étant d'assurer à tous les joueurs BB et CC et midget AA de votre secteur tout le service dont ils méritent, et ce pour une longue période.

Pour ce faire, Hockey Richelieu a dû recourir à bon nombre de compromis afin de trouver une solution durable.

Donc, pour la saison 2015-2016 et les subséquentes, le territoire des Gladiateurs et celui de Candiac sera divisé en deux regroupements distincts.

Territoire A

Candiac
 Ste-Catherine
 Delson

Territoire B

St-Constant
 Napierville
 St-Rémi

La formation des équipes se fera comme suit :

Territoire A

Atome	1BB, 2CC
Pee-wee	1BB, 1CC
Bantam	1BB, 1CC
Midget	1AA, 1BB

Territoire B

Atome	1BB, 1CC
Pee-wee	1BB, 1CC
Bantam	1BB, 1CC
Midget	1AA, 1BB

565, boul. de Mortagne, Boucherville (Québec) J4B 1B7

Téléphone (514) 994-3536
 info@hockey-richelieu.qc.ca



Hockey Richelieu

À moins de changements aux règlements administratifs de Hockey Québec, ou d'une variation importante du nombre de joueurs inscrits, cette nouvelle restructuration sera pour une durée minimale de 3 ans.

Si besoin il y a, Hockey Richelieu se réserve le droit de revoir ladite entente.

Nous souhaitons bonne chance à chacun des 2 nouveaux regroupements.

Veillez recevoir, nos salutations les plus cordiales.

Pierre Dumouchel
Vice-président compétition
Hockey Richelieu

c. c. M. Jacques Hébert, président Hockey Richelieu
M. Jean-Guy Hurtubise, vice-président exécutif Hockey Richelieu

RESSOURCES EN POSTE

2.04	Gouverneur	Marc Séguin	SCA	
	Délégué Dynamiques	Jean-François Néron	CAN	Comité de Direction
	Délégué Opérations	Eric Lecourtois	DEL	Comité de Direction
	Délégué Administration	Michel Gauvreau	SCA	Comité de Direction
	Registraire	Gilbert Beaudin	SCA	
	Trésorière	Johanne Nadeau	SCO	
5.02	Directeur Glaces	Gilles Lambert	CAN	
	Délégué aux cédules	Gilles Lambert	CAN	

DISPONIBILITÉS DES GLACES

JOUR	2 Glaces Candiac			Sportium Ste-Catherine			Centre sportif Delson			
LUN	1	17:45	21:45	4,0	18:00	22:00	4,0	17:00	22:00	5,0
	2	17:30	21:30	4,0						
MAR	1	17:30	22:30	5,0	18:00	22:00	4,0	18:00	22:00	4,0
MER	1	17:45	22:15	4,5	18:00	22:00	4,0	Rempart 1		
	2	20:00	22:30	2,5				17:30	21:30	4,0
JEU	1	17:30	21:30	4,0	18:00	20:00	2,0	17:00	21:00	4,0
VEN	1	18:00	20:00	2,0	18:00	19:00	1,0	17:30	21:30	4,0
					19:00	22:00				
SAM	1	08:00	19:00	11,0	07:30	12:30	5,0	12:30	17:30	5,0
	2	12:15	17:15	5,0	15:30	21:30	6,0			
DIM	1	08:00	20:00	12,0	13:30	22:00	8,5	08:00	16:00	8,0
	2			0,0						
Site			54,0			34,5			34,0	
Ajusté			0,0			0,0			0,0	
AHM			54,0			34,5			34,0	
Ville			47,0			27,0			27,0	
Achat			7,0			7,5			7,0	

Note Échanges Riverains : Sportium Vendredi 19h00 – 22h00

BASSINS
SAISON EN COURS

Inscrits	PréNovice		Pee-wee			
2015-2016	M	F	M	F	Dyn	Fem
Candiac						
Delson						
Ste-Catherine	43	1	40	0	(1)	7
Total	44		39			7

Inscrits	Novice		Bantam			
2015-2016	M	F	M	F	Dyn	Fem
Candiac						
Delson						
Ste-Catherine	42	5	53	0	(7)	4
Total	47		46			0

Inscrits	Atome			Midget				Junior		
2015-2016	M	F	Fem	M	F	Dyn	Fem	M	F	Fem
Candiac										
Delson										
Ste-Catherine	37	0	3	63	0	(4)	10	30	0	1
Total	37		3	59			10	30		1



REGROUPEMENT GLADIATEURS

PROTOCOLE D'ENTENTE LIANT LES AHM MEMBRES

01- REGROUPEMENT

1.01 Membres: Conformément à la directive régionale émise en mai 2015, les associations (AHM) membres du Regroupement Gladiateurs (*Regroupement*) unissent leur territoire de recrutement respectif pour la formation des équipes de classes AA, BB et CC évoluant dans la Ligue Élite du Richelieu:

Association de Hockey Mineur de Candiac;
 Association de Hockey Mineur de Delson;
 Association de Hockey Mineur de Ville Sainte-Catherine.

1.02 Adhésion: Chaque AHM verse un capital minimal de 2 000\$ servant de fonds de roulement pour les opérations en début de saison.

1.03 Junior: Les AHM conviennent d'unir leurs efforts avec les associations avoisinantes membres des Étoiles du St-Laurent, afin de permettre aux joueurs Midget AA de poursuivre leurs activités dans un éventuel Junior AA.

1.04 Équipes: Conformément aux modalités du chapitre 04 des Règlements administratifs publiés par Hockey selon le bassin des joueurs sur le territoire ainsi que la dérogation accordée par Hockey Richelieu pour se soustraire à la charte inversée dans la division Atome, le *Regroupement* aligne neuf équipes.

BASSINS	DONNÉES HOCKEY RICHELIEU											
	Atome			Pee-wee			Bantam			Midget		
2015-2016	TL	Dyn	Net	TL	Dyn	Net	TL	Dyn	Net	TL	Dyn	Net
Ref 2014-15												
Candiac	112			101	(10)		83	(11)		94	(5)	
Delson	59			53	(1)		40	0		31	(1)	
Ste-Catherine	37			45	(2)		59	(9)		62	(2)	
Dérogation			(28)									
			180			186			162			179
	Bassin	BB	CC	Bassin	BB	CC	Bassin	BB	CC	Bassin	AA	BB
	031	090	1	035	085	1	035	085	1	035	102	1
	091	105	1	086	119	1	086	119	1			
	106	150	1 1	120	187	1 1	120	187	1 1	103	187	1 1
Gladiateurs	151	180	1 2	188	204	1 2	188	204	1 2	188	272	1 2
Charte HQ	181	210	2 1	205	255	2 1	205	255	2 1			
	211	300	2 2	256	340	2 2	256	340	2 2	273	340	2 2
	301	330	2 3	341	374	2 3						

02- STUCTURE ADMINISTRATIVE

2.01 Modifications: Le protocole ainsi que les modifications apportées subséquemment, incluant le retrait d'un membre désirant quitter le *Regroupement*, doivent être signifiées aux autres *AHM* avant le 31 mars pour la saison suivante.

Chaque *AHM* doit faire ratifier le protocole modifié par son assemblée générale annuelle qui suit le 31 mars.

À l'intérieur de son avis de signification, l'*AHM* demanderesse convoque les autres *AHM* à une rencontre visant à adopter les changements proposés.

L'adoption des modifications requiert l'accord de toutes les *AHM* membres ainsi que l'approbation de l'instance régionale lorsque la situation le requiert.

Dans tous les cas, les *AHM* conviennent de collaborer afin de s'assurer que les décisions soient finales lors de l'assemblée générale annuelle de Hockey Richelieu.

2.02 Dissolution: La distribution des fonds devient exigible par les nouveaux regroupements suite à l'approbation des instances régionales, comprenant le capital versé et autres actifs au prorata de la provenance des joueurs composant les équipes (T112) pour les trois dernières saisons. Aucun montant n'est remboursable lorsqu'une *AHM* ne signifie pas son intention de se retirer du *Regroupement* avant le 31 mars pour la saison suivante.

2.03 Administration: Les affaires du *Regroupement* sont administrées par le comité de direction composé des présidents des *AHM* ou d'une personne mandatée en leur absence.

Les rencontres du comité se tiennent régulièrement lors des rencontres mensuelles de la Ligue St-Laurent. Chaque membre du comité peut convoquer au besoin une rencontre en fixant la date, l'heure et le lieu.

Les décisions sont prises à majorité simple (Une *AHM* = Un vote).

2.04 Nominations: Le comité de direction nomme le Gouverneur dont les responsabilités font l'objet de l'article 5, ainsi que les responsables et/ou collaborateurs suivants:

Un délégué administratif ainsi qu'un délégué opérationnel parmi ses membres, assurant le suivi des affaires du *Regroupement* avec le Gouverneur et autres intervenants.

Un Trésorier et un Registraire parmi les administrateurs occupant des fonctions similaires au sein des *AHM*.

2.05 Allocations: Excluant celle du Gouverneur, les autres allocations consenties par le comité de direction pour les nominations dont il est responsable sont remboursables au *Regroupement* à part égale par les *AHM*.

2.06 Confirmation des bassins: Chaque *AHM* doit soumettre au responsable administratif la confirmation des inscriptions au 31 août ainsi qu'au 31 janvier pour la saison en cours. Les données recueillies par années civile pour les divisions pré-novice jusqu'à junior inclusivement seront compilées et distribuées au gouverneur ainsi qu'aux *AHM*, incluant les statistiques de participation aux camps et la projection des bassins pour les saisons à venir.

03- GLACES FOURNIES AU REGROUPEMENT

3.01 Camps: Les camps Pee-wee, Bantam et Midget débutant à la mi-août, reçoivent les participants retranchés du camp AA ainsi que les autres joueurs provenant des *AHM*. Les camps Atome débutent après la fête du travail à moins d'indications contraires du gouverneur selon les disponibilités des glaces pour les mises en forme.

Les *AHM* doivent fournir à leur charge un nombre minimal d'heure réparti également entre elles lors de l'établissement du budget.

Ce nombre d'heures tient compte des disponibilités auprès des centres sportifs ainsi que des activités se déroulant à l'intérieur des semaines visées par une aide municipale.

L'excédent des heures réellement fournies est remboursé par le *Regroupement* selon la tarification estivale des glaces achetées.

3.02 Pratiques en saison régulière: Les *AHM* conviennent de mettre à la disposition des heures permettant d'assurer en saison régulière le bon fonctionnement du *Regroupement*, selon les besoins soulevés par le Gouverneur (ou le Directeur des glaces qu'il aura mandaté).

La période de référence pour les pratiques est de 30 semaines débutant à la fête du travail.

La répartition entre les *AHM* au prorata des bassins d'inscription de la saison précédente, est ajustée selon un seuil minimal de 4 heures par *AHM*.

Excluant les services spécifiques (Power Skating ou autre) achetés directement par le *Regroupement* selon les disponibilités, les heures convenables cédées par les *AHM* se situent entre 17:45 et 22:30 en semaine ou 08:30 et 22:30 le week-end.

3.03 Matches: La répartition des programmes (2 matchs / 3 heures) pour la saison est effectuée entre les *AHM* au prorata des bassins d'inscription de la saison précédente.

La répartition des programmes est un objectif transmis pour la préparation des cédules. À moins d'écarts significatifs, les *AHM* conviennent d'accepter la résultante afin de faciliter la tâche au Gouverneur (ou au responsable des cédules qu'il aura mandaté).

3.04 Échanges: La répartition des au prorata des bassins reflète la capacité de payer selon le nombre d'inscrits mais ne tient pas compte des glaces disponibles lorsqu'un centre sportif est en pénurie de glaces pouvant être mises à la disposition du *Regroupement* à des heures convenables.

Les *AHM* peuvent transiger entre elles la compensation des heures assumées par celles ayant des disponibilités pour les autres en situation de pénuries.

Les *AHM* en disponibilités avisent dès que possible les *AHM* ayant signalée des pénuries

Les *AHM* soumettent les glaces cédées au *Regroupement* (Camps et pratiques) à la fin mai lors de l'approbation des budgets pour la saison suivante.

3.05 Autres regroupements: Les heures de pratique à la disposition des Dynamiques AAA-AA, Remparts AA et Félines du St-Laurent sont fournies par les *AHM* via les heures à la disposition du *Regroupement*.

Ces heures fixes ou variables pourront être réaffectées aux différents regroupements par le gouverneur (ou le directeur des glaces qu'il aura mandaté) afin de couvrir les engagements des *AHM* membres du *Regroupement Gladiateurs*.

Les heures ainsi allouées qui ne seront pas utilisées pourront être remises en priorité aux équipes du *Regroupement Gladiateurs*.

BB-CC Ref 2014-15	DONNÉES HOCKEY RICHELIEU								RÉPARTITION		
	AT	Net	PW	Net	BT	Net	MD	Net	TL	Net	%
Candiac	112	208	101	199	83	182	94	187	390	776	50,3%
Delson	59		53		40		31		183		23,6%
Ste-Catherine	37		45		59		62		203		26,2%

Matches	Nb	Hres	Pratiques (Hres)				*	TL	Notes pratiques	
Candiac	60	90,0	7,0	(1,0)		6,0		6,0	Gladiateurs	10,0
Delson	28	42,0	3,3	0,7	Min	4,0	1,0	5,0	Dynamiques	1,5
Ste-Catherine	31	46,5	3,7	0,3	Min	4,0	1,0	5,0	Remparts	0,5
									Félines	2,0
Total	119	178,5	Total			14,0	2,0	16,0		14,0

Entente Étoiles	Deux heures fournies par les Gladiateurs pour couvrir les Étoiles 1,5 heures Dynamiques Pee-wee AAA-AA (1,0 SCA & 0,5 CAN) 0,5 heure Remparts AA (DEL)
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Candiac				
Mar	Dynamiques	1,0	18:30	19:30
Jeu	Gardiens	1,0	17:40	18:40
Var	Félines	1,0		
Var	Gladiateurs	3,0		
Total		6,0		
	Remboursés	0,0		
	Contribution	6,0		

Delson				
Lun	Pw-Skating	1,0	17:00	18:00
Lun	Gladiateurs	1,0	18:00	19:00
Mer	Rempart	1,0	20:30	21:30
Var	Gladiateurs	3,0		
Total		6,0		
	Remboursés	2,0		
	Contribution	4,0		

Ste-Catherine				
Mar	Félines	1,0	19:00	20:00
Mar	Gladiateurs	1,0	20:00	21:00
Jeu	Dynamiques	1,0	18:00	19:00
Jeu	Dynamiques	1,0	19:00	20:00
Ven	Gladiateurs	1,0	18:00	19:00
Total		5,0		
	Remboursés	1,0		
	Contribution	4,0		

04- MESURES BUDGÉTAIRES

4.01 Budgets: Le responsable administratif et le Gouverneur doivent déposer le budget d'opération au membre du comité de direction avant le 31 mai pour la saison suivante.

Ce budget doit établir les frais pour les camps ainsi que le montant des cotisations supplémentaires pour les joueurs sélectionnés dans les équipes BB-CC.

Les dépenses au budget doivent faire l'objet d'ententes écrites avec les fournisseurs de services retenus par le Gouverneur et autres collaborateurs nommés par le comité.

Les dépenses de glaces supplémentaires et autre activités hors glace au budget doivent reposer sur les spécifications obtenues des centres sportifs afin de permettre au Gouverneur de signer les contrats de location lorsque le budget est approuvé.

4.02 Approbation: Le budget est approuvé à majorité simple (Une *AHM* = Un vote). Toute dépense supplémentaire non prévue devra être soumise par le Gouverneur au comité de direction avant de prendre un engagement.

4.03 Camps: Les heures fournies en excédent des heures offertes par les *AHM* sont remboursables aux *AHM* par le *Regroupement* selon les modalités établies par le budget adopté, incluant les frais d'arbitres et de chronos pour les matchs hors concours remboursés en totalité.

4.04 Glaces supplémentaires & autres activités: Selon les besoins établis par le budget approuvé, le *Regroupement* achètera les glaces supplémentaires ainsi que les contrats de services nécessaires pour les activités d'entraînement spécifiques (Hors Glace, Power Skating et support aux entraîneurs), tel qu'établie dans la détermination des cotisations supplémentaires BB-CC.

4.05 Allocation entraîneur: Une allocation de 650\$ est versée par le *Regroupement* à l'entraîneur chef d'une équipe lorsque ce dernier n'a pas d'enfant à l'intérieur de l'alignement, lequel est responsable de son affectation (Frais de déplacements et autres dépenses assumées avec ses adjoints).

4.06 Ligue: Les frais de ligue et redevances régionales sont assumés par le *Regroupement* et font partis des calculs de détermination des cotisations supplémentaires AA-BB-CC.

4.07 Autres dépenses: Selon les besoins établis par le budget approuvé, le *Regroupement* achète les fournitures nécessaires à son fonctionnement. Ces fournitures inclus notamment: Tracking suit pour entraîneurs, bas, rondelles, bouteilles, trousse de premiers soins, site web et papeterie.

4.08 Chandails: Le coût de remplacement des chandails est à la charge du *Regroupement* selon une durée de vie utile pour sept (7) saisons.

4.09 Allocation gouverneur: Une allocation de 6 500 \$ est allouée au Gouverneur afin de couvrir ses dépenses (2 000 \$ camps et 500 \$ par équipe). Aucune allocation supplémentaire ne sera versée et les remboursements consentis aux directeurs et autres intervenants nommés par le Gouverneur (Excluant entraîneurs), seront déduits du montant qui lui sera versé.

05- GOUVERNEUR

5.01 Représentation: Le Gouverneur représente le *Regroupement* devant les instances de la Ligue Élite du Richelieu. Il doit notamment assister aux séances pour les cédules ainsi qu'aux rencontres de la Ligue en cours de saison, en s'assurant de la présence de gouverneurs adjoints offrant l'assistance nécessaire aux équipes et officiels pour les parties locales.

5.02 Nominations: Le Gouverneur comble les postes de directeurs qu'il juge nécessaire pour le seconder (Glaces, Équipements et Cédule), de personnel technique, de gouverneurs adjoints (Réunions et parties locales) et d'entraîneurs.

5.03 Antécédents judiciaires: Le Gouverneur s'assurer que tous les entraîneurs ont complétés la démarche de filtrage des antécédents judiciaires auprès de leur *AHM* respectives;

5.04 Administration: Le gouverneur soit s'assurer du respect des budgets alloués et des procédures de contrôle (Article 04). Il doit notamment:

Planifier et mettre en œuvre les camps de mises en forme, les camps de sélections et les matchs hors-concours pré-saison.

Planifier les glaces en informant les *AHM* des besoins quant à la cohérence des heures mises à sa disposition et acheter les heures supplémentaires requises;

Engager les ressources requises concernant le support aux entraîneurs ainsi que les activités d'entraînement spécifiques (Power skating, hors glace ou autre);

Effectuer les approvisionnements nécessaires et distribuer fournitures & équipements pour les besoins des camps et de la saison pour les équipes;

Percevoir les cotisations applicables aux camps ainsi que les cotisations supplémentaires BB-CC pour les joueurs sélectionnés;

Informé le responsable administratif nommé par le comité de direction lorsque des écarts budgétaires sont constatés avant d'engager la responsabilité financière du regroupement (Aucun déficit ne pouvant être autorisé).

5.05 Conformité & supervision: Le Gouverneur doit voir au respect des dispositions contenu à l'intérieur des règlements publiés par Hockey Québec ainsi que du Règlement de la Ligue Élite du Richelieu. Il doit également superviser les entraîneurs lors des matchs et des pratiques avec le personnel technique.

Discipline: Toute suspension excédentaire à celle émise par les instances de la ligue relève du Gouverneur.

Comité de discipline: Lorsque la situation le requiert, le comité de direction constitue le comité de discipline du *Regroupement*.

Plaintes: Le gouverneur constitue la première instance pour le règlement des litiges et la recherche de solutions convenables. Lorsque le problème persiste, la seconde instance est le responsable opérationnel pouvant convoquer s'il y a lieu le comité de direction.

06-CAMPS

6.01 Promotion des camps Dynamiques: Afin d'aider les Dynamiques à recruter des joueurs ayant le potentiel de participer à leurs camps, le Regroupement Gladiateurs ne charge aucun frais de camps supplémentaires à un participant de son territoire retranché au AA, lorsque frais exigibles par les Dynamiques sont entièrement payés.

Cette pratique est toutefois conditionnelle à ce que les Dynamiques respectent le maximum de participants sur l'ensemble du territoire (Gladiateurs, Étoiles et St-Jean) à 60 joueurs au Pee-wee, 60 joueurs au Bantam et 30 joueurs au Midget Espoir. Le maximum de 60 ou 30 joueurs inclus les gardiens.

6.02 Promotion des camps Gladiateurs: Une lettre d'invitation officielle aux camps signée par le gouverneur est préparée durant la saison estivale. Chaque *AHM* s'engage à diffuser à ses membres la lettre d'invitation du gouverneur selon les modalités de communication propre à chacune (Courriel, Info lettre électronique, site Web), en encourageant les joueurs de son territoire ayant le potentiel d'évoluer au niveau Élite à s'inscrire aux camps du *Regroupement*.

Chaque *AHM* s'engage à prendre les mesures qui lui conviennent afin de personnaliser les invitations pour s'assurer de la présence des joueurs ayant évolués la saison précédente dans les classes A et supérieures.

6.03 Retranchement: Les camps Pee-Wee, Bantam et Midget doivent prévoir que les derniers retranchements seront effectués pour le mardi qui suit la fête du travail. Les camps Atome doivent prévoir que les derniers retranchements seront effectués pour le 1^{er} octobre.

Afin de conserver plus de 17 joueurs (15+2) au-delà des dates limites, l'entraîneur doit obtenir l'approbation du Gouverneur qui s'assure qu'une extension est accordée pour des motifs valables.

6.04 Joueurs qui ne se présentent pas ou qui se retire: À compter de la saison 2016-2017, un joueur ayant évolué dans une classe AAA-AA-BB-CC-A la saison précédente et qui évoluera dans la même division la saison courante (2e année) doit se présenter au camp des Gladiateurs. Dans la négative, l'association d'origine doit confirmer par écrit au gouverneur les motifs de chaque participant visé pour lesquels il ne s'est pas présenté.

- Chaque *AHM* peut accorder 2 dérogations par équipe A alignée dans la division la saison précédente, dispensant un joueur visé de participer au Camp Gladiateurs.
- Pour les autres cas, les *AHM* doivent aligner une équipe de classe A de plus, à moins que le ou les joueurs visés fassent l'objet d'un sur classement de division.
- Les situations particulières sont traitées au cas par cas par le comité de direction.

07-MESURES SPÉCIFIQUES

7.01 Retrait d'un joueur: Si un joueur sélectionné se retire d'une équipe après la 3^{ème} joute du calendrier régulier, il ne pourra évoluer dans aucune autre équipe pour le reste de la saison. Si toutefois son retrait résulte d'un retranchement approuvé par le Gouverneur, le joueur pourra faire l'objet d'un sur classement de division et évoluer dans l'équipe spécifiée par son *AHM*.

7.02 Blessures: Le retrait d'un joueur pour des motifs de blessures (commotions cérébrales ou autres liés à une restriction au niveau du contact physiques) après la 3^{ème} joute du calendrier régulier, requiert également l'approbation du Gouverneur afin que le joueur puisse évoluer dans une autre équipe spécifiée par son *AHM*. Le cas échéant, le gouverneur indique sa décision concernant le sur-classement de division selon la nature de la blessure et le niveau d'habileté du joueur blessé.

7.03 Remplacement: Tout joueur retiré d'une équipe avant le 1^{er} novembre (Pee-wee, Bantam et Midget) ou le 1^{er} décembre (Atome), doit obligatoirement être remplacé par le gouverneur afin de rétablir la composition de l'équipe à 17 joueurs. Chaque *AHM* convient de libérer tout joueur gradué et de collaborer avec le gouverneur afin de faciliter les modalités de transfert.

7.04 Affiliés: Les entraîneurs doivent signaler les joueurs affiliés retranchés des camps avant le premier match de la saison régulière. Après cette date, les joueurs seront disponibles comme affiliés auprès des autres équipes des *AHM*. Afin de respecter les registres en poste aucune désaffiliation ne sera autorisée peu importe les besoins des équipes.

Tout joueur qui ne participe pas aux camps du *Regroupement* ne pourra être choisi comme joueur affilié dans aucune équipe BB-CC.

Considérant le Bulletin 84-13082014 (Cadet D1 affilié au Bantam BB), tout joueur cadet qui ne participe pas aux camps du *Regroupement* ne pourra être choisi comme joueur affilié. Toutefois un joueur provenant du territoire des Gladiateurs retranchés du camp des Dynamiques AA est réputé avoir participé aux camps des Gladiateurs.

En situation de pénurie dans la classe CC et Midget BB, le Gouverneur a la possibilité d'accorder l'ajout d'affiliés n'ayant pas participé aux camps Gladiateurs, s'il juge que le nombre d'inscriptions était insuffisant.

7.05 Fonds d'équipe: Les fonds recueillies par divers campagnes d'auto financement ou autrement appartiennent à l'équipe. Ces fonds ne viennent en aucun temps réduire les enveloppes budgétaires à la disposition du Gouverneur pour les équipes. Toutefois le Gouverneur doit s'assurer qu'un compte rendu des sommes perçues et leur utilisation soit déposé auprès des parents et soumettre une copie aux membres du comité de direction pour chacune des équipes.

08-ENTRÉE EN VIGUEUR ET TERMINAISON

8.01 Entrée en vigueur: Nonobstant la date de signature, le présent protocole entre en vigueur pour la saison 2015-2016.

8.02 Renouvellement: À moins d'avis contraire signifiées aux autres *AHM* avant le 31 mars à l'égard des amendements souhaités ou du retrait éventuel d'un membre désirant quitter le *Regroupement*, le protocole est réputé être renouvelé pour la saison suivante.

8.03 Terminaison: En présence de l'une des modalités ci-après mentionnées, le présent protocole prend fin:

- a) Lors de la signature d'un nouveau protocole de remplacement;
- b) Lorsqu'une *AHM* quitte le *Regroupement*;
- c) À la dissolution du *Regroupement* suite à l'approbation des instances régionales pour la formation de nouveaux regroupements.

8.04 Reconnaissance: Les parties reconnaissent

Que le présent protocole a fait l'objet de négociations préalables et qu'il reflète véritablement et complètement l'entente intervenue entre les *AHM* membres du *Regroupement*.

Que chacune des clauses du protocole sont lisibles et que leur compréhension ne leur a posé aucune difficulté.

Que le présent protocole a été ratifié par leur Conseil d'administration respectif

Signé en trois exemplaires à Candiac le 1^{er} décembre 2015

Jean-François Néron
Présidente AHM Candiac

Éric Lecourtois
Président AHM Delson

Michel Gauvreau
Président AHM Ville Ste-Catherine

RÉGLEMENTS ADMINISTRATIFS

Port d'attache: L'Association de Hockey Mineur de Ville Ste-Catherine (AHMVSC) l'également constituée et portant le numéro 1165439713 au Registraire des entreprise, est désignée à titre de port d'attache du Regroupement Gladiateurs.

Correspondance: L'adresse de correspondance est la suivante:

Regroupement Gladiateurs

105 Place Charles Lemoyne, Sainte-Catherine (Québec) J5C 0A2

Résolution bancaire: Les transactions de retrait doivent être effectuées avec deux signatures et que les signataires autorisés pour le compte folio 82562 ouvert à la Caisse Desjardins des Berges de Roussillon sont les suivants:

Michel Gauvreau

Domicilié au 1060 Des Érables, Ste-Catherine (Québec) J5C 1L6

Président de l'AHM Ville Sainte-Catherine délégué administratif du Regroupement.

Jean-François Néron

Domicilié au 62 rue d'Edimbourg, Candiac (Québec) J5R 6V6

Président de l'AHM Candiac (Québec) J5A délégué administratif aux Dynamiques AA.

Johanne Nadeau

Domicilié au 71 Berri, Saint-Constant (Québec) J5A 1G4

Trésorière du Regroupement

Cette décision prendra effet en décembre 2015 et révoque toute résolution antérieure à l'égard de l'utilisation du Folio 82562 par l'AHM Ville Sainte-Catherine.

Les modifications au Folio 212460 (Dynamique AA) devront être apportées afin de faire correspondre les mêmes signataires pour les deux comptes.

Signé à Candiac le 1^{er} décembre 2015

Jean-François Néron

Présidente AHM Candiac

Éric Lecourtois

Président AHM Delson

Michel Gauvreau

Président AHM Ville Ste-Catherine



Hockey Richelieu

Boucherville, le 19 mai 2015

Mme Mélanie Brillant, présidente AHM St-Constant
 M. Jean-François Néron, président AHM de Candiac
 M. Éric Lecourtois, président AHM Delson
 M. Patrick Croussette, président AHM de Beaujeu
 M. Michel Gauvreau, président AHM Ste-Catherine
 M. Patrick Chabot, président AHM Jardins du Québec

Objet : Réorganisation du territoire des Gladiateurs et de Candiac

Bonjour, Madame, Messieurs,

Suite à votre demande, Hockey Richelieu a accepté en vertu du règlement 4.1 de Hockey Québec, de reconsidérer le Regroupement des Gladiateurs et de Candiac, dans les classes atome, Pee-wee et Bantam BB et CC ainsi que Midget AA et BB de la Ligue Élite Richelieu.

Nous avons étudié attentivement toute la problématique de votre territoire, notamment celle de certaines associations dont le nombre de joueurs décline dramatiquement année après année, ainsi que la présence des 2 équipes « juvénile » et de l'équipe de « cadet » de votre territoire. Le but premier étant d'assurer à tous les joueurs BB et CC et midget AA de votre secteur tout le service dont ils méritent, et ce pour une longue période.

Pour ce faire, Hockey Richelieu a dû recourir à bon nombre de compromis afin de trouver une solution durable.

Donc, pour la saison 2015-2016 et les subséquentes, le territoire des Gladiateurs et celui de Candiac sera divisé en deux regroupements distincts.

Territoire A

Candiac
 Ste-Catherine
 Delson

Territoire B

St-Constant
 Napierville
 St-Rémi

La formation des équipes se fera comme suit :

Territoire A

Atome	1BB, 2CC
Pee-wee	1BB, 1CC
Bantam	1BB, 1CC
Midget	1AA, 1BB

Territoire B

Atome	1BB, 1CC
Pee-wee	1BB, 1CC
Bantam	1BB, 1CC
Midget	1AA, 1BB

565, boul. de Mortagne, Boucherville (Québec) J4B 1B7

Téléphone (514) 994-3536
 info@hockey-richelieu.qc.ca



Hockey Richelieu

À moins de changements aux règlements administratifs de Hockey Québec, ou d'une variation importante du nombre de joueurs inscrits, cette nouvelle restructuration sera pour une durée minimale de 3 ans.

Si besoin il y a, Hockey Richelieu se réserve le droit de revoir ladite entente.

Nous souhaitons bonne chance à chacun des 2 nouveaux regroupements.

Veillez recevoir, nos salutations les plus cordiales.

Pierre Dumouchel
Vice-président compétition
Hockey Richelieu

c. c. M. Jacques Hébert, président Hockey Richelieu
M. Jean-Guy Hurtubise, vice-président exécutif Hockey Richelieu

RESSOURCES EN POSTE

2.04	Gouverneur	Marc Séguin	SCA	
	Délégué Dynamiques	Jean-François Néron	CAN	Comité de Direction
	Délégué Opérations	Eric Lecourtois	DEL	Comité de Direction
	Délégué Administration	Michel Gauvreau	SCA	Comité de Direction
	Registraire	Gilbert Beaudin	SCA	
	Trésorière	Johanne Nadeau	SCO	
5.02	Directeur Glaces	Gilles Lambert	CAN	
	Délégué aux cédules	Gilles Lambert	CAN	

DISPONIBILITÉS DES GLACES

JOUR	2 Glaces Candiac			Sportium Ste-Catherine			Centre sportif Delson			
LUN	1	17:45	21:45	4,0	18:00	22:00	4,0	17:00	22:00	5,0
	2	17:30	21:30	4,0						
MAR	1	17:30	22:30	5,0	18:00	22:00	4,0	18:00	22:00	4,0
MER	1	17:45	22:15	4,5	18:00	22:00	4,0	Rempart 1		
	2	20:00	22:30	2,5				17:30	21:30	4,0
JEU	1	17:30	21:30	4,0	18:00	20:00	2,0	17:00	21:00	4,0
VEN	1	18:00	20:00	2,0	18:00	19:00	1,0	17:30	21:30	4,0
					19:00	22:00				
SAM	1	08:00	19:00	11,0	07:30	12:30	5,0	12:30	17:30	5,0
	2	12:15	17:15	5,0	15:30	21:30	6,0			
DIM	1	08:00	20:00	12,0	13:30	22:00	8,5	08:00	16:00	8,0
	2			0,0						
Site			54,0			34,5			34,0	
Ajusté			0,0			0,0			0,0	
AHM			54,0			34,5			34,0	
Ville			47,0			27,0			27,0	
Achat			7,0			7,5			7,0	

Note Échanges Riverains : Sportium Vendredi 19h00 – 22h00

BASSINS
SAISON EN COURS

Inscrits 2015-2016	PréNovice		Pee-wee			
	M	F	M	F	Dyn	Fem
Candiac	92	4	95	3	(9)	7
Delson	47	4	55	3	(3)	1
Ste-Catherine	42	1	40	0	(1)	7
Total	190		183			15

Inscrits 2015-2016	Novice		Bantam			
	M	F	M	F	Dyn	Fem
Candiac	104	13	71	2	(10)	4
Delson	49	5	37	0	(1)	3
Ste-Catherine	43	5	52	0	(7)	4
Total	219		144			0

Inscrits 2015-2016	Atome			Midget				Junior		
	M	F	Fem	M	F	Dyn	Fem	M	F	Fem
Candiac	126	3	4	104	1	(5)	10	39	0	2
Delson	54	5	2	39	0		4	16	0	3
Ste-Catherine	38	0	4	62	0	(3)	11	30	0	2
Total	226			198			25	85		7

DYNAMIQUES				P-01	
CCL					
ÉTAT DES RÉSULTATS					
EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2016					
				30-avr	31-mars
				2016	2015
Cotisation Gladiateurs - Etoiles	700 23			16 100 \$	12 600 \$
Cotisation St-Jean	650 11			7 150	10 400
COTISATIONS PEE-WEE				<u>23 250 \$</u>	<u>23 000 \$</u>
CAMPS (Notes 02)				<u>4 042</u>	<u>3 832</u>
PRODUITS	803 34			<u>27 292 \$</u>	<u>26 832 \$</u>
Glaces (Note 03)				0 \$	0 \$
Allocations entraîneurs et supports	357 34			12 152	11 769
Ligue et redevance régionale	90 34			3 052	3 274
Arbitrage	93 34			3 160	3 476
Allocations Coupe Dodge	146 34			4 980	3 173
CHARGES D'OPÉRATION	687 34			<u>23 344 \$</u>	<u>21 692 \$</u>
SURPLUS (DÉFICIT)	116 34			<u>3 948 \$</u>	<u>5 140 \$</u>

DYNAMIQUES					
CCL					
BILAN					
EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2016					
				30-avr	31-mars
				2016	2015
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse				9 199 \$	5 627 \$
Comptes à recevoir				216	0
Encaisse				<u>9 415 \$</u>	<u>5 627 \$</u>
PASSIF À COURT TERME					
Comptes à payer				0 \$	161 \$
ACTIF NET					
Surplus (déficit) au début				5 466 \$	326 \$
Surplus (déficit) de l'exercice				3 948	5 140
Surplus non affectés				<u>9 414 \$</u>	<u>5 466 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET				<u>9 414 \$</u>	<u>5 627 \$</u>



Michel Gauvreau
Président AHMVSC
délégué aux finances du regroupement

**01- ACTIVITÉS**

Regroupement des associations membres pour la formation et l'encadrement des équipes Pee-wee (AAA & AA) évoluant à l'intérieur de la Ligue de Hockey d'Excéllence du Québec (LHEQ).

Pré-camps et camps de sélection pour les cinq équipes des Dynamiques évoluant dans la LHEQ: Midget (ES), Bantam (AAA-AA) et Pee-wee (AAA-AA)

02- CAMPS	Formation		Camps		Aout 2015	Aout 2014
Pee-Wee	25 \$	63	210 \$	63	14 805 \$	
Bantam	25 \$	31	210 \$	50	11 275	
Midget			210 \$	26	5 460	
Inscriptions				139	31 540 \$	28 300 \$
Glaces & Gymnase					(10 294)	(9 279)
Entraîneurs					(1 966)	(3 630)
Arbitres et chronos					(1 299)	(848)
Chandails camps					(2 621)	(1 573)
Excédant des produits sur les charges					15 360 \$	12 970 \$
Gouverneur et support administratif			300 \$	5	1 500 \$	2 000 \$
Dépenses administratives			160 \$	5	798	412
Fournitures pour les équipes			300 \$	5	1 500	1 975
Fonds d'équipe (Autobus)			1 000 \$	5	5 000	0
Sous-total (Frais communs)			1 760 \$	5	8 798 \$	4 387 \$
Quote part Midget Espoir (Support entraîneurs)			1 000 \$	1	1 000	3 900
Quote part Bantam AAA-AA (Droits d'entrée des tournois)			760 \$	2	1 520	851
Quote part Pee-wee AAA-AA (Balance)			2 021 \$	2	4 042	3 832
Total des affectations					15 360 \$	12 970 \$

03- GLACES PEE-WEE

Les glaces pour les pratiques et les matchs sont fournies par les associations membres du regroupement: Aigles (St-Jean), Gladiateurs (Candiac, Delson & Ste-Catherine) & Étoiles (St-Constant, Jardins du Québec et Beaujeu).

		Commandites	Associations	Achats
Matches (16 x 3)	48	CCL (35 x 2/5)	34	
Pratiques (30 x 4)	120	Municipales (2 x 34)	52	0
Utilisations	168 Heures	19 893 \$	20 863 \$	0 \$
Par joueur	4,9 Heures	82	86	0
		499 \$	523 \$	0,0

Couts estimatifs selon un tarif moyen de 180 \$ / heure + taxes

04- REDRESSEMENTS

		2014-2015
Surplus (Déficit)	Selon états financier de mars 2015	5 301 \$
Balance de Glaces Isatis 2014	Compte à payer au 31 mars 2015	(71)
Remboursement camps 2014	Compte à payer au 31 mars 2015	(90)
Surplus (Déficit) redressé	Selon comparatif aux états financier de mars 2016	5 140 \$



PEE-WEE AAA-AA	BUDGET		RÉEL		VARIATIONS	
	Joueur	Total	Joueur	Total	Joueur	Total
Cotisations PW (AAA-AA)	700	\$ 16 100,00	700	\$ 16 100,00		
Cotisations PW (AAA-AA) SJE	650	\$ 7 150,00	650	\$ 7 150,00		
Cotisations totales		<u>23 250,00</u>		<u>23 250,00</u>		- \$
Camps	-	\$ -	119	\$ 4 042,51	119	\$ 4 042,51
TOTAL PRODUITS	684	<u>\$ 23 250,00</u>	803	<u>\$ 27 292,51</u>	119	<u>\$ 4 042,51</u>
Allocation aux entraîneurs	353	\$ 12 000,00	353	\$ 12 000,00		- \$
Hotels et repas (saison)	18	\$ 620,00	-	\$ -		620,00 \$
Stage entraîneurs	13	\$ 452,00	4	\$ 152,00		300,00 \$
Cotisations Hockey Richelieu	56	\$ 1 900,00	47	\$ 1 602,00		298,00 \$
Hockey Québec - LEQ	43	\$ 1 450,00	43	\$ 1 450,00		- \$
Frais d'arbitrage	106	\$ 3 600,00	93	\$ 3 160,00		440,00 \$
Allocation Coupe Dodge	88	\$ 3 000,00	146	\$ 4 980,18		(1 980,18) \$
TOTAL CHARGES	677	<u>\$ 23 022,00</u>	687	<u>\$ 23 344,18</u>	(9)	<u>\$ (322,18)</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)		<u>228,00 \$</u>	116	<u>\$ 3 948,33</u>	109	<u>\$ 3 720,33</u>



CAMPS 2015	BUDGET	RÉEL	VARIATIONS
Camp Pee-wee	210 \$ 12 600,00 \$	210 \$ 13 230,00 \$	
Contact Physique	25 \$ 1 500,00 \$	25 \$ 1 575,00 \$	
Camp Bantam	210 \$ 10 500,00 \$	210 \$ 10 500,00 \$	
Mise en échec	25 \$ 750,00 \$	25 \$ 775,00 \$	
Camp Midget	210 \$ 5 250,00 \$	210 \$ 5 460,00 \$	
PRODUITS CAMPS	30 600,00 \$	31 540,00 \$	940,00 \$
Location de glaces camp	(10 100,00) \$	(10 294,07) \$	(194,07) \$
Allocation entraîneur camp	(3 000,00) \$	(1 966,00) \$	1 034,00 \$
Arbitrage (intra & H/C)	(1 000,00) \$	(795,00) \$	205,00 \$
Chronos-marqueurs	(450,00) \$	(504,00) \$	(54,00) \$
Chandails camps	(2 550,00) \$	(2 621,42) \$	(71,42) \$
EXCÉDENT CAMPS	13 500,00 \$	15 359,51 \$	1 859,51 \$
Gouverneur et support administratif	2 000,00 \$	1 500,00 \$	500,00 \$
Dépenses administratives	1 200,00 \$	796,57 \$	403,43 \$
Fournitures équipes	1 500,00 \$	1 500,43 \$	(0,43) \$
Allocation fonds d'équipe	5 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$
Frais communs au 5 équipes	9 700,00 \$	8 797,00 \$	903,00 \$
Quote part Midget Espoir (1)	1 000,00 \$	1 000,00 \$	- \$
Quote part Bantam AAA-AA (2)	2 800,00 \$	1 520,00 \$	1 280,00 \$
Quote part Pee-wee AAA-AA (3)	- \$	4 042,51 \$	- \$
AFFECTATIONS	13 500,00 \$	15 359,51 \$	2 183,00 \$

NOTES

- (1) Support aux entraîneurs (Midget Espoir)
 (2) Droits d'entrée des tournois payés avec les inscriptions (Bantam)
 (3) Report au budget de la saison Pee-wee AAA-AA

SECTORIEL	PEE-WEE	BANTAM	MIDGET
Camps	63 13 230,00 \$	50 10 500,00 \$	26 5 460,00 \$
Formations	63 1 575,00 \$	31 775,00 \$	
PRODUITS CAMPS	14 805,00 \$	11 275,00 \$	5 460,00 \$
Location de glaces camp	41 4 538,25 \$	36 3 984,80 \$	16 1 771,02 \$
Allocation entraîneur contact	6 673,00 \$	3 343,00 \$	0 - \$
Allocation entraîneur JA AT	6 150,00 \$	0 - \$	0 - \$
Allocation autres	8 400,00 \$	8 400,00 \$	0 - \$
Arbitre Intra	6 150,00 \$	3 150,00 \$	2 100,00 \$
Arbitre H/C	5 395,00 \$		
Chronos H/C	6 192,00 \$	6 192,00 \$	3 120,00 \$
Chandails camps	64 1 048,57 \$	64 1 048,57 \$	32 524,28 \$
Dépenses camps	7 546,82 \$	6 118,37 \$	2 515,30 \$
Frais communs Dynamiques	2 3 518,80 \$	2 3 518,80 \$	1 1 759,40 \$
Quota part spécifique	4 042,51 \$	1 520,00 \$	1 000,00 \$
Total des dépenses	15 108,13 \$	11 157,17 \$	5 274,70 \$
EXCÉDENT / DÉFICIT	(303,13) \$	117,83 \$	185,30 \$

DYNAMIQUES PEE-WEE AAA-AA (SAISON 2015-2016)
BALANCE DE VÉRIFICATION (EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2016)

GL	POSTE DESCRIPION	OUVERTURE		OPÉRATIONS		RÉSULTATS		BILAN	
		DT	CT	DT	CT	DT	CT	DT	CT
100	BANQUE (CPD)	5 627,53		0,00	-3 571,49			9 199,02	
110	RECEVABLES	0,00		16 182,52	15 966,94			215,58	
210	PAYABLES		161,26	1 720,20	1 558,94				0,00
300	SURLPUS (DÉFICIT)		5 466,27	0,00	0,00				5 466,27
401	COTISATION PEE-WEE		0,00	0,00	16 100,00		16 100,00		
402	COTISATION PW ST-JEAN		0,00	0,00	7 150,00		7 150,00		
500	GLACES	0,00		0,00	0,00	0,00			
510	ENTRAINEURS	0,00		12 000,00	0,00	12 000,00			
511	FOURNITURES ENTRAIN.	0,00		0,00	0,00	0,00			
512	HOTELS & REPAS	0,00		0,00	0,00	0,00			
515	ACCREDITATION IC1Q	0,00		152,00	0,00	152,00			
520	REDEVANCES HR	0,00		1 602,00	0,00	1 602,00			
521	LEQ	0,00		1 450,00	0,00	1 450,00			
525	ARBITRES	0,00		3 160,00	0,00	3 160,00			
550	ALLOCATION C. DODGE	0,00		3 520,00	0,00	3 520,00			
555	GLACES SUPP.	0,00		1 460,18	0,00	1 460,18			
800	CAMPS AUTRES FRAIS	0,00		0,00	0,00		0,00		
801	CAMP PEEWEE	0,00		0,00	13 230,00		13 230,00		
802	CONTACT PHYSIQUE	0,00		0,00	1 575,00		1 575,00		
803	CAMP BANTAM	0,00		0,00	10 500,00		10 500,00		
804	MISE EN ÉCHEC	0,00		425,00	1 200,00		775,00		
805	CAMP MIDGET	0,00		210,00	5 670,00		5 460,00		
810	GLACES & GYM	0,00		14 637,77	0,00	14 637,77			
815	COMMANDITE SJE	0,00		0,00	4 343,70		-4 343,70		
820	ENTRAINEURS	0,00		1 966,00	0,00	1 966,00			
830	ARBITRES INTRA & H/C	0,00		795,00	0,00	795,00			
835	CHRONOS H/C	0,00		504,00	0,00	504,00			
840	CHANDAILS	0,00		2 621,42	0,00	2 621,42			
900	GOVERNEUR	0,00		1 500,00	0,00	1 500,00			
905	PAPETRIE & REPRESENT.	0,00		757,79	0,00	757,79			
910	FRAIS DE BANQUE	0,00		58,78	20,00	38,78			
920	FOURNITURES ÉQUIPES	0,00		1 500,43	0,00	1 500,43			
930	TRANSPORT	0,00		5 710,00	710,00	5 000,00			
940	PROVISION CAMPS 2016	0,00		0,00	0,00	0,00			
950	DÉPENSES ESPOIR	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00			
960	DÉPENSES BANTAM	0,00		1 520,00	0,00	1 520,00			
		5 627,53	5 627,53	74 453,09	74 453,09	50 841,67	54 790,00	9 414,60	5 466,27
		0,00		0,00		3 948,33			3 948,33

DYNAMIQUES PEE-WEE AAA-AA (SAISON 2015-2016)
ÉCRITURES AU GRAND LIVRE (EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2016)

DESJARDINS					Recettes	Solde \$	TRANSACTIONS	
Date	No	Bénéficiaire/Prov	Description	GL	(Déboursés)	aux livres	DT	CT
2015-04-01	OUV	SOLDE		-		5627,53		
2015-04-30	EB	Frais		910	(2,95)	5624,58	2,95	
2015-05-31	EB	Frais		910	(2,95)	5621,63	2,95	
2015-06-30	EB	Frais		910	(2,95)	5618,68	2,95	
2015-07-07	226	Isatis	Balance Aout 2014	210	(71,26)	5547,42	71,26	
2015-07-07	227	Isatis	GI Camp 16,5 150,00 tx	810	(2845,63)	2701,79	2845,63	
2015-07-09	D-01	Pee-wee	Camp 54 210	801				11340,00
2015-07-09	D-01	Contact physique	Camp 54 25	802				1350,00
2015-07-09	D-01	Bantam	Camp 43 210	803				9030,00
2015-07-09	D-01	Mise en Échec	Camp 43 25	804				1075,00
2015-07-09	D-01	Midget	Camp 23 210	805	27625,00	30326,79		4830,00
2015-07-15	EB	NSF (Vallée)		110			235,00	
2015-07-31	EB	Frais - NSF		910	(240,00)	30086,79	5,00	
2015-07-31	EB	Frais - depot		910	(15,40)	30071,39	15,40	
2015-07-31	EB	Frais		910	(2,95)	30068,44	2,95	
2015-08-06	D-02	Pee-wee	Camp 4 210	801				840,00
2015-08-06	D-02	Contact physique	Camp 4 25	802				100,00
2015-08-06	D-02	Bantam	Camp 4 210	803				840,00
2015-08-06	D-02	Mise en Échec	Camp 3 25	804				75,00
2015-08-06	D-02	Correction Camp 2014		210			90,00	
2015-08-06	D-02	Midget	Camp 3 210	805	2395,00	32463,44		630,00
2015-08-08	228	Julien Serres	HP-1 Avance CCL	110	(745,00)	31718,44	745,00	
2015-08-09	229	Centre Sportif Candiac	GI Camp 3,5 152,50 tx	810			613,68	
2015-08-09	229	Centre Sportif Candiac	GI Camp 13 152,50 tx	810	(2893,07)	28825,37	2279,39	
2015-08-09	230	Normand Landry	Billy	805	(210,00)	28615,37	210,00	
2015-08-09	231	Ligues Majeures	Chandails C: 160 14,25	840			2621,42	
2015-08-09	231	Ligues Majeures	Rondelles 500 1,00	920			574,88	
2015-08-09	231	Ligues Majeures	Bouteilles 5 35,00	920	(3397,51)	25217,86	201,21	
2015-08-09	232	TB St-Jean	Bt-AAA Avance CCL	110			560,00	
2015-08-09	232	TB St-Jean	Entrées	960	(860,00)	24357,86	300,00	
2015-08-09	233	TB Granby	Bt-AAA Avance CCL	110			585,00	
2015-08-09	233	TB Granby	Entrées	960	(895,00)	23462,86	310,00	
2015-08-09	234	TB St-Jean	Bt-AA Avance CCL	110			560,00	
2015-08-09	234	TB St-Jean	Entrées	960	(860,00)	22602,86	300,00	
2015-08-09	235	TB Granby	Bt-AA Avance CCL	110			585,00	
2015-08-09	235	TB Granby	Entrées	960	(895,00)	21707,86	310,00	
2015-08-09	236	TB Gatineau	Bt-AA Avance CCL	110			450,00	
2015-08-09	236	TB Gatineau	Entrées	960	(750,00)	20957,86	300,00	
2015-08-09	237	Stéphane Fortin	Remb U14 Xavier	804	(25,00)	20932,86	25,00	
2015-08-09	238	Martin Langlois	Remb U14 Francis	804	(25,00)	20907,86	25,00	
2015-08-09	239	Martin Bernier	Remb U14 Mathieu	804	(25,00)	20882,86	25,00	
2015-08-09	240	Annie Roy	Remb U14 Charles-Antoine	804	(25,00)	20857,86	25,00	
2015-08-09	241	Serge Richard	Remb U14 Samuel	804	(25,00)	20832,86	25,00	
2015-08-09	242	Stéphane Bourque	Remb U14 Justin	804	(25,00)	20807,86	25,00	
2015-08-09	243	Marie-Josée Moranville	Remb U14 Alexandre	804	(25,00)	20782,86	25,00	
2015-08-09	244	Mario Monette	Remb U14 Joey	804	(25,00)	20757,86	25,00	
2015-08-09	245	Steven Roy	Remb U14 Justin	804	(25,00)	20732,86	25,00	
2015-08-09	246	Danny Drolet	Remb U14 Thommy	804	(25,00)	20707,86	25,00	
2015-08-09	247	Eric De Repentigny	Remb U14 Charles	804	(25,00)	20682,86	25,00	
2015-08-09	248	Patrick Paré	Remb U14 Justin	804	(25,00)	20657,86	25,00	
2015-08-09	249	Daniel Lalande	Remb U14 Felix	804	(25,00)	20632,86	25,00	
2015-08-09	250	G. Marcoux	Remb U14 Xavier	804	(25,00)	20607,86	25,00	
2015-08-09	251	Hassane Kherrafi	Remb U14 Ismael	804	(25,00)	20582,86	25,00	
2015-08-09	252	Pierre Ste-Marie	Remb U14 Mirko	804	(25,00)	20557,86	25,00	
2015-08-09	253	Michel Nault	Remb U14 Ludovic	804	(25,00)	20532,86	25,00	
2015-08-12	D-03	CAR - Etoile		110			135,00	
2015-08-12	D-03	Pee-wee	Camp 5 210	801				1050,00
2015-08-12	D-03	Contact physique	Camp 5 25	802				125,00
2015-08-12	D-03	Bantam	Camp 3 210	803				630,00
2015-08-12	D-03	Mise en Échec	Camp 2 25	804				50,00
2015-08-12	D-03	Midget	Camp 1 210	805				210,00
2015-08-12	D-03	CAR - NSF		110				235,00
2015-08-12	D-03	Frais NSF	Camp	910	2185,00	22717,86		20,00

DYNAMIQUES PEE-WEE AAA-AA (SAISON 2015-2016)
ÉCRITURES AU GRAND LIVRE (EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2016)

DESJARDINS					Recettes	Solde \$	TRANSACTIONS	
Date	No	Bénéficiaire/Prov	Description	GL	(Déboursés)	aux livres	DT	CT
2015-08-12	254	TP Anjou	PW-AA Annulé	110			0,00	
2015-08-12	254	TP Anjou	PW-AA Annulé	110	0,00	22717,86	0,00	
2015-08-12	255	TP Anjou	PW-AA	930			585,00	
2015-08-12	255	TP Anjou	PW-AA	930	(935,00)	21782,86	350,00	
2015-08-16	256	Normand Couture	Intra PW 4 Annulé	830	0,00		0,00	
2015-08-16	257	Normand Couture	Inta BT-ES 5 Annulé	830	0,00	21782,86	0,00	
2015-08-16	258	Cedrick Beaulieu	Inta BT-ES 5 Annulé	830	0,00	21782,86	0,00	
2015-08-16	259	Samuel Bayard	Intra PW 2 Annulé	830	0,00	21782,86	0,00	
2015-08-16	260	Gilbert Beaudin		820	(16,00)	21766,86	16,00	
2015-08-24	261	Normand Couture	Intra 9 25	830	(225,00)	21541,86	225,00	
2015-08-24	262	Cedrick Beaulieu	Intra 5 25	830	(125,00)	21416,86	125,00	
2015-08-24	263	Samuel Bayard	Intra 2 25	830	(50,00)	21366,86	50,00	
2015-09-07	R-01	LHMSJ	GI Camp 23,5 125 tx	810			3377,39	
2015-09-07	R-01	LHMSJ	GI HC 6 125 tx	810			862,31	
2015-09-07	R-01	LHMSJ	Chronos 2 32	835			64,00	
2015-09-07	R-01	LHMSJ	Chronos 1 40	835			40,00	
2015-09-07	R-01	LHMSJ	Réserve 40 75	210				
2015-09-07	R-01	LHMSJ	Commandites	815	0,00	21366,86		4343,70
2015-08-31	EB	Frais		910	(2,95)	21363,91	2,95	
2015-09-01	264	Dominic Barriault	Camp	820	(300,00)	21063,91	300,00	
2015-09-01	265	Olivier Tessier	Camp	820	(300,00)	20763,91	300,00	
2015-09-01	266	Christian Morrissette	Camp	820	(300,00)	20463,91	300,00	
2015-09-01	267	Pierre-A Beaulieu	MEC-CP	820	(600,00)	19863,91	600,00	
2015-09-01	268	Jean-Daniel St-Martin	Camp	820	(300,00)	19563,91	300,00	
2015-09-01	269	Hockey Richelieu	Défit AAA BT	110	(405,00)	19158,91	405,00	
2015-09-01	270	Hockey Laval	Défit AAA PW	930	(405,00)	18753,91	405,00	
2015-09-22	271	TP Longueuil	PW-AA	930			500,00	
2015-09-22	271	TP Longueuil	PW-AA	930	(775,00)	17978,91	275,00	
2015-09-22	272	Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean	MS Espoir	110	(574,00)	17404,91	574,00	
2015-09-22	273	Hockey Québec	LEQ 2 725	521	(1450,00)	15954,91	1450,00	
2015-09-30	EB	Frais		910	(2,95)	15951,96	2,95	
2015-10-14	274	John Geraghty	Formation JA Atome BB	820	(25,00)	15926,96	25,00	
2015-10-14	275	Marco Lemay	Formation JA Atome BB	820	(25,00)	15901,96	25,00	
2015-10-14	276	Olivier Tessier	Formation JA Atome BB	820	(25,00)	15876,96	25,00	
2015-10-14	277	Dominic Duff	Formation JA Atome BB	820	(25,00)	15851,96	25,00	
2015-10-14	278	Martin Logan	Formation JA Atome BB	820	(25,00)	15826,96	25,00	
2015-10-14	279	Marc Séguin	Formation JA Atome BB	820	(25,00)	15801,96	25,00	
2015-10-14	280	AHMOVSC	GI Camp 11,5 125,00 tx	810			1652,77	
2015-10-14	280	AHMOVSC	GI HC 19 125,00 tx	810			2730,66	
2015-10-14	280	AHMOVSC	Chronos 10 32,00	835			320,00	
2015-10-14	280	AHMOVSC	Chronos 2 40,00	835			80,00	
2015-10-14	280	AHMOVSC	Gym 5 48,00 tx	810			275,94	
2015-10-14	280	AHMOVSC	Papetrie	905	(5105,21)	10696,75	45,84	
2015-10-14	281	Gilbert Beaudin	Saison	900			750,00	
2015-10-14	281	Gilbert Beaudin	Rencontre entraîneurs	905	(1050,00)	9646,75	300,00	
2015-10-14	D-04	Etoiles	Camp M. Beaudin	110	135,00	9781,75		135,00
2015-10-31	EB	Frais		910	(2,95)	9778,80	2,95	
2015-11-04	282	Hockey Richelieu		520			1602,00	
2015-11-04	282	Hockey Richelieu		525			3160,00	
2015-11-04	282	Hockey Richelieu		830	(5157,00)	4621,80	395,00	
2015-11-04	283	Autobus Dufresne	Annulé	930	0,00	4621,80	0,00	
2015-11-10	284	Ligues Majeures	Collant CCL 105 6,00 tx	920	(724,34)	3897,46	724,34	
2015-11-10	285	Collège Charles Lemoyne	Trans Bt-AA	930	(1000,00)	2897,46	1000,00	
2015-11-20	R-02	Tournois	PW-AAA 9 89,29	210				803,65
2015-11-20	R-02	Transport	PW-AAA 9 50,00	210				450,00
2015-11-20	R-02	Tournois	PW-AA 2 102,65	210				205,29
2015-11-20	R-02	Transport	PW-AA 2 50,00	210				100,00
2015-11-20	R-02	CAR CCL	Allocation PW	110	0,00	2897,46	1558,94	
2015-11-20	D-04	COTISATION AA	Glads-Etoiles 14 700	401				9800,00
2015-11-20	D-04	COTISATION AA	St-Jean 3 650	402				1950,00
2015-11-20	D-04	CAR AA CCL		110			1400,00	
2015-11-20	D-04	CAR AA Autre	Beaulieu 650 + Tessier 200	110			850,00	
2015-11-20	D-04	Maçonnerie Desrochers	CAC Tournoi AA	930	10000,00	12897,46		500,00

DYNAMIQUES PEE-WEE AAA-AA (SAISON 2015-2016)
ÉCRITURES AU GRAND LIVRE (EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2016)

DESJARDINS					Recettes	Solde \$	TRANSACTIONS	
Date	No	Bénéficiaire/Prov	Description	GL	(Déboursés)	aux livres	DT	CT
2015-11-27	D-05	COTISATION AAA	Glads-Etoiles	9	700	401		6300,00
2015-11-27	D-05	COTISATION AAA	St-Jean	8	650	402		5200,00
2015-11-27	D-05	CAR AAA CCL		5	700	110	3500,00	
2015-11-27	D-05	CAR AAA CCL		4	650	110	2600,00	
2015-11-27	D-05	CAR AAA	Warren	1	650	110	650,00	
2015-11-27	D-05	CAR AA	Beaulieu 650 + Tessier 200			110		850,00
2015-11-27	D-05	Balance tournoi AA				930	5810,00	18707,46
2015-11-30	EB	Frais				910	(2,98)	18704,48
2015-12-08	D-06	CAR AAA	Warren			110	650,00	19354,48
2015-12-08	286	Benoit Régis	Md ES			950	(1000,00)	18354,48
2015-12-15	E/B	D&H Commande Cheque				905	(46,53)	18307,95
2015-12-21	287	Dominic Barriault	Allocation Pw AAA			510	(4000,00)	14307,95
2015-12-21	288	Dominic Beaulieu	Allocation Pw AAA			510	(1000,00)	13307,95
2015-12-21	289	Danny Fyfe	Allocation Pw AAA			510	(1000,00)	12307,95
2015-12-21	290	Olivier Tessier	Allocation Pw AA			510	(3000,00)	9307,95
2015-12-21	291	Dominic Duff	Allocation Pw AA			510		1000,00
2015-12-21	291	Dominic Duff	Formation IC1Q			515	(1152,00)	8155,95
2015-12-21	292	Alec Beaulieu	Allocation Pw AA			510	(1000,00)	7155,95
2015-12-21	293	Rafael Turcotte	Allocation Pw AA			510	(1000,00)	6155,95
2015-12-31	EB	Frais				910	(2,95)	6153,00
2016-01-27	294	Annulé				110	0,00	6153,00
2016-01-27	295	Gilbert Beaudin	Saison (Balance)			900	(750,00)	5403,00
2016-01-27	296	Tournoi Midget Espoir Gatineau				110	(574,00)	4829,00
2016-01-31	EB	Frais				910	(2,95)	4826,05
2016-02-01	297	Dynamiques PW AAA	CCL-PwAAA			210		1253,65
2016-02-01	297	Dynamiques PW AAA	Fonds d'équipe Pw-AAA			930	(1848,65)	2977,40
2016-02-01	298	Sylvain Barrière	CCL-PwAA (Samuel)			210	(152,64)	2824,76
2016-02-01	299	Jean-Marc Lepage	CCL-PwAA (Alexis)			210	(152,65)	2672,11
2016-02-08	300	CCL	Autobus Bt-AAA			930	(1000,00)	1672,11
2016-02-15	D-06	CAR AA CCL		2	700	110		1400,00
2016-02-15	D-06	CAR AAA CCL		5	700	110		3500,00
2016-02-15	D-06	CAR AAA CCL		4	650	110		2600,00
2016-02-15	D-06	Fonds d'équipes PW				110		1558,94
2016-02-15	D-06	Avance Tournois Bt-PMd				110		3719,00
2016-02-15	D-06	Avance Formation Serres				110	13522,94	15195,05
2016-02-21	301	Gilbert Beaudin	Finlande Arb	2	100	905		200,00
2016-02-21	301	Gilbert Beaudin	Finlande Chr	2	32	905	(264,00)	14931,05
2015-10-14	274	John Geraghty	Formation JA Atome BB			820	25,00	14956,05
2016-02-21	302	John Geraghty	Formation JA Atome BB			820	(25,00)	14931,05
2016-02-29	EB	Frais				910	(2,95)	14928,10
2016-03-04	D-07	Etoiles	Glaces partagée Glads SRE			120	3960,12	18888,22
2016-03-15	D-08	CAR AAA CCL	Tournoi Md Espoir Gatineau			110	574,00	19462,22
2016-03-20	303	AHMVSC	Frais HR	2	50,71	905	(101,42)	19360,80
2016-03-20	304	Gladiateurs	Glaces partagée Glads SRE			120	(3960,12)	15400,68
2016-03-31	305	Dynamiques MD Espoir	Fonds d'équipe			930	(1000,00)	14400,68
2016-03-31	EB	Frais				910	(2,95)	14397,73
2016-04-10	306	Sportium	Glaces avril	8	125 tx	555		1149,75
2016-04-10	306	Sportium	CAR CCL	1,5	125 tx	110	(1365,33)	13032,40
2016-04-10	307	Dynamiques PW AAA	C.Dodge	Annulé		550	0,00	13032,40
2016-04-10	308	Nathalie Thauvette	C.Dodge	Annulé		550	0,00	13032,40
2016-04-10	309	Dominic Barriault	Pw AAA	Annulé		550	0,00	13032,40
2016-04-10	310	Olivier Tessier	Pw AA	Annulé		550	0,00	13032,40
2016-04-10	311	Dynamiques PW AAA	C.Dodge			550	(1760,00)	11272,40
2016-04-10	312	Nathalie Thauvette	C.Dodge			550	(1760,00)	9512,40
2016-04-10	313	2 Glaces	Glaces avril	1	145 tx	555	(166,71)	9345,69
2016-04-10	314	Sportium	Glaces avril	1	125 tx	555	(143,72)	9201,97
2016-04-30	EB	Frais				910	(2,95)	9199,02

CONCILIATION BANCAIRE

DYNAMIQUES

Date	No	Description	Avril 2015
2015-04-30		État de banque (Desjardins)	6124,58
Chèques en circulation			
2015-03-28	217	Maude Russell	500,00
			-500,00
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			5624,58
Solde aux livres		5624,58	Écart: 0,00

Date	No	Description	Mai 2015
			5621,63
Chèques en circulation			
			0,00
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			5621,63
Solde aux livres		5621,63	Écart: 0,00

Date	No	Description	Jun 2015
2015-06-30		État de banque (Desjardins)	5618,68
Chèques en circulation			
			0,00
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			5618,68
Solde aux livres		5618,68	Écart: 0,00

Date	No	Description	Juillet 2015
2015-07-31		État de banque (Desjardins)	30068,44
Chèques en circulation			
			0,00
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			30068,44
Solde aux livres		30068,44	Écart: 0,00

Date	No	Description	Aout 2015
2015-08-31		État de banque (Desjardins)	27018,91
Chèques en circulation			
2015-08-09	230	Normand Landry	210,00
2015-08-09	232	TB St-Jean	860,00
2015-08-09	233	TB Granby	895,00
2015-08-09	234	TB St-Jean	860,00
2015-08-09	235	TB Granby	895,00
2015-08-09	236	TB Gatineau	750,00
2015-08-09	243	Marie-Josée Moranville	25,00
2015-08-09	246	Danny Drolet	25,00
2015-08-09	247	Eric De Repentigny	25,00
2015-08-09	250	G. Marcoux	25,00
2015-08-09	252	Pierre Ste-Marie	25,00
2015-08-12	255	TB Anjou	935,00
2015-08-24	262	Cedrick Beaulieu	125,00
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			21363,91
Solde aux livres		21363,91	Écart: 0,00

Date	No	Description	Septembre 2015
2015-09-30		État de banque (Desjardins)	22151,96
Chèques en circulation			
2015-08-09	232	TB St-Jean	860,00
2015-08-09	234	TB St-Jean	860,00
2015-08-09	236	TB Gatineau	750,00
2015-08-09	243	Marie-Josée Moranville	25,00
2015-08-09	247	Eric De Repentigny	25,00
2015-08-09	252	Pierre Ste-Marie	25,00
2015-09-01	264	Dominic Barriault	300,00
2015-09-01	265	Olivier Tessier	300,00
2015-09-01	266	Christian Morrissette	300,00
2015-09-01	267	Pierre-A Beaulieu	600,00
2015-09-01	268	Jean-Daniel St-Martin	300,00
2015-09-01	269	Hockey Richelieu	405,00
2015-09-22	273	Hockey Québec	1450,00
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			15951,96
Solde aux livres		15951,96	Écart: 0,00

Date	No	Description	Octobre 2015
2015-10-13		État de banque (Desjardins)	15834,01
Chèques en circulation			
2015-08-09	236	TB Gatineau	750,00
2015-08-09	247	Eric De Repentigny	25,00
2015-08-09	252	Pierre Ste-Marie	25,00
2015-10-14	274	John Geraghty	25,00
2015-10-14	275	Marco Lemay	25,00
2015-10-14	276	Olivier Tessier	25,00
2015-10-14	277	Dominic Duff	25,00
2015-10-14	278	Martin Logan	25,00
2015-10-14	279	Marc Séguin	25,00
2015-10-14	280	AHMVSC	5105,21
			-6055,21
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			9778,80
Solde aux livres		9778,80	Écart: 0,00

Date	No	Description	Nvembre 2015
2015-11-30		État de banque (Desjardins)	19554,48
Chèques en circulation			
2015-08-09	236	TB Gatineau	750,00
2015-08-09	252	Pierre Ste-Marie	25,00
2015-10-14	274	John Geraghty	25,00
2015-10-14	275	Marco Lemay	25,00
2015-10-14	277	Dominic Duff	25,00
			-850,00
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			18704,48
Solde aux livres		18704,48	Écart: 0,00

Date	No	Description	Décembre 2015
2015-12-19		État de banque (Desjardins)	19380,00
Chèques en circulation			
2015-08-09	252	Pierre Ste-Marie	25,00
2015-10-14	274	John Geraghty	25,00
2015-10-14	275	Marco Lemay	25,00
2015-12-08	286	Benoit Régis	1000,00
2015-12-21	287	Dominic Barriault	4000,00
2015-12-21	288	Dominic Beaulieu	1000,00
2015-12-21	289	Danny Fyfe	1000,00
2015-12-21	290	Olivier Tessier	3000,00
2015-12-21	291	Dominic Duff	1152,00
2015-12-21	292	Alec Beaulieu	1000,00
2015-12-21	293	Rafael Turcotte	1000,00
			-13227,00
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			6153,00
Solde aux livres		6153,00	Écart: 0,00

Date	No	Description	Janvier 2016
2016-01-31		État de banque (Desjardins)	8200,05
Chèques en circulation			
2015-10-14	274	John Geraghty	25,00
2015-10-14	275	Marco Lemay	25,00
2015-12-08	286	Benoit Régis	1000,00
2015-12-21	289	Danny Fyfe	1000,00
2016-01-27	294	Tournoi Midget Espoir Ga	574,00
2016-01-27	295	Gilbert Beaudin	750,00
			-3374,00
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			4826,05
Solde aux livres		4826,05	0,00

Date	No	Description	Février 2016
2016-02-29		État de banque (Desjardins)	18243,39
Chèques en circulation			
2015-10-14	275	Marco Lemay	25,00
2016-02-01	297	Dynamiques PW AAA	1848,65
2016-02-01	298	Sylvain Barrière	152,64
2016-02-08	300	CCL	1000,00
2016-02-21	301	Gilbert Beaudin	264,00
2016-02-21	302	John Geraghty	25,00
			-3315,29
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			14928,10
Solde aux livres		14928,10	0,00

Date	No	Description	Mars 2016
2015-03-31		État de banque (Desjardins)	18271,38
Chèques en circulation			
2015-10-14	275	Marco Lemay	25,00
2016-02-01	297	Dynamiques PW AAA	1848,65
2016-02-08	300	CCL	1000,00
2016-03-31	305	Dynamiques MD Espoir	1000,00
			-3873,65
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			14397,73
Solde aux livres		14397,73	0,00

Date	No	Description	Avril 2016
2016-04-26		État de banque (Desjardins)	12105,69
Chèques en circulation			
2016-03-31	305	Dynamiques MD Espoir	1000,00
2016-04-10	311	Dynamiques PW AAA	1760,00
2016-04-26	314	Sportium	143,72
2016-04-30	EB	Frais	2,95
			-2906,67
Dépôt en circulation			0,00
Solde redressé			9199,02
Solde aux livres		9199,02	0,00